



AgEcon SEARCH
RESEARCH IN AGRICULTURAL & APPLIED ECONOMICS

The World's Largest Open Access Agricultural & Applied Economics Digital Library

This document is discoverable and free to researchers across the globe due to the work of AgEcon Search.

Help ensure our sustainability.

Give to AgEcon Search

AgEcon Search

<http://ageconsearch.umn.edu>

aesearch@umn.edu

*Papers downloaded from **AgEcon Search** may be used for non-commercial purposes and personal study only. No other use, including posting to another Internet site, is permitted without permission from the copyright owner (not AgEcon Search), or as allowed under the provisions of Fair Use, U.S. Copyright Act, Title 17 U.S.C.*

No endorsement of AgEcon Search or its fundraising activities by the author(s) of the following work or their employer(s) is intended or implied.

Les agriculteurs et la politique agricole en 1972 : premiers résultats d'une enquête sur les opinions et les comportements

Philippe Mainié, J-P. Guillon, M. Palau, P. Vibert

Citer ce document / Cite this document :

Mainié Philippe, Guillon J-P., Palau M., Vibert P. Les agriculteurs et la politique agricole en 1972 : premiers résultats d'une enquête sur les opinions et les comportements. In: Économie rurale. N°97, 1973. Les agriculteurs et la politique agricole. pp. 9-101;

doi : <https://doi.org/10.3406/ecoru.1973.2229>

https://www.persee.fr/doc/ecoru_0013-0559_1973_num_97_1_2229

Fichier pdf généré le 08/05/2018

Abstract

Farmers and farm policy in 1972 - First results of a survey on opinions and behaviour

The objective of this research is to study models of individual behaviour of farmers. More specifically, the aim is to see whether an economic classification based on the rate and type of change occurring on the farms is consistent with a sociological classification using as indicator the degree of adoption by the farmers of the values and symbols of global society. The main hypothesis being tested is that there is a relationship between what the farmers do on their farm and what their opinions are on various questions concerning their life as farmers. This should help forecasting and decision making. A second hypothesis concerns the low degree of farmer's participation in the farm organizations and institutions. Can one simply put the blame on individualism? We think that the present system of representation of members in the organizations increases the part played by a shrinking number of leaders with correlative disinterest of the rest of the membership.

The study involves the analysis of samples of 220 farmers each in ten different areas - in all 2 200 farmers were interviewed.

Three types of farming are found side by side :

1- Subsistence-level farming - characterized by the small size of the farms, the inhabitants low standard of living, their lack of contacts with the outside world and with ministerial or professional bodies. It makes up 15 % - 20 % of the total number of farmers, and 5 to 10 % of cultivated land ; 30 % of them have additional income derived from a non- agricultural activity.

2 - Traditional farming, - made up of farms that are often quite extensive, represents about 45 % of the farmers and of the total area. Their standard of living is average, their way of life traditional. It is here that the greatest proportion of young farmers are to be found. However there is a distinct tendency for them to remain single and for more than one family to live under one roof. These farmers, some of whom are anxious only to increase the size of their farms by investing as little as possible in equipment, are active in professional bodies but have little contact with ministerial services.

A - Modern farming where there is a great deal of investment, makes up 35 to 40 % of the farmers and 50 % of the total area. The families standard of living is high. They may be deeply in debt and these business men seem more vulnerable to changes in the economic situation than the others. They have frequent contacts with ministerial services. Many union leaders come from their ranks.

The leaders, characterized by the closeness of their contacts with government departments and professional bodies, present a very particular picture : younger than the group average, heads of big families, with a very high standard of living, they use good management methods, often sign integration contracts and invest a great deal.

They are the active elements of Union life. Contrary to current opinion, they hope that State aid will develop a great deal in the field of adult training, whereas most farmers care only about the prices policy.

These leaders represent a type of farming that the state might seek to encourage. But they seem isolated and too much in advance to provide a model for the other farmers at present.

In general the impact of the aid of the Ministry of Agriculture is slight. Apart from social measures (protection, pensions) the other measures are on the whole taken advantage of only 15% of the farmers.

On the other hand, because each method of evolution of farms represents an individualized economic system, with its own internal logic, it is normal that this aid should not offer the same interest for all and that its use should vary greatly. From the poor farmers in the regions with small farms to the heads of farms in the regions with large scale farming, the average use of this aid varies from less than 5 % to about 50%.

Amongst the different types of aid offered, the most used forms concern social protection. The IVD (pensions scheme for retiring farmers) is well-known and present-day farmers also intend to take advantage of it.

Financial aid in the finding of capital to run the farm is in second position. The use of measures to improve land structures is also quite frequent.

Value added tax is mainly used by growing farms. The organization of crops (production contracts, grouping of producers) is developing slowly, in spite of the guarantees concerning prices and markets, thus offered to the farmers.

For the future, 35 % of the farmers questioned say they are ready to opt for the system of development

plans proposed by the EEC. Most would accept all its demands (book keeping, joining a producers' group, checking).

The measures concerning vocational training (extension work) and the teaching of farming, are little used except by expanding farmers.

Finally specific aid for certain forms of products (premiums for calves or nursing cows) or moves that are bold because they challenge classic farming (GAEC, GFA) have little impact.

This analysis of the measures shows that the current evolution (equipment, partial organization of production) do not profoundly modify the methods nor the systems of production. The nine quality within farming has not been reduced. In particular four problems condition the future :

1- With regard to the land problem, no major change in the competition between farmers is to be expected in the near future, so far only the small farmers have been affected by the tendency to leave the land. The land which was become available will mainly be that of traditional or modern farmers who give up farming but who frequently have successors. The most dynamic among them will compete more and more fiercely with each other to find land in the present framework. Private or collective acquisition of land is a question that will be at the heart of future thought about agricultural policy.

2- The lack of young farmers may become more apparent in the next few years.

3- The need to make credit easier to obtain is quoted by all categories of farmers. This question is linked to that of development plans.

4 - Finally the desire for a firmer control of the type of crop produced is a major preoccupation of almost half the farmers, who are painfully aware of the insecurity of the sale prices of their crops.

Résumé

Cette recherche a pour objet d'approfondir les modèles de comportement individuel des agriculteurs. Plus précisément, il s'agit de savoir si une typologie économique, fondée sur des notions d'évolution de leurs entreprises, recouvre de façon satisfaisante une typologie sociologique, bâtie sur les niveaux d'adhésion des paysans à la société globale.

L'hypothèse essentielle que l'on cherche à tester, est qu'il existe une correspondance entre ce que font les agriculteurs dans leurs entreprises et ce qu'ils pensent de leur vie professionnelle. Son utilité est de permettre aux décideurs de mieux prévoir et agir.

La seconde hypothèse a trait aux raisons de la faible participation des agriculteurs aux institutions professionnelles. Faut-il simplement accuser leur individualisme ? Nous pensons que les modes actuels de représentation renforcent l'audience d'un nombre de plus en plus « étroit » de leaders, et que ce phénomène provoque des réactions de démobilité des agriculteurs.

La méthode suivie repose sur l'analyse d'échantillons représentatifs des agriculteurs au niveau d'une petite région agricole. Au total, dix échantillons de 220 agriculteurs, soit au total 2200, ont été examinés.

Les résultats sont les suivants. Trois types d'agriculture se côtoient :

1° Une agriculture pauvre, caractérisée par la petite taille des exploitations, le faible niveau de vie des personnes, leur repliement sur eux-mêmes et leur absence de relation avec l'administration ou les organisations professionnelles. Elle représente 15 à 20% du nombre des agriculteurs, et 5 à 10% des surfaces cultivées. 30 % d'entre eux disposent de ressources extérieures, provenant d'une activité non agricole.

2° Une agriculture traditionnelle, constituée d'exploitations souvent assez grandes, regroupe 45 % environ des agriculteurs et des surfaces. Le niveau de vie des familles est moyen, le mode de vie traditionnel. C'est là qu'on rencontre la plus forte proportion de jeunes agriculteurs. Cohabitation et célibat sont cependant largement répandus. Ces agriculteurs, dont une partie cherche uniquement à augmenter la surface de leurs exploitations en investissant en équipement le moins possible, sont actifs dans les organisations professionnelles, mais n'ont guère de relations avec l'administration.

3° Une agriculture moderne qui investit beaucoup, représente 35 à 40% des agriculteurs et couvre 50 % des surfaces. Le niveau de vie des familles est élevé. L'endettement peut être important et ces chefs d'entreprises paraissent plus vulnérables aux accidents de la conjoncture économique que les autres. Ils sont en contact fréquent avec l'administration. Beaucoup de leaders syndicaux sont issus de leurs rangs. Les leaders, définis par l'intensité de leurs relations avec les administrations et les organisations professionnelles, présentent une physionomie très particulière : plus jeune que l'ensemble, à la tête de familles nombreuses, ayant un niveau de vie très élevé, ils pratiquent de bonnes méthodes de gestion, passent souvent des contrats d'intégration, investissent beaucoup. Ils utilisent bien les aides de l'Etat et dialoguent fréquemment avec l'administration. Ce sont des éléments actifs de la vie syndicale. Contrairement à l'opinion courante, ils souhaitent que l'aide de l'Etat se développe beaucoup dans le domaine de la formation des adultes, alors que la plupart des agriculteurs ne se soucient que de soutien

des prix.

Ces leaders représentent un type d'agriculture que l'Etat pourrait chercher à encourager. Cependant ils paraissent isolés et trop en pointe pour constituer des modèles accessibles actuellement aux autres agriculteurs.

D'une façon générale, l'impact des aides du Ministère de l'Agriculture est faible ; mis à part les mesures sociales (MS A et IVD), les autres mesures ne sont utilisées en moyenne que par 15% des agriculteurs. D'autre part, puisque chaque mode d'évolution des exploitations représente un système économique individualisé, ayant sa logique de fonctionnement, il est normal que ces aides n'offrent pas le même intérêt pour tous, et que leur utilisation soit inégale. Des agriculteurs pauvres des régions de petites exploitations aux chefs d'exploitation des régions de grande culture, l'utilisation moyenne des aides varie de moins de 5 % à 50 % environ.

Parmi les différents types d'aides proposés, les mesures les plus utilisées concernent la protection sociale. L'indemnité viagère de départ est bien connue et les agriculteurs d'aujourd'hui ont également l'intention d'en bénéficier.

Les aides à la constitution du capital d'exploitation viennent en seconde position (prêts bonifiés). L'usage des mesures d'amélioration des structures foncières (remembrement) est également assez fréquent.

La taxe à la valeur ajoutée (TVA) est utilisée principalement par les exploitations en croissance.

L'organisation des productions (contrats de production, groupement de producteurs) se développe lentement, malgré les garanties de débouché et de prix, offertes ainsi aux agriculteurs.

En ce qui concerne l'avenir, 36 % des agriculteurs interrogés se déclarent prêts à opter pour le système des plans de développement proposé par la CEE. La plupart en accepteraient toutes les contraintes, (tenue de comptabilité, adhésion à un groupement de producteurs, vérification). Les mesures en faveur de la formation professionnelle (vulgarisation agricole) et de l'enseignement agricole, sont faiblement utilisées, sauf par les agriculteurs en croissance.

Enfin les aides spécifiques à certaines productions (primes aux veaux ou à la vache allaitante) ou audacieuses parce qu'elles remettent en cause l'exploitation classique (GAEC, GFA) ont une portée très faible.

Cette analyse de l'utilisation des mesures montre que l'évolution en cours (équipement, organisation partielle de la production) ne transforme pas profondément le mode de production ou même les systèmes de production. Les inégalités internes à l'agriculture n'ont pas été réduites.

Quatre problèmes, en particulier conditionnent l'avenir :

- à propos du problème foncier, aucun changement majeur, dans la concurrence que se font les agriculteurs, n'est à attendre dans un avenir proche. L'exode a surtout touché jusqu'à présent les petits exploitants. Les terres qui seront désormais libérées proviendront surtout de la cessation d'activité d'agriculteurs traditionnels ou modernes, chez qui les successeurs sont fréquents. Les plus dynamiques d'entre eux se feront de plus en plus vivement concurrence, pour trouver des terres dans les conditions institutionnelles actuelles. L'appropriation privée ou sociétaire des terres est une question qui sera au centre des préoccupations futures de la politique agricole ;
- le manque d'exploitants jeunes risque de se faire sentir dans les prochaines années ;
- le souci de faciliter le crédit est cité par toutes les catégories d'exploitations. Cette question est liée à celle des plans de développement ;
- enfin, le désir d'orienter davantage les productions est une préoccupation de près de la moitié des agriculteurs, qui ressentent fâcheusement l'insécurité des prix de vente de leurs produits.

LES AGRICULTEURS ET LA POLITIQUE AGRICOLE EN 1972

Premiers résultats d'une enquête sur les opinions et les comportements

par Ph. MAINIÉ, J.P. GUILLON, M. PALAU, P. VIBERT

PRÉSENTATION

A côté d'une connaissance statistique des faits, le Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural cherche à mieux percevoir les attitudes et les comportements des agriculteurs dans la variété des exploitations et la diversité des régions.

Le sondage d'opinion permet de connaître de façon rapide comment sont ressenties par les intéressés les mesures prises et, éventuellement, de les adapter là où cela s'avère utile.

Le but de cette première « ENQUETE SUR LES OPINIONS ET LES COMPORTEMENTS DES AGRICULTEURS » est double :

- 1° A court terme, apprécier les réactions des agriculteurs aux mesures actuelles de politique agricole.
- 2° A plus longue échéance, estimer la portée probable de mesures nouvelles, par l'analyse des raisons actuelles du comportement des agriculteurs.

L'échantillon a été tiré de façon aléatoire, en utilisant des quota issus du recensement général de l'agriculture de 1970. Il est représentatif de l'agriculture d'un certain nombre de petites régions agricoles (*) : 2.200 agriculteurs, choisis à raison de 220 dans 10 régions. L'ensemble de ces régions représente une gamme assez complète des situations que l'on rencontre en polyculture et élevage ; pour l'instant les zones de cultures spécialisées (viticulture, arboriculture et maraîchage) ont été exclues.

Cette enquête présente un caractère expérimental ; les résultats sont d'autant plus significatifs que l'on s'en tient aux chiffres obtenus par région ou que l'on procède à des comparaisons interrégionales.

Le présent rapport rassemble les informations qui sont apparues les plus intéressantes du point de vue général ; à partir des données recueillies, il pourrait être répondu à des questions plus particulières.

L'étude a été conduite par une équipe mixte, composée de personnes de la Mission d'Etudes Concertées (DGEER), J. Boulay, I. Cismigiu, J.P. Guillon, E. Laffont, P. Richard, du Centre de Communication Economique et Social (COMES), P. Vibert et J. Humbert, et de l'Institut National de la Recherche Agronomique (INRA), Ph. Mainié et M. Palau.

Le responsable du projet

Ph. MAINIÉ

Le Chef de la Mission
d'Etudes Concertées
G. D'HUYTEZA

(*) Les régions étudiées sont les suivantes :

Finistère	: 220 exploitations	du Bassin de Chateaulin
Mayenne	: »	de la zone nord d'élevage
Meuse	: »	du Barrois
Haute-Saône	: »	de la région des Plateaux
Deux-Sèvres	: »	du Bocage nord
Haute-Vienne	: »	du Haut-Limousin
Gers	: »	du Haut-Armagnac
Tarn	: »	de l'Albigeois et du Castrais
Cher	: »	en Champagne berrichonne
Oise	: »	du Valois et Multien.

Table des matières

INTRODUCTION	14
Première partie - Les principaux types d'agriculteurs et leurs caractéristiques	17
I - Choix d'une typologie adaptée à l'étude des comportements des agriculteurs	17
II - Caractéristiques des divers modes d'évolution	19
III - Place des divers modes d'évolution selon les régions ..	23
IV - Conclusion : ces types d'évolution permettent de repérer « trois agricultures »	25
Deuxième partie - L'agriculteur et la profession	35
I - Les agriculteurs : des individualistes réticents devant l'organisation économique	35
II - Les agriculteurs et leurs organisations professionnelles	36
III - Les leaders et les autres agriculteurs	36
IV - Attitudes typiques des leaders	39
V - Les leaders et l'évolution	42
Troisième partie - Les agriculteurs et l'État : Impact des principales mesures de politiques agricoles	52
I - Présentation d'ensemble des résultats	52
II - Des mesures sociales	54
III - La constitution du capital foncier	55
IV - Les prêts du Crédit Agricole et la constitution du capital d'exploitation	58
V - La formation professionnelle et la diffusion du progrès technique	59
VI - L'organisation économique des exploitations	61
VII - Un exemple de mesures spécifiques : quatre aides à l'élevage	65
VIII - Domaines d'action souhaités	66
IX - Un problème demain : la concurrence foncière entre agriculteurs	100

Cette recherche a pour objet d'approfondir les modèles de comportement individuel des agriculteurs. Plus précisément, il s'agit de savoir si une typologie économique, fondée sur des notions d'évolution de leurs entreprises, recouvre de façon satisfaisante une typologie sociologique, bâtie sur les niveaux d'adhésion des paysans à la société globale.

L'hypothèse essentielle que l'on cherche à tester, est qu'il existe une correspondance entre ce que font les agriculteurs dans leurs entreprises et ce qu'ils pensent de leur vie professionnelle. Son utilité est de permettre aux décideurs de mieux prévoir et agir.

La seconde hypothèse a trait aux raisons de la faible participation des agriculteurs aux institutions professionnelles. Faut-il simplement accuser leur individualisme? Nous pensons que les modes actuels de représentation renforcent l'audience d'un nombre de plus en plus « étroit » de leaders, et que ce phénomène provoque des réactions de démobilisation des agriculteurs.

La méthode suivie repose sur l'analyse d'échantillons représentatifs des agriculteurs au niveau d'une petite région agricole. Au total, dix échantillons de 220 agriculteurs, soit au total 2200, ont été examinés.

Les résultats sont les suivants. Trois types d'agriculture se côtoient :

1° *Une agriculture pauvre*, caractérisée par la petite taille des exploitations, le faible niveau de vie des personnes, leur repliement sur eux-mêmes et leur absence de relation avec l'administration ou les organisations professionnelles. Elle représente 15 à 20 % du nombre des agriculteurs, et 5 à 10 % des surfaces cultivées. 30 % d'entre eux disposent de ressources extérieures, provenant d'une activité non agricole.

2° *Une agriculture traditionnelle*, constituée d'exploitations souvent assez grandes, regroupe 45 % environ des agriculteurs et des surfaces. Le niveau de vie des familles est moyen, le mode de vie traditionnel. C'est là qu'on rencontre la plus forte proportion de jeunes agriculteurs. Cohabitation et célibat sont cependant largement répandus. Ces agriculteurs, dont une partie cherche uniquement à augmenter la surface de leurs exploitations en investissant en équipement le moins possible, sont actifs dans les organisations professionnelles, mais n'ont guère de relations avec l'administration.

3° *Une agriculture moderne* qui investit beaucoup, représente 35 à 40% des agriculteurs et couvre 50 % des surfaces. Le niveau de vie des familles est élevé. L'endettement peut être important et ces chefs d'entreprises paraissent plus vulnérables aux accidents de la conjoncture économique que les autres. Ils sont en contact fréquent avec l'administration. Beaucoup de leaders syndicaux sont issus de leurs rangs.

Les leaders, définis par l'intensité de leurs relations avec les administrations et les organisations professionnelles, présentent une physionomie très particulière : plus jeune que l'ensemble, à la tête de familles nombreuses, ayant un niveau de vie très élevé, ils pratiquent de bonnes méthodes de gestion, passent souvent des contrats d'intégration, investissent beaucoup. Ils utilisent bien les aides de l'État et dialoguent fréquemment avec l'administration. Ce sont des éléments actifs de la vie syndicale. Contrairement à l'opinion courante, ils souhaitent que l'aide de l'État se développe beaucoup dans le domaine de la formation des adultes, alors que la plupart des agriculteurs ne se soucient que de soutien des prix.

Ces leaders représentent un type d'agriculture que l'État pourrait chercher à encourager. Cependant ils paraissent isolés et trop en pointe pour constituer des modèles accessibles actuellement aux autres agriculteurs.

D'une façon générale, l'impact des aides du Ministère de l'Agriculture est faible ; mis à part les mesures sociales (MSA et IVD), les autres mesures ne sont utilisées en moyenne que par 15 % des agriculteurs.

D'autre part, puisque chaque mode d'évolution des exploitations représente un système économique individualisé, ayant sa logique de fonctionnement, il est normal que ces aides n'offrent pas le même intérêt pour tous, et que leur utilisation soit inégale. Des agriculteurs pauvres des régions de petites exploitations aux chefs d'exploitation des régions de grande culture, l'utilisation moyenne des aides varie de moins de 5 % à 50 % environ.

Parmi les différents types d'aides proposés, les mesures les plus utilisées concernent la protection sociale. L'indemnité viagère de départ est bien connue et les agriculteurs d'aujourd'hui ont également l'intention d'en bénéficier.

Les aides à la constitution du capital d'exploitation viennent en seconde position (prêts bonifiés). L'usage des mesures d'amélioration des structures foncières (remembrement) est également assez fréquent.

La taxe à la valeur ajoutée (TVA) est utilisée principalement par les exploitations en croissance.

L'organisation des productions (contrats de production, groupement de producteurs) se développe lentement, malgré les garanties de débouché et de prix, offertes ainsi aux agriculteurs.

En ce qui concerne l'avenir, 36 % des agriculteurs interrogés se déclarent prêts à opter pour le système des plans de développement proposé par la CEE. La plupart en accepteraient toutes les contraintes, (tenue de comptabilité, adhésion à un groupement de producteurs, vérification).

Les mesures en faveur de la *formation professionnelle* (vulgarisation agricole) et de l'enseignement agricole, sont faiblement utilisées, sauf par les agriculteurs en croissance.

Enfin les *aides spécifiques à certaines productions* (primes aux veaux ou à la vache allaitante) ou *audacieuses* parce qu'elles remettent en cause l'exploitation classique (GAEC, GFA) ont une portée très faible.

Cette analyse de l'utilisation des mesures montre que *l'évolution en cours* (équipement, organisation partielle de la production) *ne transforme pas profondément le mode de production ou même les systèmes de production*. Les inégalités internes à l'agriculture n'ont pas été réduites.

Quatre problèmes, en particulier conditionnent l'avenir :

- à propos du problème foncier, aucun changement majeur, dans la concurrence que se font les agriculteurs, n'est à attendre dans un avenir proche. L'exode a surtout touché jusqu'à présent les petits exploitants. Les terres qui seront désormais libérées proviendront surtout de la cessation d'activité d'agriculteurs traditionnels ou modernes, chez qui les successeurs sont fréquents. Les plus dynamiques d'entre eux se feront de plus en plus vivement concurrence, pour trouver des terres dans les conditions institutionnelles actuelles. L'appropriation privée ou sociétaire des terres est une question qui sera au centre des préoccupations futures de la politique agricole ;
- le manque d'exploitants jeunes risque de se faire sentir dans les prochaines années ;
- le souci de faciliter le crédit est cité par toutes les catégories d'exploitations. Cette question est liée à celle des plans de développement ;
- enfin, le désir d'orienter davantage les productions est une préoccupation de près de la moitié des agriculteurs, qui ressentent facheusement l'insécurité des prix de vente de leurs produits.

FARMERS AND FARM POLICY IN 1972

First results of a survey on opinions and behaviour

The objective of this research is to study models of individual behaviour of farmers. More specifically, the aim is to see whether an economic classification based on the rate and type of change occurring on the farms is consistent with a sociological classification using as indicator the degree of adoption by the farmers of the values and symbols of global society. The main hypothesis being tested is that there is a relationship between what the farmers do on their farm and what their opinions are on various questions concerning their life as farmers. This should help forecasting and decision making.

A second hypothesis concerns the low degree of farmer's participation in the farm organizations and institutions. Can one simply put the blame on individualism? We think that the present system of representation of members in the organizations increases the part played by a shrinking number of leaders with relative disinterest of the rest of the membership.

The study involves the analysis of samples of 220 farmers each in ten different areas - in all 2 200 farmers were interviewed.

Three types of farming are found side by side :

1 - **Subsistence-level farming** - characterized by the small size of the farms, the inhabitants low standard of living, their lack of contacts with the outside world and with ministerial or professional bodies. It wakes up 15 % - 20 % of the total number of farmers, and 5 to 10 % of cultivated land ; 30 % of them have additional income derived from a non-agricultural activity.

2 - **Traditional farming**, - made up of farms that are often quite extensive, represents about 45 % of the farmers and of the total area. Their standard of living is average, their way of life traditional. **It is here that the greatest proportion of young farmers are to be found.** However there is a distinct tendency for them to remain single and for more than one family to live under one roof. These farmers, some of whom are anxious only to increase the size of their farms by investing as little as possible in equipment, are active in professional bodies but have little contact with ministerial services.

A - **Modern farming** where there is a great deal of investment, wakes up 35 to 40 % of the farmers and 50 % of the total area. The families standard of living is high. They may be deeply in debt and these business

men seem more vulnerable to changes in the economic situation than the others. They have frequent contacts with ministerial services. Many union leaders come from their ranks.

The leaders, characterized by the closeness of their contacts with government departments and professional bodies, present a very particular picture: younger than the group average, heads of big families, with a very high standard of living, they use good management methods, often sign integration contracts and invest a great deal.

They are the active elements of Union life. Contrary to current opinion, they hope that State aid will develop a great deal in the field of adult training, whereas most farmers care only about the prices policy.

These leaders represent a type of farming that the state might seek to encourage. But they seem isolated and too much in advance to provide a model for the other farmers at present.

In general the impact of the aid of the Ministry of Agriculture is slight. Apart from social measures (protection, pensions) the other measures are on the whole taken advantage of only 15% of the farmers.

On the other hand, because each method of evolution of farms represents an individualized economic system, with its own internal logic, it is normal that this aid should not offer the same interest for all and that its use should vary greatly. From the poor farmers in the regions with small farms to the heads of farms in the regions with large scale farming, the average use of this aid varies from less than 5% to about 50%.

Amongst the different types of aid offered, the most used forms concern social protection. The IVD (pensions schema for retiring farmers) is well-known and present-day farmers also intend to take advantage of it.

Financial aid in the finding of capital to run the farm is in second position. The use of measures to improve land structures is also quite frequent.

Value added tax is mainly used by growing farms. The organization of crops (production contracts, grouping of producers) is developing slowly, in spite of the guarantees concerning prices and markets, thus offered to the farmers.

For the future, 35% of the farmers questioned say they are ready to opt for the system of development plans proposed by the EEC. Most would accept all its demands (book keeping, joining a producers' group, checking).

The measures concerning vocational training (extension work) and the teaching of farming, are little used except by expanding farmers.

Finally specific aid for certain forms of products (premiums for calves or nursing cows) or moves that are bold because they challenge classic farming (GAEC, GFA) have little impact.

This analysis of the measures shows that the current evolution (equipment, partial organization of production) do not profoundly modify the methods nor the systems of production. The inequality within farming has not been reduced.

In particular four problems condition the future :

1 - With regard to the land problem, no major change in the competition between farmers is to be expected in the near future, so far only the small farmers have been affected by the tendency to leave the land. The land which was become available will mainly be that of traditional or modern farmers who give up farming but who frequently have successors. The most dynamic among them will compete more and more fiercely with each other to find land in the present framework. Private or collective acquisition of land is a question that will be at the heart of future thought about agricultural policy.

2 - The lack of young farmers may become more apparent in the next few years.

3 - The need to make credit easier to obtain is quoted by all categories of farmers. This question is linked to that of development plans.

4 - Finally the desire for a firmer control of the type of crop produced is a major preoccupation of almost half the farmers, who are painfully aware of the insecurity of the sale prices of their crops.

OBJET ET MÉTHODE

1. Une première hypothèse : Comportements économiques et opinions sont liés de façon cohérente

Les jugements portés par les agriculteurs sur le bien-fondé des mesures de politique agricole dépendent à la fois de la connaissance qu'ils en ont et du sentiment d'être plus ou moins bien compris par l'Etat. La situation familiale et professionnelle de chacun explique en grande partie les avis qu'il émet sur les problèmes à résoudre. On posera par hypothèse que **les opinions ainsi manifestées sont liées de façon cohérente aux comportements des agriculteurs.**

Cela signifie qu'une typologie économique, fondée sur des notions d'évolution de leurs entreprises, recouvre de façon satisfaisante une typologie sociologique, bâtie sur les niveaux d'adhésion des paysans à la société globale.

Le comportement économique peut concerner autant la fonction de chef de ménage que celle de chef d'entreprise. On examinera principalement ici la seconde, à savoir l'agriculteur en tant qu'exploitant. Cette fonction est caractérisée par le type de croissance adopté par l'entreprise, au cours de la période écoulée depuis l'installation de son chef.

Quant à la classification sociologique, elle est bâtie à partir d'un certain nombre de caractéristiques sociales, liées aux relations des agriculteurs avec la société : niveau de vie et d'instruction, composition de la famille et devenir des enfants, relations avec les organisations professionnelles, relations avec l'administration, niveau des responsabilités dans les institutions, connaissance et utilisation des aides de l'Etat.

Il est vraisemblable qu'il existe une correspondance entre ce que font les agriculteurs dans leurs entreprises et ce qu'ils pensent de leur vie professionnelle et politique. **L'utilité d'une telle hypothèse est de permettre de mieux prévoir et agir, aussi bien pour les responsables politiques que professionnels.** Dans la mesure où l'éventail des opinions sur un sujet déterminé est peu largement ouvert et correspond à un type particulier d'évolution de l'agriculture, il est possible de savoir quelles mesures politiques sont les plus adaptées aux besoins de telle ou telle catégorie d'agriculteurs.

2. Une seconde hypothèse : les raisons du faible niveau de participation des agriculteurs aux institutions et l'audience des leaders

La plupart des aides accordées par l'Etat transitent par des organismes agricoles, leur structure est

en général démocratique. Il est important de savoir pourquoi la participation des agriculteurs à ces institutions est si faible : qu'il s'agisse des groupements de vulgarisation, des coopératives, des groupements de producteurs, des syndicats spécialisés, leur action ne touche en général qu'une minorité. Faut-il accuser seulement l'individualisme des agriculteurs ?

Nous formulons l'hypothèse que **les modes actuels de représentation renforcent l'audience d'un nombre de plus en plus étroit de leaders.** En conséquence, ceux-ci se trouvent rapidement déconnectés de la base, ignorent les aspirations profondes de tous, et **provoquent ainsi** des réactions de démobilisation vis-à-vis des institutions professionnelles qu'ils dirigent.

3. Méthode : principe général

Pour vérifier et approfondir ces hypothèses, une double démarche doit être menée : il convient, en premier lieu, de définir une typologie des comportements des chefs d'entreprises selon leurs politiques de croissance, de stagnation ou de déclin, de façon à examiner ensuite comment ils utilisent et jugent les mesures de politique agricole, et s'il existe entre ces différentes catégories d'agriculteurs, des différences d'opinions significatives entre chaque type d'évolution ?

De même, on examinera s'il existe des écarts importants entre les leaders, responsables d'institutions, et l'ensemble des agriculteurs. On se place également du point de vue de l'évolution de leurs entreprises et des opinions émises.

Ces analyses seront réalisées sur des **échantillons représentatifs** d'agriculteurs. Pour éviter une dispersion trop grande, liée à la diversité de l'agriculture française, on a choisi de travailler uniquement dans des régions de polyculture élevage, négligeant ainsi les zones spécialisées (viticulture, arboriculture et maraîchage). Une gamme de dix petites régions agricoles a été choisie, de façon à couvrir un éventail à peu près complet des situations existantes, allant des zones de petites structures aux zones de grande culture. Dans chaque région, les conditions extérieures, tant agronomiques qu'économiques, régnant sur les agriculteurs, sont homogènes. On peut donc comparer valablement comportement et opinions dans chacune de ces zones. Les dix échantillons ont été constitués par tirage selon la méthode des quotas, ceux-ci étant tirés des données de taille, d'âge et de mode de faire-valoir, dans le recensement général de l'agriculture de 1970.

L'établissement du questionnaire résulte de l'analyse d'une série d'entretiens non directifs, conduits sur les divers problèmes de l'agriculture.

4. Des opinions multiples, fondées sur la situation de chacun

Les agriculteurs ont une connaissance plus ou moins approfondie des actions de l'Etat. Ils portent des jugements sur son bien-fondé, et se réfèrent, pour le faire, à la fois à leur situation personnelle et à l'image qu'ils ont de la société globale. Ce cheminement de leur pensée s'effectue dans un certain contexte affectif qui dépend de leur situation familiale et professionnelle. Chacun détermine ainsi, d'une façon plus ou moins consciente, ses intentions quant à son comportement actuel et futur.

Tout ce cheminement psychologique est complexe. Il est fort difficile à saisir de l'extérieur. Il est donc tout à fait normal de voir des responsables de l'Etat estimer que certaines mesures proposées sont fort bonnes pour les agriculteurs, tandis que ceux-ci demeurent réticents. Par exemple, il serait souhaitable que l'administration oriente davantage les productions, de façon à faciliter la maîtrise des marchés ; les agriculteurs, tout en acquiesçant en apparence à cette proposition, peuvent rester intimement opposés à une telle organisation, tout en souffrant massivement de l'insécurité des prix... Les efforts tentés par l'Etat dans ce domaine resteront vains, malgré les dépenses budgétaires consenties.

5. Pour connaître, il faut nécessairement simplifier

Il est cependant indispensable, malgré la difficulté de la tâche, que les responsables du Ministère de l'Agriculture disposent d'un instrument d'observation pour connaître les réactions des agriculteurs aux décisions prises. Pour y arriver, il faut simplifier l'analyse esquissée plus haut. **Avant de parvenir, par une investigation poussée, à bien connaître toutes les raisons des comportements individuels, on s'est demandé ici si les opinions pouvaient être rapprochées des types de comportement. Existe-t-il ou non une relation entre les structures mentales et les structures économiques ?**

Il ne semble pas, en effet, déraisonnable de penser que, malgré toutes les différences entre individus, malgré l'hétérogénéité évidente de la population des agriculteurs, **certaines ressemblances existent entre les hommes qui pratiquent la même politique** : les exploitants qui choisissent, par exemple, de développer leurs entreprises ont à peu près tous les mêmes problèmes techniques et économiques à résoudre. Ils sont davantage ouverts sur le reste de la société, mieux au courant des mécanismes économiques en jeu et finalement mieux informés que les autres. S'ils estiment également mieux "dominer" leur environnement (ce qui est loin d'être sûr), peut-être se sentent-ils généralement plus à l'aise pour gérer leur

entreprise ? Leurs actes et leurs pensées se situent dans un certain contexte affectif, bien différent de celui des agriculteurs pauvres, dénués de moyen, isolés du monde moderne, peu au courant des possibilités offertes par l'Etat.

Dans un tel effort de systématisation, il faut absolument éviter les classifications de type déterministe ; on serait conduit à des simplismes absurdes. Ici, on se contente simplement de rapprocher les opinions et les comportements des agriculteurs. Existe-t-il une cohérence entre ce qu'ils font et ce qu'ils pensent ? C'est probable, mais notre connaissance réelle des éléments de leur situation et des éléments de leur décision est pour l'instant bien trop imparfaite pour permettre d'isoler des relations de cause à effet. Tout au plus peut-on **repérer des éléments de concordance** entre l'apparence des actes et l'apparence des pensées. Une telle correspondance est déjà précieuse à connaître pour ceux qui ont à prendre des décisions de politique agricole.

6. Saisir tout le comportement, aux diverses périodes de la vie

C'est le comportement global de l'agriculteur qu'il faut saisir, à la fois son comportement de chef de ménage et celui de chef d'entreprise. Le premier apparaît par le type de consommation adopté par la famille, le second par le type d'évolution de l'exploitation agricole. Tous deux sont liés, car dans les exploitations familiales, les événements qui surviennent dans la famille influencent directement les décisions prises dans l'entreprise : le nombre de travailleurs disponibles, les besoins de consommation ; le patrimoine hérité, expliquent fortement, à un moment donné, la stagnation ou la croissance de l'exploitation ; « il est des périodes où, naturellement, la prospérité s'accroît et d'autres où elle diminue » (1). Aujourd'hui, c'est surtout par exemple lorsque les enfants sont encore jeunes qu'un ménage peut travailler beaucoup, se priver et auto-financer la croissance de son entreprise. Plus tard, les besoins d'éducation freineront les ressources disponibles pour l'exploitation.

A chacune de ces périodes de la vie de famille (cycle familial) correspond un type de comportement et une gamme donnée d'opinions cohérentes avec la situation du moment. De là vient la difficulté d'analyser correctement les raisons des décisions : les jugements d'un individu varient en même temps que sa situation évolue.

On se demandera d'abord si les comportements économiques des chefs d'entreprise, définis par les

(1) LAUR (E.), HOWALD (O.) - Economie Rurale de la petite et moyenne culture. Lausanne, Payot, 1948, p. 143.

divers modes d'évolution de leurs entreprises, correspondent effectivement à des caractéristiques différentes de leurs exploitations, de leurs familles, de leurs relations professionnelles et de leur degré de connaissance des mesures de l'Etat. La réponse est positive ; elle s'explique dans la mesure où l'adoption d'un type de croissance donné est fortement liée à la période du cycle familial.

La relation doit être modulée en fonction des ressources héritées, du mode de faire-valoir et des opportunités extérieures.

Cette typologie étant ainsi vérifiée, il devient intéressant de connaître les clivages qui apparaissent chez les agriculteurs, tant dans leurs relations avec la profession qu'avec l'Etat : l'utilisation des mesures de l'Etat et les jugements portés sur cette action diffèrent fortement selon les modes d'évolution des exploi-

tations. On le verra clairement dans la troisième partie de cette recherche.

Cette typologie pourrait servir de trame pour réfléchir sur l'avenir possible de l'agriculteur et sur ce qu'il faudrait faire pour rendre plus cohérentes les actions de l'Etat.

Il est clair que ce travail ne constitue qu'une étape provisoire dans cette recherche sur les facteurs de la décision chez les agriculteurs. Ce vaste thème général est difficile. Pour continuer de l'éclairer, il convient de procéder à des analyses plus approfondies que celles permises par l'enquête actuelle, de façon à analyser les types possibles de décision, à chercher s'il existe entre eux des processus communs d'élaboration, à vérifier enfin leur réalité sur une population suffisante. C'est la voie sur laquelle s'engagent les travaux de l'équipe actuelle.

LES PRINCIPAUX TYPES D'AGRICULTEURS ET LEURS CARACTÉRISTIQUES

I — CHOIX D'UNE TYPOLOGIE ADAPTÉE A L'ÉTUDE DES COMPORTEMENTS DES AGRICULTEURS

1 - Le monde agricole est largement diversifié. De nombreux types d'entreprises, fort différents les uns des autres, se côtoient : petites ou grandes, familiales ou capitalistes, spécialisées ou non, modernes ou traditionnelles, etc.. Une analyse des opinions et comportement des agriculteurs ne peut ignorer cette diversité, car l'attitude de chacun n'est pas étrangère au genre de problème auquel il est confronté dans son exploitation. Comment définir et établir **une typologie des comportements suffisamment simple pour être utilisable, et suffisamment vraie pour garder une signification réelle** et permettre d'améliorer la prise des décisions de politique agricole ?

De nombreuses classifications statistiques des exploitations agricoles sont actuellement établies selon la taille (classe de surface agricole utile), le système de production, le mode de faire valoir ou l'âge du chef d'exploitation. On reproche à ces procédures simples de définir des groupes d'entreprises relativement hétérogènes quant au comportement de leur chef : un jeune agriculteur propriétaire d'une grande exploitation, peut très bien adopter un comportement d'homme arrivé, relativement traditionnel, alors qu'un fermier âgé, cultivant des surfaces réduites, peut rester un homme tourné vers le progrès... Bref, c'est l'ensemble de ces critères techniques qu'il faudrait envisager simultanément de croiser pour classer les agriculteurs en groupes au comportement homogène.

Une procédure plus simple que celle qui consiste à combiner toutes les classes possibles d'âge, de taille et de système de production, consiste à définir le **mode d'évolution de chaque entreprise agricole** (déclin, stagnation, croissance) avant de les rassembler en classes homogènes. On s'appuie sur l'idée simple qu'il existe une relation entre l'évolution de l'exploitation et le comportement de son chef, et que les comportements sont plus homogènes à l'intérieur d'un type d'évolution qu'entre modes d'évolution différents.

2 - Peut-on définir aisément le mode d'évolution d'une entreprise agricole ? On pourrait, pour cela, connaître l'évolution de son chiffre d'affaires ou de

sa marge nette. Cet indicateur synthétique et comptable rend compte des changements intervenus dans une entreprise. Il est malheureusement difficile à mesurer, par enquête rapide, à cause de l'absence fréquente de comptabilité en agriculture. On ne peut donc fonder une typologie des comportements économiques sur ce critère précis et simple.

Par contre, les changements simultanés dans l'emploi des divers facteurs de production, à savoir le travail, la terre et le capital, permettent de bâtir une typologie simple et réaliste, qui distingue nettement les divers modes possibles d'évolution d'une exploitation (2).

3 - En ce qui concerne le travail, la présence ou l'absence de salariés permanents, par opposition aux travailleurs familiaux, sépare déjà nettement les exploitations de grandes cultures de celles de polyculture élevage.

On repère aisément ainsi la dualité des structures agraires qui est un phénomène remarquable dans l'Europe de l'Ouest : grandes et petites exploitations coexistent toujours, et la concentration "capitaliste" ne l'emporte qu'exceptionnellement sur l'économie "familiale" (3). Des observations récentes confirment que les exploitations agricoles de type capitaliste ne se développent que lentement en France : bien qu'elles aient réduit considérablement leurs dépenses de main-d'œuvre salariée, simplifié et mécanisé leurs systèmes de production, ces entreprises se sont rarement aventurées sur des marchés inorganisés, tels les fruits ou la viande. Elles profitent par contre de la sécurité commerciale propre à l'organisation dirigiste du marché des céréales, et se cantonnent pour l'instant dans ces productions végétales. Aucune extension spatiale rapide de ce type d'agriculture n'a actuellement lieu. La cause de cette stabi-

(2) MAINIE (Ph.). - Les exploitations agricoles en France - Paris PUF, Collection "Que sais-je", n° 354.

(3) Par "capitaliste", il faut entendre ici grand capitalisme familial : ces agriculteurs restent propriétaires individuellement ou en famille de la plus grande partie de leur capital, et ont à faire face aux mêmes problèmes de succession ou d'agrandissement que les petits exploitants familiaux. Certes, ils disposent de plus de moyens financiers !

lité tient au fait que ces grandes exploitations ne sont pas vraiment capitalistes, au sens où nous entendons ce terme aujourd'hui. Il n'y a pas, dans ce secteur, de séparation entre la fonction de propriétaire du capital et celle de directeur de l'entreprise. Les problèmes de financement du capital et surtout de succession se posent avec la même acuité que dans les exploitations familiales de dimension moyenne.

Ce sont actuellement les exploitations familiales qui se renforcent, bien que leurs possibilités de croissance soient étroitement limitées par l'histoire et les ressources de chaque famille : c'est lorsque les parents sont encore jeunes qu'ils peuvent accumuler du travail et investir pour financer le développement de l'entreprise. Plus tard, les besoins d'éducation de la famille limitent cet autofinancement. De nombreux facteurs facilitent cette croissance : le patrimoine hérité des parents, la diffusion du progrès technique, la politique de crédit, le dynamisme commercial des industries alimentaires environnant l'agriculture.

Tous les exploitants familiaux ne sont pas aptes à saisir les chances qu'offre l'ouverture des sociétés rurales sur l'économie d'échange. Tous n'ont pas la possibilité matérielle de s'engager dans une politique de croissance. Il en résulte donc une diversification croissante des types d'agriculteurs à l'intérieur du secteur familial : les pauvres côtoient les riches, les sans-espoir voisinent avec les modernes.

4 - Que peut-on entendre par politique de croissance dans une exploitation familiale ? C'est essentiellement l'augmentation des surfaces exploitées accompagnée de celle du capital d'exploitation (cheptel mort, cheptel vif et bâtiments d'exploitation).

Cependant, plusieurs types de croissance existent, selon qu'il y a accroissement simultané ou non de la dimension spatiale et des investissements.

5 - Définition des divers modes d'évolution des exploitations agricoles.

L'évolution des dimensions économiques de l'entreprise donne une bonne idée de son potentiel de production, à défaut de son chiffre d'affaires. Ces dimensions sont facilement mesurables en termes physiques et monétaires : dans une exploitation agricole, il est possible de reconstituer de mémoire et avec un réalisme suffisant, les grands changements intervenus dans la surface exploitée, les équipements, le cheptel et les bâtiments. L'ampleur et l'importance de leurs variations sont suffisantes pour que l'agriculteur s'en souvienne correctement.

Aussi les principaux modes d'évolution des exploitations agricoles sont ici définis par la variation des caractéristiques de surface et de capital d'exploitation entre deux dates. Pour avoir un repère précis, on compare le moment où l'agriculteur s'est installé sur son exploitation, à l'époque actuelle.

En ce qui concerne le capital d'exploitation, celui-ci doit être évalué en francs constants. De plus, ce n'est pas la variation de sa valeur absolue qui doit être prise en compte, mais la variation de l'intensité de son emploi, c'est-à-dire les changements du rapport « capital d'exploitation par hectare ».

La variation simultanée de ces critères de surface et de capital par hectare définit cinq modes possibles d'évolution des exploitations agricoles, indiqués dans le tableau A.

Tableau A — Définition des exploitations selon leur mode d'évolution

		Variation des immobilisations $\Delta I/\text{ha}/\text{an}$	
		$\leq k$ (1)	$> k$ (1)
VARIATION DE LA SURFACE	$\Delta S \leq 0$	$S \leq 15 \text{ ha}$ (2) PETITES EXPLOITATIONS SANS CROISSANCE	EXPLOITATIONS EN INTENSIFICATION
	$\Delta S > 0$	$S > 15 \text{ ha}$ (2) EXPLOITATIONS STABILISEES	EXPLOITATIONS EN DEVELOPPEMENT

(1) La borne k est égale au coût du renouvellement annuel du capital d'exploitation multiplié par l'indice d'accroissement des prix des biens concernés : il n'y a accumulation de capital que si $\Delta I/\text{ha}/\text{an}$ est supérieur à k .

(2) Il est nécessaire de distinguer parmi les exploitations stables ou en déclin ($\Delta S \leq 0$ et $\Delta I/\text{ha}/\text{an} \leq k$) celles qui sont petites de celles dont les dimensions sont importantes : ces dernières peuvent assurer un niveau de vie très satisfaisant à leurs chefs, dont le comportement est de ce fait différent de celui de « petites exploitations sans croissance ». La borne de 15 ha est arbitraire, elle se rapproche de la Surface Minimum d'Installation (SMI) prévue par la législation sur les cumuls, au-delà de laquelle un cumul est interdit.

6 - Chaque type de croissance correspond à un type particulier de comportement du chef d'exploitation.

Il est clair que les opinions et les attitudes des agriculteurs ne varient pas seulement selon qu'ils sont à la tête d'une entreprise de type capitaliste ou familiale, mais aussi selon qu'ils ont ou non adopté une politique de croissance.

C'est la raison pour laquelle on émet l'hypothèse que les opinions et les comportements des agriculteurs sont liés au choix d'un mode donné d'évolution

de leurs entreprises : les jugements émis, les attitudes observées sont plus homogènes à l'intérieur d'un type d'évolution qu'entre types différents d'évolution.

Pour vérifier le bien-fondé d'une telle hypothèse, les exploitations étudiées dans l'échantillon sont classées a posteriori par mode d'évolution : déclin, stagnation, croissance. On étudie ensuite la dispersion et l'homogénéité des caractéristiques techniques, économiques et sociales des exploitations appartenant à chacun des groupes ainsi constitués. On pourra ainsi justifier cette typologie.

II — CARACTERISTIQUES DES DIVERS MODES D'ÉVOLUTION

Les principales caractéristiques des types d'évolution analysés ici portent sur quatre aspects :

- les données structurelles relatives aux exploitations ;
- les données relatives à la vie des familles vivant sur l'exploitation ;
- les relations professionnelles des agriculteurs ;
- les moyens d'information et le degré de connaissance des mesures de politique agricole.

1. L'évolution des dimensions et des structures agraires

Dans l'ensemble de l'échantillon, la dimension moyenne des exploitations est passée de 35 hectares au moment de l'installation (antérieure dans 70 % des cas à 1961) à 43 hectares en 1972.

Ces possibilités de croissance des entreprises agricoles dépendent cependant de l'état des structures agraires. Trois cas se présentent, selon que l'on se trouve dans une région de petites exploitations nombreuses, dans une région de grande culture, ou enfin dans une situation intermédiaire entre les deux précédentes.

En général, les dimensions des exploitations stabilisées sont souvent plus grandes que celles des exploitations en croissance. Nous verrons que les premières sont dirigées par des agriculteurs plutôt traditionnels.

Ce phénomène est particulièrement marquant dans les cinq régions de polyculture de l'Ouest et du Centre : la densité de population active dans l'agriculture reste forte, la taille des exploitations est faible, le prix de la terre élevé, le patrimoine hérité est sans cesse redivisé entre des héritiers nombreux. De plus la forte concurrence que se font les agriculteurs dynamiques rend difficile l'augmentation des surfaces qu'ils cultivent. Tout ceci explique que, depuis le moment de leur installation, en général antérieur à 1960, jusqu'à 1972, les chefs des exploitations en croissance n'ont

pu doubler leur surface : celle-ci est passée de 15 ou 25 hectares selon la région à 25 ou 35 hectares aujourd'hui. Elle reste toujours inférieure à celle des exploitations stabilisées.

Toute autre est la situation sur les plateaux de Haute-Saône, dans le Barrois (Meuse) et le Haut Armagnac (Gers) : la décroissance de la population agricole active est ancienne. Le marché de la terre connaît désormais une certaine détente, les prix sont moins élevés qu'ailleurs. Il n'est pas trop difficile de trouver des parcelles à louer ou à acheter. Aussi voit-on les exploitations en croissance doubler leur surface, et passer de 20 ou 30 hectares au moment de l'installation de leur chef, à 45 voire 65 hectares en 1972. Leur taille dépasse alors nettement celle des exploitations stabilisées. Elles sont dépassées par celles qui pratiquent aujourd'hui une politique de croissance.

Dans ces trois régions, le remodelage foncier prend désormais une certaine ampleur, puisqu'il concerne 45 à 65 % des entreprises agricoles et 50 à 80 % de la surface totale. On s'achemine peu à peu vers une situation qui pourrait, d'ici une ou deux générations, ressembler à celle des régions de grande culture.

Dans celles-ci, les grandes entreprises, plus ou moins stabilisées, coexistent encore avec de petites exploitations très peu nombreuses. Cependant, dans le Valois (Oise) et la Champagne Berrichonne (Cher), les modifications de surface sont peu marquées, quel que soit le type d'évolution des entreprises. En effet, la concurrence foncière reste vive, bien que le nombre des agriculteurs soit faible : ceux qui exploitent aujourd'hui ont, pour la plupart, des successeurs et leurs moyens financiers sont importants. Fréquemment, ils rachètent les rares terres mises en vente (4). La disparition progressive des petites exploitations amenuise aujourd'hui les réserves foncières. Il ne semble pas que la concentration en surface

(4) SCEES - Les agriculteurs et la propriété foncière ; les modes de faire-valoir. Statistique agricole. Série Etude, n° 93, décembre 1971.

des entreprises puisse continuer dans les prochaines années, sans s'accompagner d'une disparition d'exploitations en croissance cette fois. Or les successeurs sont fréquents. On assiste donc à une sorte de blocage dans la concentration agraire, dû à la forte concurrence que se font, pour la terre, ces agriculteurs dynamiques.

En ce qui concerne les exploitations en intensification, leur surface est toujours inférieure à celle des exploitations en développement, dans toutes les régions considérées, sauf dans l'Oise. Dans cette dernière, les exploitations en intensification sont formées par les plus grandes entreprises, qui continuent de croître en investissant. Partout ailleurs, les exploitations en intensification sont de dimension restreinte : à défaut de s'étendre, leurs chefs ont investis. Deux raisons peuvent être invoquées à ce choix de l'intensification : les charges financières résultant de cette politique d'accumulation du capital peuvent restreindre sensiblement les possibilités de croissance spatiale par achat ou location de terres. Par ailleurs, il faut remarquer que ces exploitations sont nettement plus tournées vers le faire-valoir direct que le fermage, sauf dans la Mayenne et les Deux-Sèvres. Il se peut donc que le choix d'une politique d'intensification soit également lié au statut de propriétaires-exploitants sur de petites surfaces.

La vision de ce qu'est une "grande exploitation" varie de façon nette en fonction du mode d'évolution des exploitations agricoles. Pour le chef d'une petite exploitation sans croissance, il suffit d'avoir entre 40 ou 60 hectares pour entrer dans cette catégorie des "gros". Pour les agriculteurs stabilisés, il faut déjà cultiver entre 50 et 100 ha. Pour les exploitations croissantes en surface et en intensification les niveaux sont situés entre 50 et 150 hectares. Enfin, pour les chefs des exploitations en développement, il faut disposer de 80 à plus de 150 hectares pour être considéré comme étant à la tête d'une grande exploitation.

Ces différences sont également marquées selon les régions : dans les zones de petites exploitations de l'Ouest (Finistère, Mayenne, Deux-Sèvres) l'éventail qui sépare le petit du gros est cependant moins étendu : il est compris entre 30 et 80 hectares. Dans le Centre (Haute-Vienne, Tarn, Gers) et l'Est (Meuse, Haute-Saône), ces limites vont de 50 à 100 hectares. Dans le Cher et surtout l'Oise, la grande exploitation ne commence qu'à 100 hectares et dépasse 200 hectares.

2. L'évolution des modes de faire-valoir et des structures agraires

— De tout temps, dans les petites exploitations sans croissance, le faire-valoir direct a nettement dominé. Seul l'Ouest (Finistère, Mayenne et Deux-Sèvres) présente une situation particulière : depuis

quelques années, les chefs des petites exploitations sans croissance, autrefois locataires d'une grande partie de leurs terres, en sont devenus propriétaires de la moitié au moins.

— **Les exploitations stabilisées et en croissance voient toutes la part de leurs terres en propriété augmenter au détriment du fermage,** depuis le moment où leur chef s'est installé, jusqu'à 1972. Cependant l'importance de ce phénomène d'achat de terres varie selon le type d'évolution des entreprises et l'état des structures agraires.

a) Dans les zones de l'Ouest et du Centre, peuplées et à structures étroites, ce sont les exploitations croissantes en surface qui augmentent le plus la part de leurs terres en faire-valoir direct. Tout se passe comme si la concurrence foncière empêchait de recourir au fermage et obligeait le candidat à l'agrandissement d'acheter sa terre. Même dans une région de fermage comme les Deux-Sèvres, le phénomène est net. C'est pour l'agriculteur, la manière la plus simple d'assurer la sécurité de ses investissements.

b) Dans les trois régions d'exploitations moyennes, Barrois, plateau de Haute-Saône et Haut-Armagnac, l'existence de terres libres permet aux agriculteurs qui s'agrandissent de louer des surfaces nouvelles. La concurrence foncière entre agriculteurs étant moins vive, les propriétaires ne peuvent être trop exigeants. Le prix du sol est moins élevé qu'ailleurs, mais les agriculteurs sont également moins tentés d'acheter, quel que soit le mode de faire-valoir dominant : ainsi, dans la Meuse où le fermage est fréquent, la part des terres achetées est faible ; les modes traditionnels de faire valoir, fondés sur la location, ne sont pas bouleversés par les besoins des exploitations en croissance. Evolution significative : cette détente sur le marché foncier et ses conséquences sur le mode de faire-valoir s'observe même dans une région où le faire-valoir direct domine comme le Gers. Peu de terres sont achetées par les exploitants en croissance ; la croissance s'y fait par location.

Ceci montre que, lorsque les exploitants disposent d'une sécurité suffisante pour cultiver, soit parce qu'ils possèdent déjà une grande partie de leurs terres (Gers), soit parce que le fermage est habituel et les propriétaires non dominants (Est), ils recourent à des locations supplémentaires pour grandir, sans compromettre pour autant l'avenir de leurs entreprises.

c) Enfin, dans les régions de grande culture, la vive concurrence foncière entraîne actuellement toutes les catégories d'agriculteurs à acheter leur terre. Partout la part du faire-valoir direct augmente sensiblement. Il semble que la situation foncière de ces grandes exploitations soit en train de s'aggraver, rejoignant ainsi les problèmes fonciers des exploitations de petite culture.

Malgré ces différences régionales, les agriculteurs manifestent en général de nettes intentions d'achat de terre sauf dans les petites exploitations sans croissance.

Des différences interviennent au niveau de la possibilité de réaliser cet achat : dans l'ensemble de l'échantillon le tiers des chefs d'exploitations en développement et d'exploitations croissantes en surface, pense avoir cette possibilité, contre moins du cinquième chez les autres types d'agriculteurs. En particulier, dans les exploitations en intensification, la possibilité de croître en surface s'amenuise (17 %). Une véritable frustration foncière se manifeste chez beaucoup d'agriculteurs.

La disparité entre intentions et possibilités varie également beaucoup selon les régions, ce qui souligne d'ailleurs les tensions du marché foncier. Le cas le plus remarquable concerne les régions de grande culture : moins du quart des agriculteurs déclarent avoir la possibilité d'acheter de la terre. C'est bien l'indice de la concurrence sévère que se font ces grands exploitants sur le marché foncier.

3. Les successions selon les types d'agriculteurs

Dans l'ensemble de l'échantillon, les successions sont toujours beaucoup mieux assurées dans les exploitations en croissance que dans les exploitations stabilisées.

Le nombre des successeurs présents dans l'entreprise varie de la façon suivante :

- 38 % dans les exploitations en développement ;
- 30 % dans les exploitations en intensification ;
- 29 % dans les exploitations croissantes en surface ;
- 20 % dans les exploitations stabilisées ;
- 15 % dans les exploitations petites et sans croissance.

Ces différences de taux de succession selon les types d'évolution sont moins marquées dans certaines régions, à savoir le Finistère (Bassin de Chateaulin) et le Nord de la Mayenne : les exploitations en développement y sont plus petites qu'ailleurs et leurs chefs n'ont guère plus de successeurs que ceux des petites exploitations sans croissance. Il faut souligner que le dynamisme interne de l'entreprise n'est pas la seule variable qui agit sur le phénomène des successions. Encore faut-il dépasser un certain seuil de niveau de vie.

4. La situation familiale selon le type d'évolution des exploitations

Cinq facteurs permettent de caractériser des situations familiales fort différentes selon le type d'évolu-

tion : il s'agit de l'importance du célibat et de la cohabitation, de l'âge du chef d'exploitation, du nombre des enfants, enfin du niveau de vie, mesuré par la possession de certains biens d'équipements ménagers ou de confort.

Les petites exploitations sans croissance sont caractérisées par l'importance du célibat chez leur chef (16 %), la fréquence de la cohabitation (17 %) le bas niveau de vie qui est au moins moitié moindre que celui des exploitations en croissance. Les chefs d'exploitation sont âgés, puisque 56 % ont plus de 55 ans. C'est la seule catégorie dans laquelle le quart des agriculteurs a encore plus de 65 ans, et ne semble donc pas avoir été touché massivement par l'indemnité viagère de départ. Enfin, les enfants sont moins nombreux qu'ailleurs, près de la moitié n'en ont qu'un seul ou pas du tout (45 %).

Dans les exploitations stabilisées, certains aspects sont analogues à ce qui vient d'être décrit : le célibat des chefs d'exploitation est également fréquent (18 %) ; cependant, la cohabitation des générations est beaucoup plus développée (27 %). Or la surface de ces entreprises est, rappelons-le, assez grande. Le niveau de vie est moyen. Enfin et surtout, ces chefs d'exploitation sont souvent jeunes. Près de la moitié d'entre eux est âgée de moins de 45 ans (44 %), ce qui est plus important que dans les exploitations en croissance ! Il semble donc que le célibat résulte ici plutôt d'une attitude traditionaliste de ces agriculteurs ; les jeunes filles hésitent à se marier dans ces conditions. Ce type d'exploitation qui apparaît équilibré, surtout dans l'Ouest et le Centre, ne risque-t-il pas d'être de plus en plus dépassé à l'avenir ? Si les petites exploitations sans croissance ont fourni jusqu'à présent la grande masse des pauvres, qui se sentaient rejetés par l'évolution économique, ne les verra-t-on pas naître demain de plus en plus fréquemment chez ces agriculteurs aujourd'hui stabilisés et encore relativement favorisés ?

La situation familiale des exploitations croissantes en surface présente également des ressemblances avec celles des exploitations stabilisées, mais à un moindre degré. Le célibat est peu fréquent (9 % des cas), la cohabitation est encore très développée (23 %), surtout dans la moitié sud de la France (Tarn, Haute-Vienne, Gers). Le niveau de vie est également moyen. Ces chefs d'exploitation sont plutôt âgés, le tiers a plus de 55 ans. Enfin les familles sont nombreuses (43 % ont trois enfants et plus). Si ces agriculteurs ont choisi de privilégier l'agrandissement de l'exploitation et l'arrondissement du patrimoine familial, c'est à la fois en fonction d'une vision plutôt traditionaliste et des besoins de leurs nombreux descendants.

Au total, il semble que les familles qui vivent dans des exploitations stabilisées et des exploitations croissantes en surface, sont de type "traditionnel". Cette

attitude générale ne les induit pas à orienter leurs entreprises vers une politique de modernisation.

Tout autre apparaissent les familles des exploitations en croissance, qu'elles soient orientées vers la seule intensification ou vers le développement. Dans les deux cas, leurs chefs ont choisi la voie de l'accumulation du capital, poussés par les aspirations de leurs familles.

En effet, le célibat n'existe pratiquement plus. La cohabitation est exceptionnelle, elle se rencontre encore dans le Sud et le Centre. Le niveau de vie est toujours élevé. Ces agriculteurs sont plutôt jeunes, puisque 35 % ont moins de 45 ans. Ils ont un nombre d'enfants supérieur à la moyenne. Il semble que ce soit la croissance des besoins d'éducation qui entraîne les chefs de famille à choisir cette politique de croissance.

Pour s'en convaincre, il suffit d'examiner le niveau d'instruction souhaité par ces agriculteurs pour leurs enfants. En ce qui concerne ceux qui désirent rester dans l'agriculture, la préférence générale est de pousser les enfants vers l'enseignement agricole spécialisé, à savoir les lycées agricoles. Les chefs d'exploitation en croissance manifestent ce désir beaucoup plus fréquemment que les autres.

Pour les enfants qui quitteront l'agriculture, l'ambition scolaire est massive et généralisée. Beaucoup de parents souhaitent les voir poursuivre leurs études au-delà du baccalauréat. Mais ici encore, cette préférence est beaucoup plus nette pour les enfants des exploitations en croissance (40 %) que pour les autres. Chez les petits exploitants sans croissance en particulier, 24 % se contentent encore de l'équivalent du brevet élémentaire. Cette tendance est d'autant plus nette que l'on se trouve dans une zone pauvre (Mayenne, Deux-Sèvres, Haute-Vienne), ou en mutation, (Cher, Meuse et Finistère).

5. Les relations professionnelles selon le type d'évolution

Les contacts sont beaucoup moins fréquents avec l'administration qu'avec les diverses organisations professionnelles : la moitié environ des agriculteurs a eu au cours de l'année 1971 des relations avec les services départementaux du Ministère de l'Agriculture, alors que presque tous ont fréquenté un service professionnel. Parmi ceux-ci, les services des Chambres d'Agriculture ont moins de contacts avec les agriculteurs que le syndicalisme.

D'une façon générale, l'importance de ces relations varie nettement selon le type d'évolution des exploitations agricoles : les entreprises en croissance ont eu, au cours de l'année 1971, trois fois plus de contacts avec l'administration que les entreprises stagnantes. Il en va de même avec les organisations professionnelles.

En ce qui concerne les services départementaux du Ministère de l'Agriculture, la Direction des Services Vétérinaires est toujours davantage fréquentée par les agriculteurs des régions étudiées que la Direction Départementale de l'Agriculture. C'est bien normal, car les exploitants visités sont fréquemment des éleveurs. Il existe deux exceptions, l'Oise et la Haute-Vienne. Dans le cas du Valois, les exploitations de grande culture ont peu d'animaux. Dans le Haut Limousin, les faibles relations avec les Services Vétérinaires sont peu explicables, sinon par l'absence d'action de l'administration dans cette région, ou la concurrence fort ancienne des vétérinaires.

Quant aux syndicats agricoles, les exploitations stabilisées et croissantes en surface ont presque autant de contacts syndicaux que les exploitations qui investissent : 40 % contre 55 %. Le syndicalisme a donc autant de relations avec les agriculteurs modernes que traditionnels. Seuls les chefs des petites exploitations sans croissance ont très peu de contacts (18 %).

Les organismes professionnels liés à la modernisation de l'agriculture, tels les Centres d'études techniques agricoles, les Centres de gestion, le service d'utilité agricole et de développement, la Maison de l'élevage, sont en relations plus suivies avec les exploitations en croissance qu'avec les autres (15 à 25 % contre moins de 10 %). Notons que l'association pour le développement des structures d'exploitations agricoles (ADASEA) n'est fréquentée que par les exploitants en développement (7 %). Faut-il en conclure que seuls ces agriculteurs modernes, directement intéressés par l'amélioration des structures, se préoccupent de contrôler cette action ?

6. Les moyens d'information et le degré de connaissance des mesures de politique agricole

Les agriculteurs appartenant aux différents types d'évolution s'informent d'une manière à peu près similaire : 78 % d'entre eux environ déclarent connaître les mesures prises par l'Etat grâce aux journaux agricoles. Cette proportion varie de 68 % chez les petits exploitants sans croissance à 80 % dans les exploitations en développement. La télévision est citée en seconde position par 58 % des agriculteurs.

Ici, les petits agriculteurs sans croissance se distinguent des autres, parce qu'ils sont moins nombreux à posséder un téléviseur (57 % contre 73 %). Au total, une certaine homogénéité existe dans les moyens utilisés pour être au courant des mesures de politique agricole.

Malgré cette égalité relative dans les moyens d'information, la connaissance réelle qu'ont les agriculteurs varie beaucoup selon le mode d'évolution de leurs exploitations. Il convient néanmoins de distin-

guer selon la nature des mesures : certaines actions qui touchent des aspects essentiels de la vie des agriculteurs ou qui sont anciennes, sont aujourd'hui également connues de tous : il s'agit des mesures de protection sociale, de l'enseignement et de la formation professionnelle, de l'indemnité viagère de départ, du remembrement, des SAFER, des CUMA.

Par contre, lorsque des mesures prises présentent des aspects beaucoup plus spécifiques, ou exigent une certaine technicité pour être comprises et mises en œuvre par l'agriculteur, ou demandent enfin d'effectuer des démarches auprès de l'administration, on s'aperçoit qu'elles sont surtout connues des agriculteurs les plus dynamiques et moins des autres. Si les agriculteurs stabilisés en ont encore une relative bonne connaissance, les agriculteurs croissants seulement en surface sont généralement bien moins informés. Enfin, les chefs des petites exploitations sans croissance sont toujours peu au courant de ces mesures, même si elles les concernent beaucoup, comme l'aide à la reconversion.

D'une façon générale, les mesures dont le degré de connaissance est lié au type d'évolution des exploitations, se regroupent de la façon suivante :

- **mesures intéressant les personnes de l'exploitation**
 - aide financière à la reconversion vers d'autres activités ;
- **mesures intéressant les chefs d'exploitation**
 - attribution préférentielle en faveur de l'héritier qui reprend ;
 - groupement foncier agricole ;
 - groupement agricole d'exploitation en commun ;
 - prêts bonifiés du crédit agricole ;
 - prêts calamités du crédit agricole ;
 - aides aux bâtiments d'élevage ;
 - réduction des droits d'enregistrement en cas d'achat du fermier ou d'achat à la SAFER ;
- **mesures favorisant l'organisation économique et technique**
 - groupements de vulgarisation ;

- groupements de producteurs ;
- subventions aux investissements hydrauliques ;
- **mesures orientant la production**
 - contrats d'élevage du FORMA ;
 - prime au veau ;
 - prime à la vache ne produisant pas de lait.

Ces clivages dans la connaissance des mesures de l'Etat sont plus ou moins marqués selon les régions. Dans une région de grande culture comme le Valois (Oise), la connaissance est toujours bonne et homogène, quel que soit le type d'évolution. Par contre, dans des régions moins développées, comme la Mayenne et la Haute-Vienne, les chefs d'exploitation sans croissance connaissent presque toujours moins bien ces diverses mesures que ceux des exploitations croissantes. Toutefois, les mesures techniques adaptées à ces régions d'élevage, comme l'aide aux bâtiments d'élevage, sont bien connues de tous, car elles satisfont un besoin important.

De même dans le Finistère et les Deux-Sèvres, certaines actions très spécifiques comme celles menées par les groupements de vulgarisation agricole, sont bien connues de tous les types d'agriculteurs, alors qu'il n'en va pas de même dans les six autres régions de polyculture élevage : ceci tient probablement à l'ancienneté et l'importance des actions d'information entreprises ici par des mouvements confessionnels, comme la Jeunesse Agricole Chrétienne (JAC), ou syndicaux (FDSEA et CDJA par exemple). Il est donc possible d'agir sur la connaissance des agriculteurs, même de ceux qui apparaissent attardés, à condition d'utiliser des moyens adaptés.

L'essentiel semble être d'adapter le message que l'on veut faire passer au type d'exploitation considéré : pour l'instant, seuls sont à peu près bien informés les agriculteurs qui investissent. Chez les autres, peu motivés et peu enclins à s'informer, la connaissance reste inégale. Etant donné les trous importants constatés dans la connaissance des mesures chez beaucoup d'agriculteurs et puisque dans ce domaine de la communication, rien de systématique n'a été entrepris jusqu'à ce jour par le Ministère de l'Agriculture, des progrès considérables peuvent être obtenus à l'avenir (5).

III — PLACE DES DIVERS MODES D'EVOLUTION SELON LES REGIONS

Les formes de coexistence entre les divers modes d'évolution des exploitations agricoles varient fortement d'une région à l'autre. Trois éléments permettent de comprendre la situation actuelle et de prévoir l'évolution future de la place des divers types d'agriculture. Ce sont :

- **les surfaces qui seront libérées d'ici dix ans, faute de successeurs** : ce phénomène n'a pas du tout

la même signification selon que ces terres proviennent d'exploitations déjà stabilisées ou d'exploitations croissantes. Dans le premier cas, la libération de terre permet de mieux satisfaire les besoins fonciers des agriculteurs en croissance. Dans le second, la concurrence que se font les exploitants modernes

(5) Ne faut-il pas regretter les contacts nombreux qu'avaient autrefois les Directions des Services Agricoles ?

n'a guère de chances de s'atténuer à l'avenir, car ils libèrent eux-mêmes peu de terre.

— les surfaces absorbées par les exploitations croissantes : par comparaison avec les superficies rendues libres, on peut prévoir si le rythme annuel d'augmentation de surface des exploitations croissantes est susceptible ou non d'augmenter significativement au cours des prochaines années.

— la proportion de jeunes chefs d'exploitation (moins de 45 ans) susceptibles de poursuivre ou de s'engager dans une politique de croissance.

Finalement, la place des modes d'évolution dans chaque région permet de proposer une typologie du changement des structures agraires (voir graphiques, pages 26 à 28).

1. Les régions traditionnelles à population dense et à structure agraire archaïque

(type : Mayenne, Deux-Sèvres, Haute-Vienne)

Les exploitations stabilisées couvrent plus du tiers des surfaces de ces régions. Ce sont elles qui vont libérer près de la moitié des surfaces disponibles au cours des 10 prochaines années.

Les exploitations croissantes en surface vont pouvoir augmenter leur vitesse d'agrandissement : actuellement petite, de l'ordre de 0,6 à 0,8 ha/an, celle-ci pourrait atteindre 2 ha/an, ce qui est important au vu de leurs dimensions moyennes actuellement restreintes (inférieure à 30 ha).

Aujourd'hui, peu d'agriculteurs sont engagés dans des politiques de modernisation de leur entreprise, la proportion des jeunes chefs dans cette catégorie est faible (moins de 30 % sont âgés de moins de 45 ans). Les jeunes se trouvent surtout dans les exploitations croissantes en surface.

A l'avenir, on verra donc se poursuivre surtout la croissance en surface des entreprises, sans qu'il y ait changement notable vers une politique de développement. Ce sont des zones traditionnelles, qui le seront encore vers 1980.

2. Les régions en développement, peu peuplées et à structure agraire encore archaïque

(type : Tarn et Gers)

Malgré la forte diminution du nombre des exploitations, due au fort exode rural et à la politique de l'enfant unique, les structures agraires sont encore peu concentrées ; les exploitations stabilisées couvrent toujours le tiers des surfaces régionales. Elles vont également libérer près de la moitié des surfaces disponibles dans les 10 prochaines années.

Les exploitations croissantes ont une vitesse d'agrandissement notable, de l'ordre de 1,2 à 1,4 ha/an. Celle-ci va pouvoir être portée à 2 ha/an.

Enfin, les jeunes sont relativement nombreux (un peu plus de 30 %) dans les exploitations en développement, qui couvrent déjà une forte surface (le tiers des surfaces régionales). L'évolution future va dans le sens du renforcement des exploitations en développement.

3. Les régions développées, à population dense, où, en dépit de la diminution des exploitations stabilisées, les structures agraires vont rester bloquées

(type : Finistère : Bassin de Chateaulin)

Les exploitations stabilisées couvrent le quart des surfaces de la région et ne libéreront que le tiers des surfaces disponibles au cours des 10 prochaines années.

Les exploitations croissantes ont actuellement une faible vitesse d'agrandissement, de l'ordre de 0,5 ha/an. Celle-ci pourra doubler, ce qui ne permettra pas de dépasser 1 ha/an vers 1980. Ce sera insuffisant pour réduire la forte tension du marché foncier.

Les jeunes exploitants dans toutes les exploitations croissantes, sont nombreux (environ 30 %, qu'elles aient choisi le développement ou la seule croissance en surface. Pour continuer à croître, seule reste ouverte la voie de l'intensification, déjà choisie par un certain nombre (17 % de la surface régionale).

4. Les régions en développement, peu peuplées, de structure agraire semi moderne, et évoluant vers un blocage de la concentration

(type : Barrois dans la Meuse, Haute-Saône)

La concentration est ancienne. Il n'y a presque plus d'exploitations stabilisées (15 % environ de la surface régionale). Les libérations de terre sont uniquement le fait des exploitations en croissance. Les successeurs y sont nombreux (40 % environ).

Ce sont ces exploitations dynamiques qui vont s'empêcher mutuellement de continuer à s'étendre en surface. Leur vitesse d'agrandissement, actuellement comprise entre 1,5 et 2 ha/an, ne peut augmenter à l'avenir. On parvient à un certain blocage agraire.

Les exploitations en développement sont les plus importantes, car elles couvrent la moitié des surfaces régionales. 40 % de leurs chefs ont moins de 45 ans. Ils vont être obligés, à l'avenir, de se tourner davantage vers l'intensification.

5. Les régions de grande culture, de structure agraire concentrée, mais figée

(type : Champagne berrichonne dans le Cher, Oise).

Les exploitations stabilisées sur une grande surface (130 ha en moyenne) reprennent de l'importance. Elles couvrent près du tiers du terroir. Les exploitations en intensification occupent plus du tiers des surfaces. Les jeunes chefs d'exploitations sont nom-

breux dans ces deux catégories. Les libérations de terre, surtout dans l'Oise, viennent de ces deux types d'entreprises.

L'agrandissement actuel est lent : 2 ha/an. Il ne pourrait pas excéder 5 ou 6 ha/an au plus vers 1980. Ceci est négligeable, comparé aux dimensions de ces grandes exploitations. Les structures actuelles paraissent donc figées : seul compte l'investissement. Plus de la moitié du terroir est couvert d'exploitations qui augmentent leur capital par hectare, politique d'intensification.

IV — CONCLUSION : CES TYPES D'EVOLUTION PERMETTENT DE REPERER « TROIS AGRICULTURES »

Trois aspects essentiels, à savoir la grandeur de l'exploitation, la politique d'investissement dans l'entreprise, la situation de la famille, permettent de regrouper les cinq modes d'évolution distingués précédemment en trois types d'agriculture : l'agriculture pauvre, l'agriculture traditionnelle et l'agriculture moderne. Leurs caractéristiques et leur importance sont les suivantes :

1. L'agriculture pauvre

La petite taille de l'exploitation, la faiblesse du rythme des investissements, le faible niveau de vie des personnes, les aspects traditionnels de la famille,

tous ces facteurs concourent à assimiler les petites exploitations sans croissance à l'agriculture pauvre. Ces agriculteurs n'ont que très peu de relations avec l'administration ou avec les organisations professionnelles.

Dans l'ensemble de l'échantillon, cette agriculture pauvre représente 15 % du nombre des agriculteurs et 5 % des surfaces exploitées. Il est probable, à cause de la façon dont ont été choisies les exploitations de petite taille dans l'échantillon aléatoire, que cette agriculture est en réalité plus importante que ce qui est indiqué ici. D'autres enquêtes fournissent des proportions légèrement plus élevées pour ces petites exploitations sans croissance (voir tableau B).

Tableau B

Nature de l'enquête	Date de l'enquête	Proportion en %		
		du nombre total	de la surface occupée	
Enquêtes INRA	Lot-et-Garonne (Vallée d'Agen)	1968	20	10
	Lot-et-Garonne (Côteaux nord et sud) . .	1969	16	8
	Orne (Plaine d'Argentan - Sées)	1969	21	3
	Gard (Costières)	1969	39	9
	Morbihan (Plateau Central)	1970	14	—
	Aisne (Soissonnais)	1970	27	6
	Aveyron (Ségala)	1971	29	15
	Ille-et-Vilaine (Vitré-la-Guerche)	1971	24	10
	Nièvre (Nivernais central)	1971	25	6
	Indre-et-Loire (Grand Prémigny)	1972	28	7
Enquête bovine 1967 SCEES (20.000 exploitations, France entière)			18	11

2. L'agriculture traditionnelle

Elle est pratiquée dans des exploitations de taille souvent assez grande ; le niveau de vie des personnes qui y vivent, est moyen ; leurs chefs se répartissent dans toutes les classes d'âge, la proportion de jeunes agriculteurs est importante. Le mode de vie, encore traditionnel, se marque par la fréquence de la cohabitation des générations ; il se répercute aujourd'hui sur l'importance du célibat chez les jeunes exploitants. Ces agriculteurs enfin occupent une place importante dans le syndicalisme agricole, mais ils ont peu de relations avec l'Administration du Ministère de l'Agriculture.

Dans l'ensemble de l'échantillon, cette agriculture regroupe 45 % des exploitants et 45 % des surfaces cultivées.

La moitié des exploitations de ce secteur traditionnel grandit essentiellement par augmentation de la surface des exploitations, sans accroissement de l'intensité du capital engagé. Ces agriculteurs ont des exploitations plus petites que celles des exploitants stabilisés : ils cherchent essentiellement à arrondir leur patrimoine. Ils sont davantage orientés vers le faire-valoir direct que les exploitations du secteur moderne.

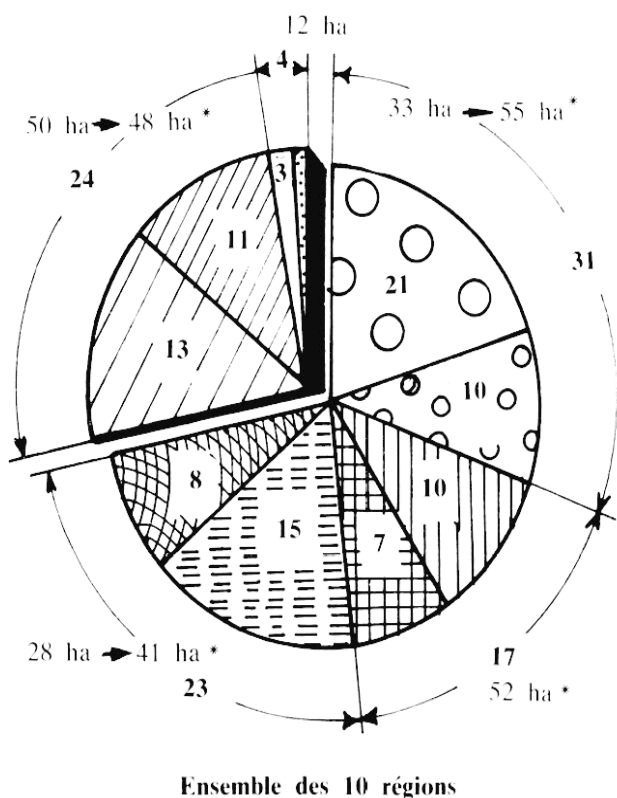
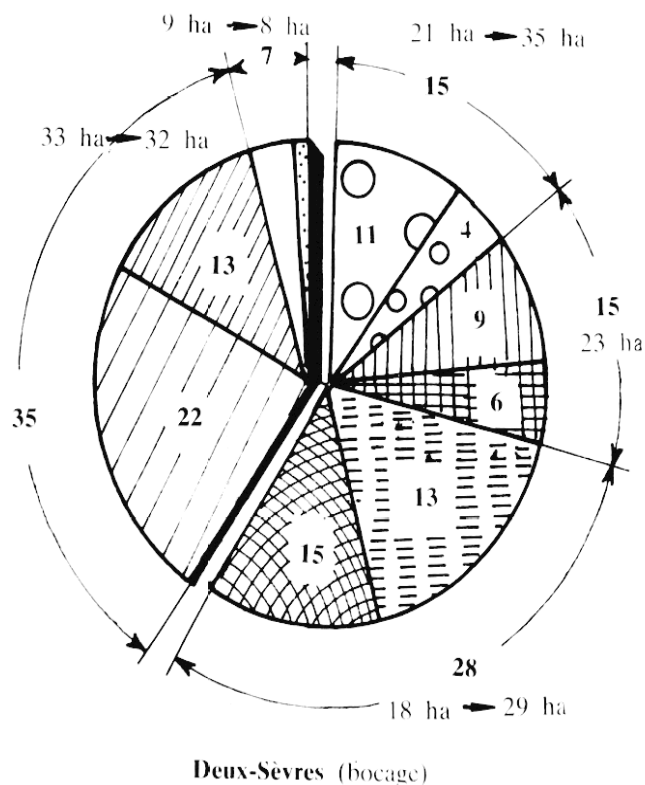
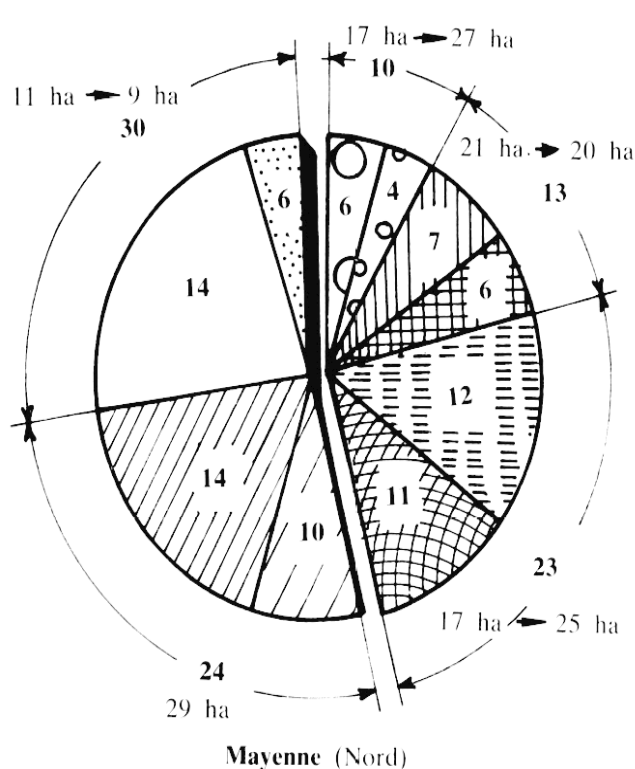
3. L'agriculture moderne

Elle correspond aux agriculteurs qui investissent, augmentent l'intensité d'emploi du capital d'exploitation, et modernisent ainsi leurs entreprises. Ils ne disposent pas toujours de surfaces aussi importantes que celles des exploitations stabilisées. Lorsqu'ils choisissent de "développer" leurs exploitations, en augmentant également la surface de leur entreprise, ils ne parviennent souvent pas à cultiver des surfaces plus grandes que celles des agriculteurs traditionnels.

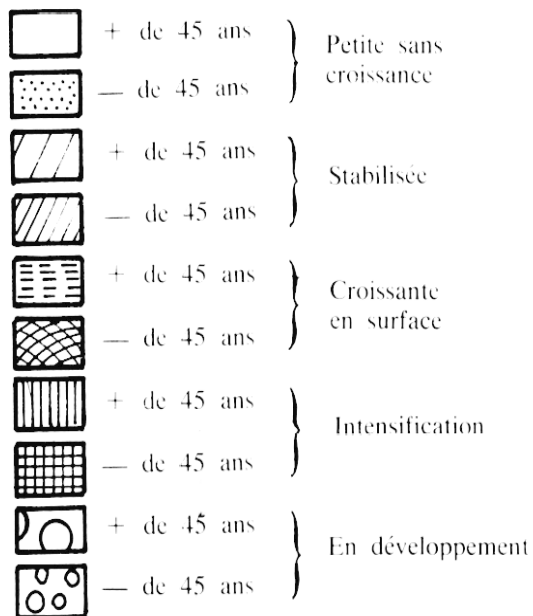
Le niveau de vie de leurs familles est parmi les meilleurs observés dans cette étude. Le nombre de leurs enfants est élevé, beaucoup de familles en ont 3 et plus. La cohabitation est rare, sauf dans le Sud. Peu de chefs d'exploitations sont célibataires. C'est également dans cette catégorie que les successions sont les mieux assurées.

Avec 40 % du nombre total des agriculteurs, ils exploitent 50 % des surfaces cultivées par l'ensemble de l'échantillon observé. Dans ce secteur moderne, les exploitations en intensification sont minoritaires par rapport aux exploitations en développement.

Relation entre structures agraires et modes de croissances des exploitations agricoles dans dix régions
(place occupée en % de la superficie agricole utile totale)

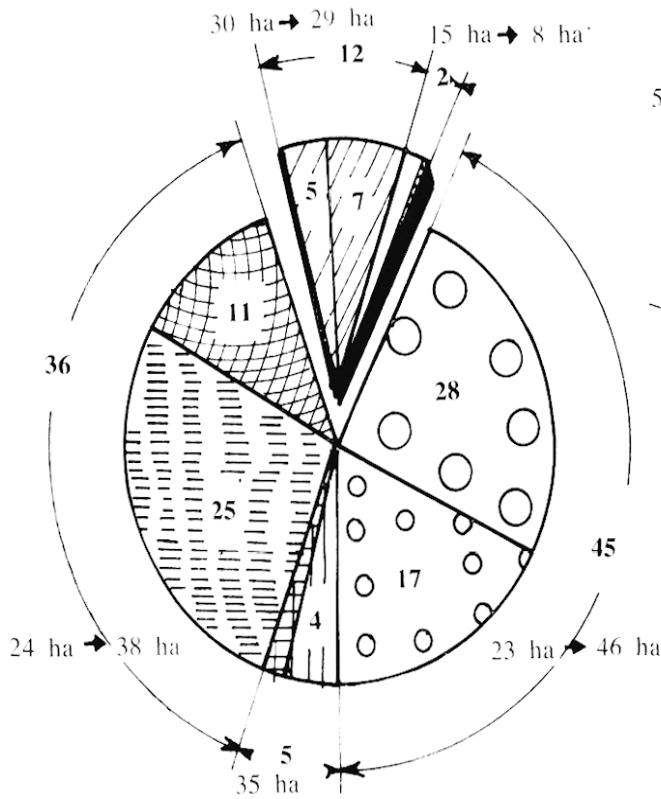


Légende : type d'exploitation :

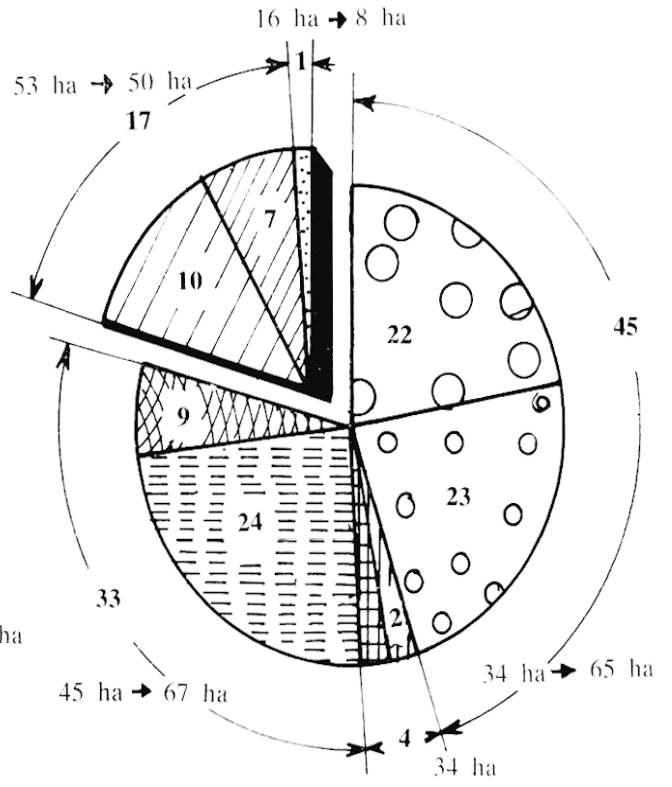


Variation de la surface moyenne des exploitations de la catégorie, entre le moment où le chef d'exploitation s'est installé et 1971.

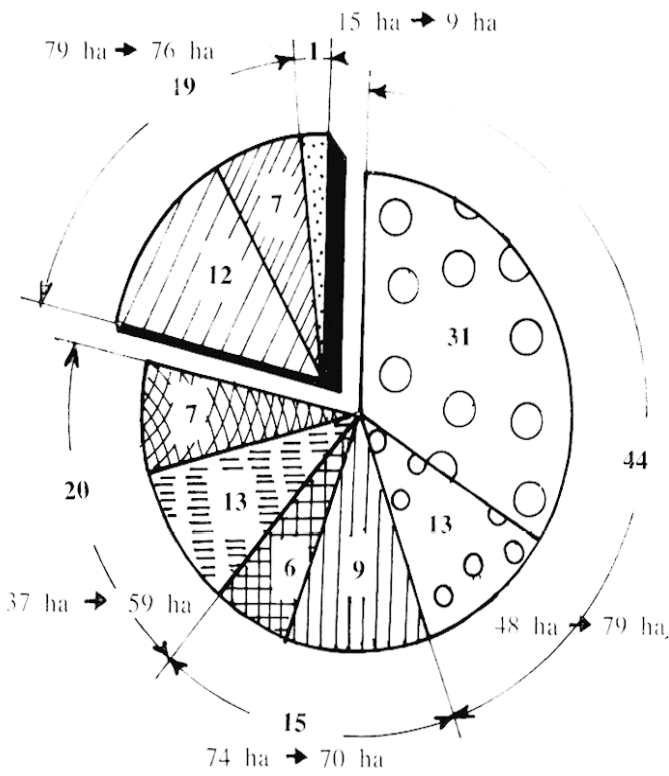
(Suite)



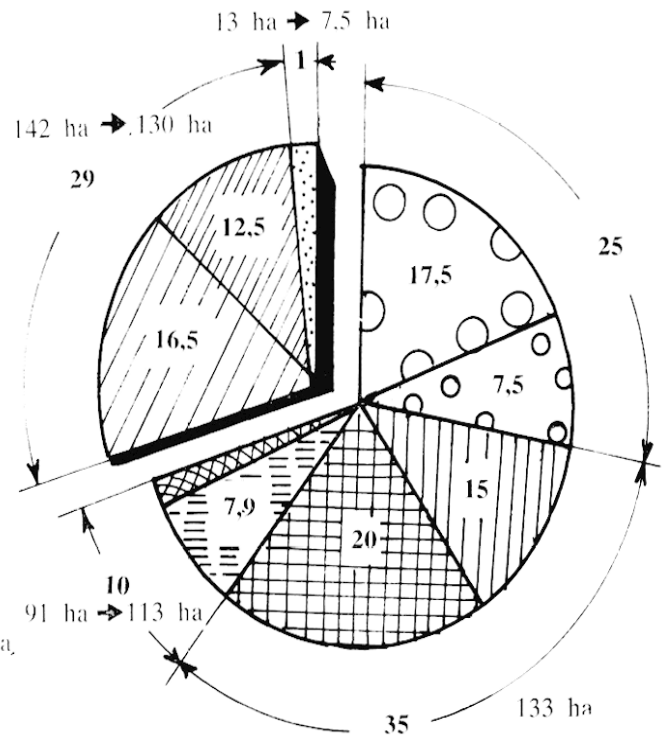
Haute-Saône (Plateaux)



Meuse (Barrois)

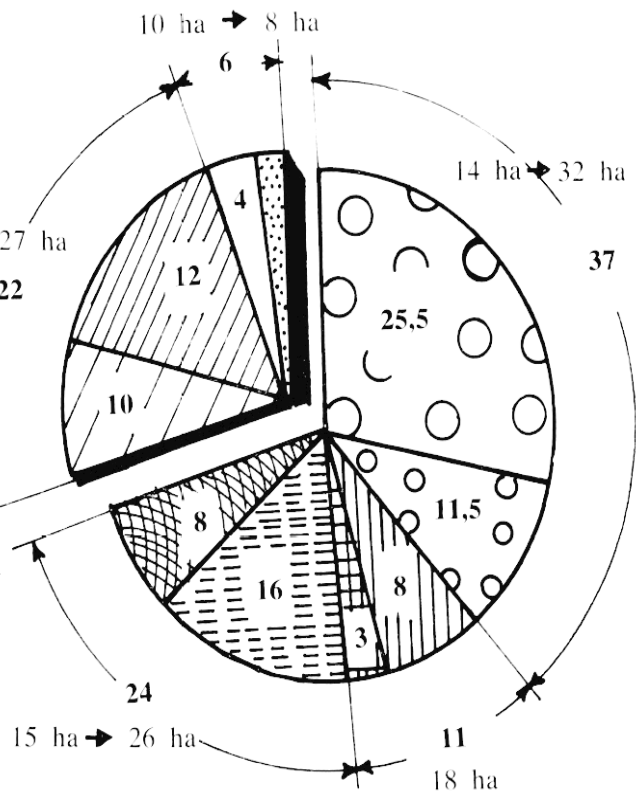
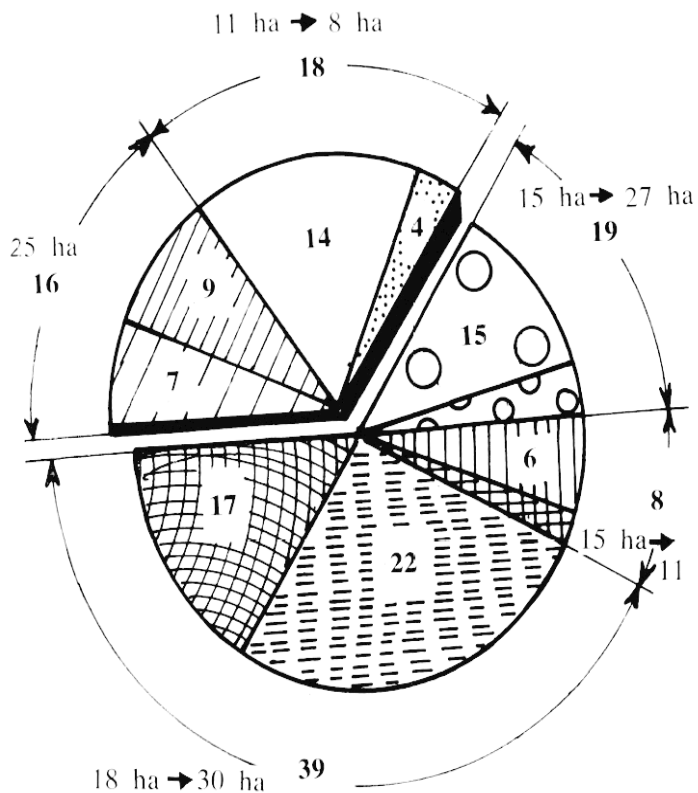


Cher (Champagne berrichonne)



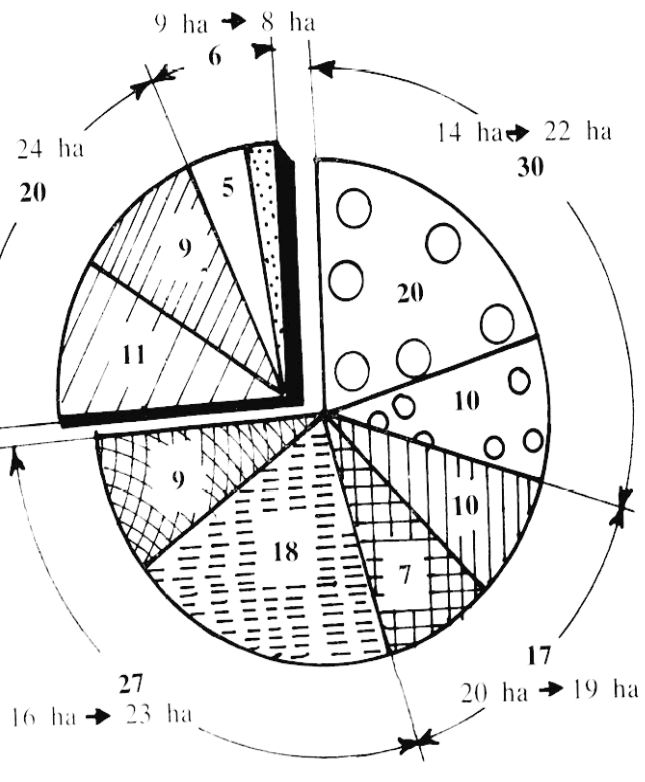
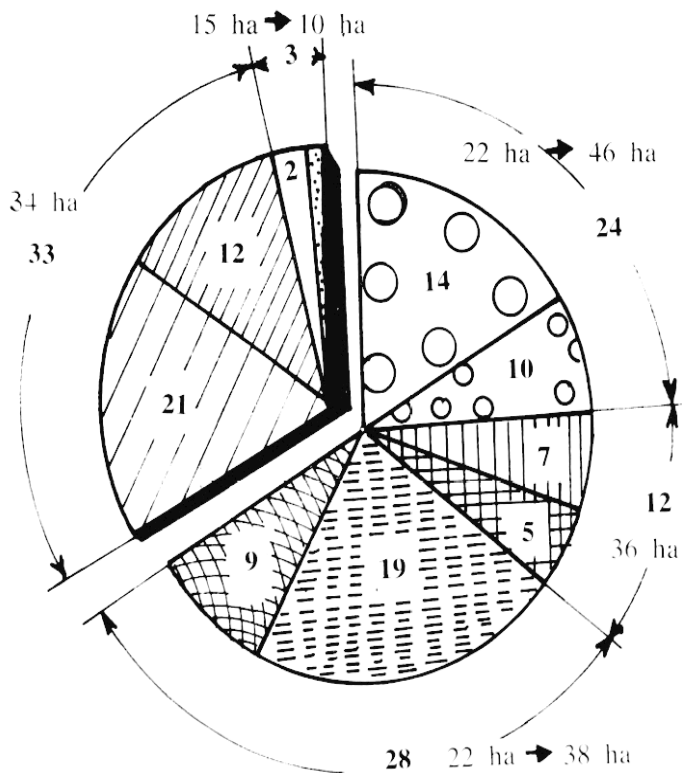
Oise (Valois)

(Suite)



Haute-Vienne (Haut-Limousin)

Tarn (Albigeois-Castrais)



Gers (Haut-Armagnac)

Finistère (Chateaulin)

Tableau I - 1 - Place des types d'agriculture selon les régions

en % de la surface occupée

	Petite sans croissance	Stabilisée	Croissance en surface	Croissance en intensification	Croissance en développement
Ensemble	4	23	23	18	32
Finistère	6	20	27	17	30
Mayenne	29	24	23	13	11
Deux-Sèvres	7	35	28	15	15
Haute-Vienne	18	16	39	8	19
Tarn	6	22	24	11	37
Meuse	1	17	33	4	45
Haute-Saône	2	12	36	5	45
Gers	3	33	28	12	24
Cher	1	19	20	15	45
Oise	1	29	10	35	25

Tableau I - 2 - Place des types d'agriculture selon les régions

en % du nombre d'agriculteurs

	Petite sans croissance	Stabilisée	Croissance en surface	Croissance en intensification	Croissance en développement
Ensemble	15	21	24	15	25
Finistère	15	17	23	18	27
Mayenne	32	20	23	15	10
Deux-Sèvres	20	27	25	17	11
Haute-Vienne	32	14	27	12	15
Tarn	16	20	22	15	28
Meuse	10	19	27	6	38
Haute-Saône	8	15	36	5	36
Gers	11	34	26	11	18
Cher	5	17	22	15	41
Oise	5	27	11	31	26

**Tableau I - 3 - Evolution de la surface agricole selon le type
d'agriculture et les régions**

en Ha, à l'installation et en 1972

	Petite sans croissance	Stabilisée	Croissance en surface	Croissance en intensification	Croissance en développement
Ensemble	12 → 11	48 → 47	27 → 40	52	33 → 55
Finistère (Chateaulin)	9 → 8	24	16 → 24	20	15 → 22
Mayenne (nord de la)	11 → 9	29	18 → 25	20	17 → 27
Deux-Sèvres (bocage nord) .	9 → 8	32	18 → 29	23	21 → 35
Haute-Vienne (Haut Limousin)	12 → 8	25	18 → 30	11	15 → 27
Tarn (Castrais et Albigeois)	10 → 8	27	16 → 27	18	14 → 32
Meuse (Barrois)	16 → 8	50	45 → 67	34	34 → 65
Haute-Saône (Plateaux de) .	15 → 9	30	24 → 38	34	23 → 46
Gers (Haut Armagnac)	15 → 10	34	22 → 38	36	22 → 46
Cher (Champagne berrichonne)	16 → 9	76	37 → 60	70	48 → 79
Oise (Valois)	13 → 7	129	91 → 113	133	85 → 115

**Tableau I - 4 - Evolution des modes de faire-valoir selon les types
d'agriculture et les régions**

en % de la surface en faire-valoir direct, à l'installation et en 1972

	Petite sans croissance	Stabilisée	Croissance en surface	Croissance en intensification	Croissance en développement
Ensemble	49 → 64	24 → 44	33 → 44	30 → 44	27 → 43
Finistère	35 → 55	43 → 51	26 → 43	49 → 72	50 → 63
Mayenne	26 → 56	11 → 23	13 → 28	12 → 25	10 → 38
Deux-Sèvres	39 → 49	11 → 26	28 → 40	23 → 40	18 → 55
Haute-Vienne	65 → 74	58 → 64	79 → 66	82 → 89	73 → 59
Tarn	75 → 83	46 → 63	71 → 73	82 → 85	75 → 63
Meuse	86 → 89	35 → 55	50 → 53	42 → 60	31 → 44
Haute-Saône	46 → 79	32 → 66	34 → 59	41 → 63	36 → 57
Gers	80 → 95	64 → 83	71 → 71	85 → 90	62 → 68
Cher	45 → 74	32 → 53	32 → 48	32 → 51	35 → 46
Oise	71 → 73	14 → 41	9 → 22	23 → 27	9 → 23

Tableau I - 5 - Intention et possibilité d'achat de terre pour augmenter la surface utile des exploitations selon le mode d'évolution et la région

en %

		Petite sans croissance	Stabilisée	Croissance en surface	Croissance en intensification	Croissance en développement
Ensemble	intention	10	40	41	39	53
	possibilité	13	22	28	17	32
Finistère	intention	20	36	52	44	60
	possibilité	12	39	33	33	47
Mayenne	intention	13	27	24	29	38
	possibilité	7	9	20	9	19
Deux-Sèvres	intention	11	37	48	35	54
	possibilité	11	30	37	30	54
Haute-Vienne	intention	9	29	53	15	32
	possibilité	24	52	39	12	47
Tarn	intention	6	39	33	37	44
	possibilité	6	19	31	22	41
Meuse	intention	0	33	38	38	61
	possibilité	9	33	28	0	40
Haute-Saône	intention	12	36	38	33	49
	possibilité	29	15	38	42	39
Gers	intention	16	55	51	48	61
	possibilité	12	24	23	24	36
Cher	intention	8	35	40	35	64
	possibilité	8	16	15	21	24
Oise	intention	—	47	65	59	54
	possibilité	—	12	17	9	16

Tableau I - 6 *Présence de successeurs selon le type d'évolution et la région*

en %

	Petite sans croissance	Stabilisée	Croissance en surface	Croissance en intensification	Croissance en développement
Ensemble	15	20	29	30	38
Finistère	16	8	23	26	25
Mayenne	13	18	14	18	19
Deux-Sèvres	11	30	37	30	54
Haute-Vienne	11	32	28	35	50
Tarn	19	21	31	31	41
Meuse	17	12	40	15	35
Haute-Saône	12	6	29	42	39
Gers	16	26	33	36	56
Cher	8	13	28	21	34
Oise	—	28	52	38	39

Tableau I - 7 - *Relations en 1971 avec l'Administration et la profession selon le type d'exploitations*

en %

Relations avec	Petite sans croissance	Stabilisée	Croissance en surface	Croissance en intensification	Croissance en développement
DDA	11	19	31	27	38
DSV	22	41	37	33	42
ILS	5	14	13	18	17
INRA	1	4	6	8	8
Enseignement Agricole	4	11	10	13	12
Aucunes relations	62	42	37	35	32
FDSEA	18	40	40	46	55
CDJA	1	7	5	7	8
CETA	—	7	4	13	9
Gestion	1	6	10	16	19
Chambre d'Agriculture	6	18	22	17	28
SUAD	1	2	3	6	6
Maison de l'élevage	5	11	10	11	18
ADASEA	1	4	3	4	7
Aucunes relations	5	3	1	2	1

Tableau I - 8 - Le poids respectif des "trois agriculteurs"

en % du nombre des agriculteurs

	PAUVRES	TRADITIONNELS		MODERNES	
	Petite sans croissance	Stabilisée	Croissance en surface	Croissance en intensification	Croissance en développement
Ensemble	15	45		40	
Finistère	15	40		45	
Mayenne	32	43		25	
Deux-Sèvres	20	52		28	
Haute-Vienne	32	41		27	
Tarn	16	42		43	
Meuse	10	46		44	
Haute-Saône	8	51		41	
Gers	11	60		29	
Cher	5	39		56	
Oise	5	38		57	

Tableau I - 9 Le poids respectif des "trois agriculteurs"

en % des surfaces occupées

	PAUVRES	TRADITIONNELS		MODERNES	
	Petite sans croissance	Stabilisée	Croissance en surface	Croissance en intensification	Croissance en développement
Ensemble	5	45		50	
Finistère	6	47		47	
Mayenne	29	47		24	
Deux-Sèvres	7	63		30	
Haute-Vienne	18	55		27	
Tarn	6	46		48	
Meuse	1	50		49	
Haute-Saône	2	48		50	
Gers	3	61		36	
Cher	1	39		60	
Oise	1	39		60	

L'AGRICULTEUR ET LA PROFESSION

I — LES AGRICULTEURS DEMEURENT MEFIANTS DEVANT L'ORGANISATION ECONOMIQUE

L'individualisme et la méfiance restent vivaces malgré l'importance des adhésions aux nombreux organismes professionnels et économiques de l'agriculture. Un certain malaise transparait : beaucoup d'agriculteurs ne s'y sentent pas à l'aise. Une forte proportion (65 %) est d'accord avec l'opinion selon laquelle « ce sont toujours les mêmes qui accaparent les responsabilités au syndicat, à la coopérative, dans la municipalité ».

En ce qui concerne l'expression syndicale, un peu moins de la moitié des agriculteurs (43 %) estiment que le syndicat défend les intérêts de tous. Pour les petits exploitants sans croissance, cette proportion tombe à 38 %, contre 52 % chez les agriculteurs modernes.

De même dans le domaine de la coopération agricole, une minorité seulement (5 %) estime que « l'Etat devrait renforcer les coopératives pour qu'elles prennent la place du négoce privé ». Une certaine concurrence entre négoce privé et coopératives reste, dans l'état actuel des choses, préférée à une situation de monopole coopératif.

Un autre fait troublant : en matière de communication, peu d'informations transitent par le canal des voisins. Par exemple, pour connaître les mesures gouvernementales se rapportant à l'agriculture, les agriculteurs ne citent leurs voisins que dans 11 % des cas seulement comme une source d'information (contre 78 % pour les journaux agricoles et 58 % pour la télévision).

Un esprit de compétition, mêlé de jalousie, se manifeste également dans le fait que les agriculteurs ont une certaine tendance spontanée à minimiser les possibilités de leurs voisins, face aux leurs propres. Ceci apparaît clairement, lorsqu'on leur demande s'ils estiment que leurs voisins ont la possibilité de s'agrandir, ou que leur succession est assurée : dans l'un et l'autre cas, les agriculteurs pensent une fois sur quatre environ que leur avenir personnel est favorable. Par contre, quand il s'agit des voisins, une impor-

tante majorité (61 % et 59 %) estime que leurs possibilités de s'agrandir et d'avoir un successeur ne sont favorables que dans moins d'un quart des cas. C'est la réponse "quelques uns" qui est spontanément choisie.

L'ère de la coopération nette et franche, quel qu'en soit le domaine, n'est pas encore née : face aux autres, l'agriculteur observe, prend son temps, reste prudemment sur ses gardes, choisit des solutions plutôt individuelles pour régler ses problèmes, ceci tant que la preuve n'est pas clairement faite de l'intérêt de nouer des contacts plus poussés et d'entreprendre des actions collectives. Une illustration de cette tendance : si la majorité des agriculteurs est prête à aller manifester sur le thème de la défense des prix agricoles (56 %), ils sont moins unanimes lorsqu'il s'agit de manifester contre un cumul d'exploitation (35 %) ou pour la création d'emplois non agricoles (25 %).

Un autre exemple de réticence vis-à-vis de l'organisation, concerne les opinions sur les groupements de producteurs, connus par 80 % des agriculteurs. Un quart seulement est prêt à en accepter les contraintes (apport total, participation financière à une caisse de péréquation, respect de règles de mise en marché).

D'une façon générale, la politique d'organisation économique, prônée par l'Etat et les organisations professionnelles, est loin d'être admise par la grande majorité des agriculteurs. C'est là un problème important.

Pour quelles raisons observe-t-on ces réticences ? En plus du caractère individualiste des agriculteurs, il faut s'en prendre aux méthodes de représentation professionnelle : la façon dont émergent les leaders, les attitudes qu'ils sont amenés à adopter, leur comportement « déviant » dans un milieu traditionaliste, tout ceci ne facilite guère leur tâche de représentants élus, porteurs des aspirations de la base. Tout les conduit à être différents et à se séparer de l'ensemble des agriculteurs. Leur rôle est, par nature, difficile.

II — LES AGRICULTEURS ET LEURS ORGANISATIONS PROFESSIONNELLES

Au-delà de l'attitude et du comportement face à l'action collective en général, il est bon d'analyser la manière d'être des agriculteurs devant les organisations professionnelles formellement et officiellement établies. Elles sont, en effet, le résultat du travail collectif, mené de longue date par toute la profession.

1. Pratiquement tous les agriculteurs ou presque connaissent les principales organisations professionnelles

Les principales organisations professionnelles établies au plan départemental, sont connues de plus des quatre cinquièmes des agriculteurs ; les pourcentages de connaissance varient de 82 % à 99 %. Par ordre décroissant de connaissance, ces organisations sont les suivantes :

- 1 - La Caisse de crédit agricole (99 %) ;
- 2 - La Mutualité sociale agricole (97 %) ;
- 3 - La Chambre d'agriculture (89 %) ;
- 4 - Les coopératives agricoles auxquelles adhèrent 83 % des agriculteurs ;
- 5 - La FDSEA (82 %).

Viennent ensuite à un degré de connaissance nettement inférieur :

- 6 - Le CDJA (60 %) ;
- 7 - Les établissements départementaux de l'élevage (45 %) ;
- 8 - Les CETA (45 %).

Plus loin dans le degré de connaissance se trouvent enfin :

- 9 - Les centres de gestion (40 %) ;
- 10 - L'ADASEA (29 %) ;
- 11 - Le SUAD (18 %).

Le degré de connaissance des organisations professionnelles varie beaucoup en fonction du mode d'évolution des exploitations. Il croît en proportion directe de leur modernisme. Cela est particulièrement vrai pour la Chambre d'Agriculture.

De même, d'importantes variations régionales existent : ce sont les régions où se retrouvent les plus grandes exploitations qui ont le meilleur degré de connaissance. Ce phénomène est particulièrement à souligner pour les CETA, qui battent leur record de connaissance dans le Valois.

2. La collaboration avec les organisations professionnelles est très inférieure à leur connaissance et varie beaucoup suivant le mode d'évolution et les régions

En dehors du Crédit Agricole et de la Mutualité Sociale Agricole, points de passage quasi obligés, la collaboration avec les organisations professionnelles est relativement réduite.

Quand on demande aux agriculteurs d'indiquer si, en 1971, ils ont été en relation avec elles, on obtient les principaux résultats suivants :

- 1 - FDSEA (41 %) ;
- 2 - Chambre d'agriculture (20 %) ;
- 3 - Etablissements départementaux d'élevage (12 %) ;
- 4 - Centres de gestion (11 %) ;
- 5 - Dans une très faible proportion : CETA, CDJA, ADASEA et SUAD.

Comme pour la connaissance, la collaboration avec les organisations professionnelles est d'autant plus grande que l'on a affaire à des exploitations plus évoluées. Elle varie également en fonction des régions.

III — LES LEADERS ET LES AUTRES AGRICULTEURS

Dans toutes les sociétés, dans toutes les populations, des leaders se dégagent. Il en va de même chez les agriculteurs. Quels sont les hommes qui ont une influence sur les autres ? Comment se caractérisent-ils sur le plan du statut personnel ou professionnel, sur le plan des comportements et des attitudes ? Comment se situent-ils face à l'évolution du monde agricole, aujourd'hui et demain ?

Pour étudier sans a priori ce phénomène du leadership chez les agriculteurs, une typologie des leaders

a été définie. Elle s'appuie sur le degré de participation aux principaux organismes agricoles officiels et professionnels.

Concrètement les agriculteurs interrogés ont été classés en fonction de leur degré de participation aux activités des organismes suivants :

- Groupements de vulgarisation ou de développement agricole ;
- Centre d'études techniques agricoles ;

- Centres de gestion ;
- Groupements de producteurs ;
- Directions départementales de l'agriculture ;
- Directions départementales des services vétérinaires ;
- Inspections des lois sociales ;
- Stations de recherches agronomiques ;
- Etablissements d'enseignement agricole ;
- Chambre d'agriculture ;
- Services d'utilité agricole du développement ;
- Fédérations départementales des syndicats d'exploitants agricoles ;
- Associations départementales pour l'aménagement des structures des exploitations agricoles ;
- Etablissements départementaux de l'élevage.

Dans le modèle utilisé, le degré de participation de chacun peut varier de 0 à 8 (*).

Pour l'ensemble des agriculteurs la répartition en degré de leadership est la suivante :

0	57 %
1	18 %
2	13 %
3	5 %
4	2 %
5	2 %
6	2 %
7	1 %
8	(0,2 %)

On peut estimer que les agriculteurs qui ont un degré de participation égal ou supérieur à 4, sont réellement des leaders. Ils représentent 7 % de l'ensemble, proportion qui est comparable à celles que l'on rencontre en général.

() Note méthodologique*

Ont la note 0 les agriculteurs qui ne participent à aucun des organismes en question. Ont la note 1, ceux qui participent à l'un des organismes ; ont la note 2 ceux qui participent à deux des organismes, etc... jusqu'à la note 8. Pour apprécier cette participation les organismes sont pris soit isolément, soit en groupe, d'une part, soit sous l'angle de l'adhésion, soit sous l'angle de la relation comme le précise le tableau suivant :

- 1 point pour l'adhésion au Groupement de vulgarisation ou de développement agricole ;
- 1 point pour l'adhésion à un CETA ;
- 1 point pour l'adhésion à un centre de gestion ;
- 1 point pour l'adhésion à un groupement de producteurs ;
- 1 point pour avoir été en relation au moins une fois au cours de l'année 1971 avec la Direction départementale de l'Agriculture ;
- 1 point pour avoir été en relation en 1971 avec au moins deux des organismes suivants :
 - La direction départementale des services vétérinaires,
 - L'inspection des lois sociales,
 - Les stations de recherches agronomiques,
 - Les établissements d'enseignement agricole.
- 1 point pour avoir été en relation en 1971 au moins une fois avec la Chambre d'Agriculture ;
- 1 point pour avoir été en relation en 1971 avec au moins trois des organismes suivants :
 - Le Service d'utilité agricole du développement,
 - La Fédération départementale des syndicats d'exploitants agricoles,

Une comparaison des leaders avec les autres agriculteurs permet de découvrir un certain nombre de caractéristiques qui les distinguent nettement. Elles se situent au niveau des données sociologiques de base, au niveau de certains comportements, au niveau d'attitudes profondes, et au niveau de l'évolution actuelle et prévisible de l'agriculture.

1. Caractéristiques typiques d'ordre sociologique

a - Les leaders sont jeunes

Plus de la moitié des leaders (58 %) ont moins de 45 ans, alors qu'un tiers seulement des agriculteurs sont dans cette tranche d'âge (35 %). Ils ont principalement de 35 à 44 ans (40 % contre 25 % pour l'ensemble des agriculteurs).

Près d'un sur cinq d'entre eux ont moins de 35 ans (18 % contre 10 % pour l'ensemble des agriculteurs).

Après 55 ans la proportion de leaders est faible par rapport à l'ensemble : 11 % contre 35 %.

Ces chiffres tendent à montrer que l'agriculture est nettement en mutation de leadership et qu'elle sera rapidement marquée par la pensée et l'action de ces jeunes qui constituent son élément moteur.

b - Les leaders ont des familles nombreuses

La moitié environ des leaders (49 %) ont de 3 à 6 enfants, contre un peu plus du tiers (38 %) chez les autres agriculteurs. Ces derniers ont, dans une très large majorité (59 %) moins de 3 enfants.

A l'âge où se situent les leaders, cette fécondité constitue pour eux un élément moteur non négligeable, car il s'agit d'assurer l'avenir des enfants qui sont encore en pleine période de formation scolaire et professionnelle. On verra plus loin à quel niveau d'aspiration élevé de formation pour leurs enfants se situent les leaders.

c - Les leaders ont un niveau de vie élevé

Dans tous les domaines relatifs au niveau de vie, les leaders se situent très nettement au-dessus de l'ensemble des agriculteurs :

Pour en juger, il faut citer les éléments de standing les plus typiques :

— un leader sur cinq (21 %) possède un lave-vaisselle, contre un sur vingt dans l'ensemble de la population des agriculteurs (5 %). A titre indicatif

- Les Centres d'études techniques agricoles,
- Le Centre de gestion ou le Centre d'économie rurale ou l'office de gestion,
- L'Etablissement départemental de l'élevage ou le service d'utilité agricole d'élevage ou la maison de l'élevage,
- L'Association départementale pour l'aménagement des structures des exploitations agricoles.

on peut signaler que le taux de possession de cet appareil ménager dans la population française globale était de 3 % - fin 1970/début 1971 (statistiques INSEE) ;

— en ce qui concerne la **seconde voiture de tourisme**, nous avons des proportions de possession du même ordre que celles du lave-vaisselle (leader 18 % contre 7 % pour l'ensemble) ;

— plus de 60 % des leaders (63 %) ont le **téléphone**, contre moins d'un quart pour l'ensemble des agriculteurs (24 %) ;

— les leaders ont pratiquement deux fois plus souvent un **congélateur** que les autres agriculteurs (68 % contre 37 %).

Un tel niveau de vie peut s'expliquer principalement par le fait que les leaders ont, dans la plupart des cas, des exploitations rentables et modernes. (Exploitations en développement : 43 %, exploitations en intensification : 21 %).

On peut penser également que les leaders aspirent à avoir un niveau de vie égal à celui des urbains bien équipés.

2. Quelques comportements typiques des leaders

Au-delà des caractéristiques précédentes, les leaders se distinguent nettement de l'ensemble des agriculteurs par leurs comportements relatifs à la participation aux divers organismes agricoles, à la gestion de leurs entreprises, à la vie syndicale, à la commercialisation et aux investissements.

a - Les leaders ont "joué" délibérément la participation à l'action des principaux organismes agricoles

Par définition, dans la typologie retenue, les leaders adhèrent à un certain nombre d'organismes agricoles et s'y comportent en membres actifs. Mais ce comportement est général. Il dépasse largement les organismes points de repère, pris en considération dans la typologie pour détecter les leaders.

On peut dire, que pratiquement tous les leaders sont adhérents d'un ou plusieurs organismes professionnels, commerciaux ou syndicaux (99 %). Cette proportion tombe à 75 % pour l'ensemble des agriculteurs et à 68 % seulement pour ceux qui ne sont pas leaders du tout.

On peut citer, à titre d'exemple, quelques organismes où la participation supérieure des leaders est particulièrement nette. Les leaders sont plus de trois fois plus souvent adhérents à des SICA que l'ensemble des agriculteurs (49 % contre 15 %). Il en est

de même pour l'adhésion à des syndicats spécialisés (27 % contre 8 %).

b - Les leaders ont une gestion plus technique et spécialisée de leur exploitation

Plus de neuf leaders sur dix procèdent à des notations et enregistrements de données techniques pour la gestion de leur exploitation (respectivement 90 % et 95 %) contre cinq à sept pour l'ensemble des agriculteurs (53 % et 69 %).

On décèle chez les leaders une tendance à s'informer à des sources plus techniques que les autres. On peut citer les revues techniques (4 % contre 2 %) et le syndicat (7 % contre 3 %).

De même pour être conseillés sur le plan technique, ils préfèrent nettement avoir affaire à des spécialistes plutôt qu'à des "généralistes" (71 % contre 46 %).

c - Les leaders sont les éléments très actifs de la vie syndicale agricole

Naturellement, pratiquement tous les leaders adhèrent à un syndicat agricole (92 %) contre six sur dix seulement dans l'ensemble (61 %). Ils adhèrent principalement à la FDSEA et, pour les jeunes au CDJA.

Non seulement, ils adhèrent mais ils sont actifs. Il faut noter qu'ils sont deux fois plus nombreux que l'ensemble à participer toujours aux élections des responsables syndicaux de leurs communes (82 % contre 48 %).

Mais la marque la plus nette de leur participation active à la vie syndicale agricole est visible dans la détermination à manifester pour appuyer les revendications du syndicat. Suivant les revendications, la proportion des leaders déterminés fermement à manifester à l'appel du syndicat, varie de la moitié aux trois quarts ("j'irai certainement"). Elle n'est que d'un quart à la moitié chez les autres agriculteurs.

La revendication qui mobiliserait le plus les leaders est la « défense des prix agricoles ». Plus des trois quarts iraient certainement manifester (77 % contre 56 % dans l'ensemble). Vient ensuite la « défense des fermiers en place » qui mobiliserait plus des deux tiers des leaders (69 % contre 47 %). Une manifestation contre le « cumul de la terre » ou pour la « création d'emplois non agricoles dans la région » pourrait compter sur environ la moitié des leaders (respectivement 49 % et 43 % contre 35 % et 25 %).

d - Les leaders, dans leur majorité, signent des contrats de production

Près de six leaders sur dix ont déjà signé des contrats de production, alors que, dans leur ensemble,

les agriculteurs le font dans une proportion inférieure à un quart (59 % contre 22 %).

Dans le choix des partenaires, les leaders se comportent également d'une manière typique. C'est aux organismes professionnels qu'ils font d'abord confiance comme tous les agriculteurs, mais d'une manière significativement plus accentuée. Plus de la moitié des leaders ont signé des contrats uniquement avec les coopératives agricoles (53%) contre quatre sur dix seulement (41 %) dans l'ensemble. Les leaders signent deux fois moins souvent de contrats avec les sociétés privées (15 % contre 34 %). Par contre ils ont plus que l'ensemble des agriculteurs, tendance à signer des contrats à la fois

avec les coopératives et les sociétés privées uniquement (29 % contre 19 %).

e - Les leaders investissent pour augmenter la rentabilité de leurs exploitations

Plus de quatre leaders sur cinq (84 %) ont fait des dépenses importantes pour investir dans les deux années écoulées. Dans l'ensemble, seul un agriculteur sur deux environ en a fait autant (48 %).

La visée poursuivie dans les investissements des leaders est essentiellement celle de l'augmentation de la rentabilité des exploitations.

IV — ATTITUDES TYPIQUES DES LEADERS

Les comportements spécifiques s'appuient sur un certain nombre d'attitudes typiques elles aussi. Elles concernent essentiellement l'information, l'Etat, ses services et ses mesures, les autres agriculteurs, les syndicats, les contrats de production, l'investissement, la formation des enfants, les opinions politiques et les opinions religieuses.

1. Les leaders apprécient les sources d'information techniques et spécialisées, au détriment des sources classiques et traditionnelles

Comme le comportement typique des leaders en matière d'information le laissait supposer, au plan de l'attitude, on peut constater qu'ils font plutôt confiance aux sources modernes, telles que les revues techniques, les groupements de vulgarisation et surtout le syndicat, et qu'ils ont tendance à moins apprécier les canaux traditionnels de l'information. Cela est principalement vrai pour les quotidiens, la radio, la télévision, les voisins et même les journaux agricoles.

2. Les leaders coopèrent volontiers avec l'Etat et ses services, mais n'accepteraient pas une emprise trop marquée sur l'agriculture

Les attitudes spécifiques des leaders face à l'Etat sont à considérer de différents points de vue : l'Etat en lui-même pris globalement, l'aide de l'Etat, ses services en contact avec les agriculteurs, ses mesures en leur faveur et ses intentions futures.

a - Les leaders considèrent plus que les autres l'Etat comme un partenaire loyal

En général, les leaders prêtent moins de mauvaises intentions à l'Etat que l'ensemble des agriculteurs. Près de la moitié de ces derniers (46 %) pensent que les prix agricoles sont volontairement maintenus très bas pour faire partir les agriculteurs. Chez les leaders, près des deux tiers ne sont pas d'accord avec cette opinion (65 %). De même, les leaders pensent moins souvent que le gouvernement cherche à imposer une agriculture industrielle (62 % contre 72 %).

A propos d'un point important, les contrats de production, les leaders ont une opinion précise beaucoup plus souvent que l'ensemble des agriculteurs. Ils pensent, à une large majorité, que l'Etat doit favoriser la signature de contrats avec les coopératives (56 %) et également à la fois avec les coopératives et les sociétés privées (59 %). Par contre, ils sont plus réticents face à l'encouragement éventuel par l'Etat des contrats avec les sociétés privées uniquement (58 % de "non" contre 42 %).

b - Les leaders souhaitent l'aide de l'Etat davantage en matière de formation des jeunes, qu'en matière de soutien des prix

Ils souhaitent un peu plus souvent que l'ensemble des agriculteurs une aide prioritaire de l'Etat en matière de formation agricole des jeunes (24 % contre 20 %) et surtout ils accentuent nettement moins la priorité au soutien des prix (20 % contre 29 %).

c - Les leaders voudraient que l'aide de l'Etat aille avant tout aux agriculteurs capables

Plus de la moitié des leaders (54 %) pensent qu'il faut que l'Etat aide en priorité les agriculteurs capables mais sans moyens financiers, qui pourraient, avec une aide, rendre leurs exploitations rentables.

Dans l'ensemble, seul un agriculteur sur trois a la même opinion (38 %). De même les leaders pensent plus souvent qu'il faut aider également les agriculteurs qui, avec une aide, pourraient à partir des moyens financiers qu'ils ont déjà, rendre leur exploitation rentable (13 % contre 6 %). Les leaders sont beaucoup moins partisans que les autres d'aider d'abord les agriculteurs les plus défavorisés (10 % contre 24 %).

d - Les leaders craignent autant que les autres agriculteurs une emprise trop poussée de l'État sur l'agriculture

Pratiquement les trois quarts des leaders (74 %) sont contre l'opinion suivant laquelle le gouvernement devrait diriger lui-même l'agriculture et dire ce que doivent faire les agriculteurs. Ils rejoignent en cela l'ensemble des exploitants agricoles (73 %).

e - Les leaders ont une attitude positive à l'égard de la DDA mais ne croient pas beaucoup à son efficacité

Les leaders s'inscrivent en faux, plus souvent que les autres, devant l'opinion suivant laquelle la DDA pousse les agriculteurs à trop investir (42 % "pas d'accord" contre 17 %). La moitié ou presque des leaders aimeraient que la DDA puisse orienter les productions agricoles du département (46 %), alors qu'un quart seulement des autres le souhaitent (27 %).

Cependant plus des deux tiers des leaders (67 %) sont amenés à penser que la DDA n'a pas les moyens d'orienter l'évolution agricole de la région. Seuls 39 % des autres agriculteurs pensent ainsi.

De même, à peu près les deux tiers (62 %) des leaders pensent qu'il est inutile de passer par la DDA, quand il faut faire avancer des revendications, et qu'il vaut mieux aller directement voir le préfet. Un tiers seulement environ (36 %) de l'ensemble des agriculteurs pensent de même.

f - Dans l'ensemble, les leaders accueillent beaucoup plus favorablement les mesures de l'État en faveur des agriculteurs

Hormis le cas de l'éventuelle patente appliquée aux coopératives, les réactions des leaders aux mesures sont toujours nettement plus favorables que celles de l'ensemble des agriculteurs.

Les principales mesures à propos desquelles les leaders sont nettement plus favorables que l'ensemble des agriculteurs sont par ordre décroissant les suivantes :

- 1) Le remembrement (43 % "très bonne" contre 20 %) ;
- 2) Les groupements de vulgarisation ou de développement agricole (30 % contre 12 %) ;

- 3) Les groupements de producteurs (20 % contre 6 %) ;
- 4) Les prêts bonifiés du Crédit Agricole (36 % contre 22 %) ;
- 5) Les contrats d'élevage du FORMA (20 % contre 8 %) ;
- 6) La formation professionnelle agricole des adultes (25 % contre 14 %) ;
- 7) Les aides aux bâtiments d'élevage (24 % contre 14 %) ;
- 8) La TVA (15 % contre 5 %) ;
- 9) L'aide financière à la reconversion vers d'autres activités (20 % contre 11 %) ;
- 10) La réduction de 11 % des droits d'enregistrements en cas d'achat de terres par le fermier en place (22 % contre 15 %) ;
- 11) La prime à la vache (9 % contre 4 %) ;
- 12) La prime au veau (10 % contre 5 %).

Face à la patente appliquée aux coopératives les leaders sont nettement moins favorables. Un sur trois environ parmi eux la considère comme une très mauvaise mesure (30 %), contre un sur cinq seulement dans l'ensemble (20 %).

3. Les leaders sont davantage prêts à accepter l'aide de l'État sous forme de plans de développement que les autres agriculteurs

Un leader sur deux est prêt à accepter fermement l'aide de l'État sous forme de plans de développement de l'exploitation (51 %). Seul un cinquième de l'ensemble des agriculteurs (21 %) est prêt à en faire autant. Si l'on ajoute les adhésions probables (16 %) la proportion des leaders favorables atteint les deux tiers (67 %) et celle des autres un tiers environ (36 %). Les leaders appuient plus que les autres sur l'intérêt d'un tel mode d'aide de l'État, à cause de sa logique et de la possibilité plus grande de prévoir l'avenir.

Logiques avec eux-mêmes, les leaders accepteraient dans plus des quatre cinquièmes des cas, les engagements exigés par ce nouveau mode d'aide, alors que les autres ne le feraient pas dans plus de 34 à 54 % des cas. C'est l'exigence de la comptabilité qui serait toutefois le plus facilement admise (93 %).

Dans leur large majorité, les leaders se sentiraient liés par les engagements pris dans le cadre de cette nouvelle forme de l'aide de l'État (54 %), alors que les autres n'ont cette attitude que dans un cas sur trois environ.

4. Les leaders sont à l'aise dans les commissions départementales et ne font guère confiance aux groupes d'agriculteurs de base pour étudier et agréer les plans de développement

Toujours à propos des plans de développement, les deux tiers des leaders (62 %) feraient confiance pour les établir à une commission "profession-administration", regroupant tous les partenaires intéressés. Par contre, moins de la moitié de l'ensemble des agriculteurs (42 %) ont la même attitude. Un certain nombre d'exploitants (37 %) feraient confiance pour cela à des groupes d'agriculteurs de la commune, désignés à cet effet, alors que très peu de leaders retiennent cette dernière solution (15 %).

Cette différence d'attitudes entre les leaders et l'ensemble des agriculteurs se retrouve en ce qui concerne l'agrément des plans de développement. Elle traduit un manque de confiance voire une certaine méfiance des leaders vis-à-vis de la base.

Fort curieusement les leaders auraient également tendance à faire moins confiance que les autres à la chambre d'agriculture et au syndicalisme, pour procéder à l'étude et à l'agrément des plans de développement. N'y a-t-il pas là une répugnance à voir leurs affaires personnelles traitées et connues dans une enceinte purement professionnelle ? la différence mérite d'être notée, car vis-à-vis de l'administration (DDA), les leaders ne se distinguent pas de l'ensemble des agriculteurs : tous sont également hostiles à voir la DDA seule admise pour décider en matière de plans de développement.

5. Les leaders perçoivent les différences entre agriculteurs surtout en termes de capacités professionnelles des hommes ou des exploitations

Dans l'ensemble, les clivages entre agriculteurs, aux yeux des leaders, se situent principalement en termes de capacités professionnelles. Il faut citer, à titre d'exemple, que, lorsqu'ils parlent de jeunes et de vieux, ils n'acceptent la différence que sur le plan de la formation professionnelle et de l'aptitude à coopérer plus facilement. L'autre différence importante admise par les leaders se situe au niveau de la surface requise pour être considérée comme une grosse exploitation. Ils la situent principalement aux environs de 100 ha alors que, pour l'ensemble, c'est plutôt 50 ha.

6. Les leaders privilégient beaucoup plus que les autres agriculteurs les rôles techniques des groupements de producteurs

Trouver des débouchés, améliorer les techniques de production et discipliner les agriculteurs sont les trois rôles des groupements de producteurs que les leaders apprécient plus que les autres (respectivement 20 % contre 17 % ; 12 % contre 8 % et 11 % contre 3 %).

Bien sûr un grand nombre de leaders (56 %) apprécient également le rôle positif des groupements sur le plan de la défense des prix et de l'obtention des aides de l'État, mais en cela ils sont moins affirmatifs que les autres (68 %).

7. Les leaders, éléments actifs du syndicat, ont une attitude très favorable à son égard

Les leaders situent le syndicat au deuxième rang des sources d'informations techniques préférées, après les journaux agricoles, ce qui n'est pas le cas dans l'ensemble. Mais ce qu'il y a surtout de remarquable c'est l'écart de fréquence de cette appréciation chez les leaders et les autres (17 % contre 6 %).

Quatre leaders sur cinq (82 %) pensent qu'ils peuvent s'exprimer librement dans leur syndicat contre un sur deux environ (59 %) seulement chez l'ensemble des agriculteurs.

Ils pensent également beaucoup plus souvent que le syndicat défend les intérêts de tous les agriculteurs (70 % contre 48 %).

Deux tiers des leaders (67 %) estiment que le syndicat doit s'occuper de la destination des terres libérées, contre un sur deux seulement environ pour l'ensemble (55 %). On peut dire également qu'ils ne sont pas partisans de voir réserver ces terres à des groupes particuliers, tels que les petits ou les gros exploitants.

8. Les leaders croient en l'avenir des contrats de production

Les leaders sont deux fois plus nombreux à croire en l'avenir des contrats de production que l'ensemble des agriculteurs (80 %). Bien sûr, en conformité avec leur comportement, ils pensent surtout à l'avenir des contrats avec les coopératives et demandent que l'État les favorise.

9. Les leaders oseraient davantage emprunter au-delà de leur capital

Comme l'ensemble des agriculteurs, les leaders craignent très souvent d'emprunter au-delà de leur capital, mais toutefois, ils font preuve de plus d'audace. Ils ne sont que 8 sur 10 au lieu de 9 sur 10 (87 % contre 96 %) à avoir peur de s'endetter au-delà de la valeur de ce qu'ils possèdent. En outre, 1 sur 10 (11 %) n'est pas d'accord avec cette limite à l'endettement, contre 3 % pour l'ensemble des agriculteurs.

10. Les leaders veulent pour demain des agriculteurs ayant poussé leurs études au-delà du baccalauréat

Les leaders souhaitent fortement, nettement plus que les autres, que leurs enfants destinés à l'agriculture poussent leurs études le plus loin possible. Le BTA semble le but à atteindre pour la majorité d'entre eux (42 %). Toutefois un tiers environ des leaders (29 %) voudraient qu'ils puissent pousser leurs études au-delà du baccalauréat, contre à peine un sur dix (9 %) chez l'ensemble des agriculteurs.

11. Les leaders pensent nettement aux études supérieures pour leurs enfants qui sont destinés à quitter l'agriculture

Près des deux tiers des leaders (60 %) pensent à des études au-delà du baccalauréat pour leurs en-

fants destinés à quitter l'agriculture. Dans l'ensemble des agriculteurs cette opinion dépasse à peine un tiers (37 %).

12. Les leaders ont des opinions politiques plus tranchées et se situent principalement au centre et centre droite

Seuls 31 % des leaders se déclarent sans opinion, contre près de la moitié dans l'ensemble (45 %). C'est essentiellement au centre et au centre droite que se situent près de la moitié des leaders (42 %) respectivement 27 % et 15 %.

13. Les leaders sont plus souvent catholiques pratiquants que l'ensemble des agriculteurs

Dans l'ensemble un tiers environ (30 %) des agriculteurs se déclarent catholiques pratiquants. Chez les leaders cette proportion atteint près de la moitié (44 %).

Sans que l'étude l'ait vérifié formellement, on peut penser valablement que les leaders d'aujourd'hui sont pour beaucoup, d'anciens responsables du mouvement d'action catholique jeune : la JAC. Cette hypothèse s'appuie sur trois données principales : leur âge d'abord ; leurs opinions politiques ensuite se situent dans la mouvance de l'ex-MRP, qui trouvait un certain nombre de ses membres et militants dans les mouvements d'action catholique. Enfin ils sont le plus souvent catholiques pratiquants.

V — LES LEADERS ET L'EVOLUTION

Les leaders ont, dans l'ensemble, opéré jusqu'ici une évolution dynamique. Face à l'avenir, ils sont plutôt optimistes.

1 - Les leaders font souvent partie de l'agriculture moderne

Très peu de leaders ont des exploitations « petites sans croissance » (2 %) alors que, dans la population globale des agriculteurs, ceux-ci sont 16 %. Le décalage est beaucoup plus faible dans le cas des « exploitations stabilisées » mais toutefois il existe (17 % contre 21 %). Il en est de même pour les « exploitations croissantes en surface » (17 % contre 24 %).

Par contre, ils sont beaucoup plus nombreux à avoir des « exploitations croissantes en intensification » (21 % contre 15 %). C'est surtout au niveau

des « exploitations en développement » que le fossé se creuse : les leaders sont deux fois plus nombreux que les agriculteurs en général (43 % contre 25 %).

2 - Les leaders ont nettement plus souvent que les autres la possibilité de s'agrandir

Près de la moitié des leaders (44 %) déclarent avoir la possibilité de s'agrandir alors qu'à peine un quart des autres agriculteurs le pensent (24 %).

3 - Les leaders sont plus souvent assurés que quel- qu'un de leur famille prendra la succession de leur exploitation

Un tiers environ des leaders (34 %) se déclare assuré d'avoir un successeur dans leur famille. Cette

proportion tombe à 27 % pour l'ensemble des agriculteurs.

4 - Les leaders ne pensent pas que l'impossibilité de s'agrandir condamne l'exploitation

Les leaders sont deux fois plus souvent que les autres en désaccord avec l'opinion suivante : « si l'on ne peut pas agrandir son exploitation, on est condamné à disparaître ». (47 % contre 25 %).

5 - Les leaders croient davantage à de grands changements futurs dans l'agriculture

En général, les deux tiers des agriculteurs s'attendent à de profonds changements dans l'agriculture

de leur région (70 %). Mais les leaders le pensent significativement plus souvent encore (79 %). Il en est de même en ce qui concerne l'agriculture au plan national (81 % contre 69 %).

Le changement auquel ils s'attendent plus souvent que les autres est l'augmentation de taille des exploitations moyennes (29 % contre 15 %). Par ailleurs, ils ont plutôt tendance à croire moins souvent que l'ensemble à la disparition des petits exploitants (42 % contre 59 %).

Au total, les leaders apparaissent isolés de la masse des agriculteurs : dynamiques, décidés à aller à l'avant, utilisant leurs relations professionnelles pour dialoguer avec les représentants de l'Etat, ils se retrouvent trop en pointe pour constituer des modèles, directement accessibles aux autres agriculteurs.

Tableau n° II - 1

Répartition des agriculteurs en fonction de l'âge

	Ensemble	Petites exploitations sans croissance	Leaders
	%	%	%
— Moins de 35 ans	9,5	4,4	17,7
— 35 à 39 ans	10,4	4,7	—
— 40 à 44 ans	14,9	9,0	40,2
— 45 à 54 ans	29,8	24,8	31,1
— 55 à 59 ans	10,0	9,0	—
— 60 à 64 ans	16,0	24,5	11,0
— 65 ans et plus	9,2	22,7	—

Répartition des agriculteurs en fonction de leurs opinions politiques ^{5F}

	Ensemble	Leaders
	%	%
— Centre Gauche, Gauche et extrême Gauche	9,4	9,8
— Centre et Centre Droite	28,4	42,0
— Droite et extrême Droite	9,2	7,3
— Sans opinion	45,4	30,5
— Divers (agriculteurs ne désirant pas répondre ou ne se situant pas dans cette répartition)	7,6	10,4

Tableau n° II - 2

Répartition des agriculteurs en fonction de leurs convictions religieuses

	Ensemble	Leaders
	%	%
— Catholique pratiquant	29,9	43,9
— Catholique	63,4	53,0
— Autres convictions	1,2	2,5
— Sans religion	4,0	0,6
— Agriculteurs ne désirant pas répondre	1,5	—

Agriculteurs assurés d'avoir un successeur dans leur famille

	Ensemble	Leaders
	%	%
— Agriculteurs assurés d'avoir un successeur	27,4	34,1
— Agriculteurs assurés de ne pas avoir de successeur	42,9	32,3
— Agriculteurs dans l'incertitude	29,7	33,6

Tableau n° II - 3

L'adhésion aux organismes professionnels, commerciaux et syndicaux

	Ensemble	Leaders
	%	%
— Agriculteurs adhérant à au moins un de ces organismes	74,7	98,8
— Agriculteurs n'adhérant à aucun de ces organismes	24,6	1,2
— Agriculteurs souhaitant ne pas répondre	0,7	—

Répartition des agriculteurs selon le nombre de leurs enfants

	Ensemble	Leaders
	%	%
— Aucun enfant	17,1	7,9
— 1 ou 2 enfants	41,5	40,8
— 3 à 6 enfants	37,5	48,8
— Plus de 6 enfants	3,9	2,4

Le choix d'un conseiller technique

	Ensemble	Leaders
	%	%
— Agriculteurs préférant s'adresser à un conseiller très spécialisé	46,4	70,7
— Agriculteurs préférant s'adresser à un conseiller polyvalent	38,7	26,2
— Divers (Agriculteurs préférant ne faire appel à personne ou ne pouvant se prononcer d'une manière générale)	14,9	3,1

Tableau n° II - 4

*Proportion d'agriculteurs envisageant d'aller probablement
ou certainement manifester pour divers sujets*

		Ensemble	Leaders
		%	%
— Pour la défense des prix agricoles	Certainement	56,2	77,4
	Probablement	11,0	6,7
— Pour la défense des fermiers en place	Certainement	46,5	68,9
	Probablement	13,9	10,4
— Contre le cumul de la terre	Certainement	35,3	49,4
	Probablement	9,4	9,8
— Pour la création d'emplois non agricoles dans la région	Certainement	25,0	42,7
	Probablement	12,9	17,7

Les agriculteurs et les contrats de production

	Ensemble	Leaders
	%	%
— Agriculteurs ayant signé des contrats	22,2	58,5
— Agriculteurs n'ayant pas signé de contrats	77,8	41,5

*Répartition des agriculteurs ayant signé des contrats
entre les différents cocontractants*

	Ensemble	Leaders
	%	%
— Sociétés privées seulement	33,9	14,6
— Coopératives seulement	41,3	53,1
— Sociétés privées et coopératives simultanément	19,2	29,2
— Organismes d'État	4,5	4,2
— Autres contractants non précisés	6,0	8,4

Tableau n° II - 5

Agriculteurs devant en priorité bénéficier de l'aide de l'Etat

	Ensemble	Leaders
	%	%
— Les agriculteurs capables, mais sans moyens financiers	38,1	54,3
— Les agriculteurs qui, avec une aide, pourraient à partir de leurs propres moyens financiers rentabiliser leur exploitation	6,4	13,4
— Les agriculteurs les plus défavorisés	24,2	9,8
— Autres catégories (tous les agriculteurs, ceux qui ont déjà des exploitations rentables)	31,3	22,5

*Principales attentes des agriculteurs
à l'égard de la Direction Départementale de l'Agriculture*

	Ensemble	Leaders
	%	%
— L'orientation des productions agricoles du département	27,2	46,3
— L'équipement des agriculteurs en bâtiments d'exploitation	28,7	18,9
— L'équipement des communes en adduction d'eau	18,5	10,4
— L'équipement des communes en voirie et en réseau d'électricité	11,5	9,1
— Autres attentes	14,1	15,3

Tableau n° II - 6

Accueil réservé par les agriculteurs aux différentes mesures de l'Etat

Mesures concernant :	TRES FAVORABLES		TRES DEFAVORABLES	
	Ensemble %	Leaders %	Ensemble %	Leaders %
1 - La formation professionnelle agricole des adultes (AFPA)	14,0	24,6	0,3	—
2 - L'enseignement agricole	21,2	24,7	0,2	0,6
3 - L'aide à la reconversion	10,5	19,7	0,8	—
4 - La protection sociale	30,7	32,1	0,2	—
5 - L'attribution préférentielle	11,6	15,1	0,9	0,8
6 - L'IVD	13,9	17,1	2,3	1,2
7 - L'IVD majorée	14,9	14,7	4,1	2,1
8 - Les SAFER	4,0	7,5	3,4	3,7
9 - Le remembrement	19,6	42,6	2,1	1,2
10 - Les GFA	4,6	7,2	1,4	1,0
11 - Les CUMA	11,0	17,3	1,2	—
12 - Les GAEC	6,3	10,1	2,4	1,3
13 - Les prêts bonifiés du Crédit Agricole	22,4	35,5	0,8	0,6
14 - Les subventions aux bâtiments d'élevage	13,7	23,7	1,4	2,0
15 - La TVA	4,6	15,2	4,2	2,4
16 - La réduction des droits d'enregistrement	14,9	21,5	1,3	2,2
17 - Les prêts pour les calamités	14,5	17,6	0,5	0,6
18 - Les GVA	12,4	30,3	0,2	0,7
19 - Les groupements de producteurs	6,3	20,2	0,7	0,6
20 - La patente des coopératives	2,4	0,7	20,4	30,2
21 - Les contrats d'élevage du FORMA	7,8	20,4	1,4	1,4
22 - La prime aux veaux destinés à la boucherie	5,3	9,7	2,6	1,6
23 - La prime aux vaches dont le lait n'est pas commercialisé	4,0	8,7	6,1	4,8
24 - Les subventions aux investissements hydrauliques	20,9	19,7	0,5	—
25 - Les subventions pour les équipements collectifs d'électrification et de voirie	37,4	27,8	0,2	—
26 - Les subventions pour les équipements collectifs d'adduction d'eau	37,9	30,8	0,1	—

Tableau n° II - 7

*Intentions d'accepter les plans de développement
prévus par la Communauté Economique Européenne*

	Ensemble	Leaders
	%	%
— OUI, certainement	20,9	50,6
— OUI, probablement	14,9	15,9
— Peut-être	21,7	15,2
— Probablement pas	11,5	7,9
— Certainement pas	17,7	6,7
— Ne sait pas	13,3	3,7

NOTA : Le libellé exact de la question était le suivant : « On parle de modifier le système actuel des diverses aides de l'Etat (subventions aux bâtiments, prime au veau, aides à la restructuration, etc...) et de le remplacer par un plan de développement de l'exploitation agricole. Ce plan, établi pour 6 ans, prévoirait l'évolution des diverses cultures et élevages, les investissements à faire, le financement à obtenir, l'aide sous forme de prêts bonifiés ou de remises des premières annuités. Accepteriez-vous ce système ?

Jugements des agriculteurs sur l'avenir des contrats de production

	Ensemble	Leaders
	%	%
— Ils vont se multiplier	43,7	79,3
— Ils vont diminuer	3,3	—
— Ils vont rester stables	16,5	14,0
— Sans avis	36,5	6,7

NOTA : Les contrats de production étaient définis comme « des engagements à fournir des quantités précises fixées à l'avance sous peine de sanction ».

Tableau n° II - 8

*Souhais des agriculteurs
relatifs au niveau d'instruction à donner à leurs enfants*

	A — Enfants destinés à rester dans l'agriculture		B — Enfants destinés à quitter l'agriculture	
	Ensemble %	Leaders %	Ensemble %	Leaders %
— Certificat d'études	4,0	—	2,5	—
— BEPC	15,0	6,1	17,4	7,9
— Ecole pratique d'agriculture	25,0	9,1	—	—
— BTA	33,4	41,5	0,9	—
— Baccalauréat	6,4	7,3	22,3	15,2
— Au-delà du baccalauréat	9,0	29,3	37,4	60,4
— Autres niveaux	4,3	5,5	15,1	14,0
— Sans avis	2,9	1,2	4,4	2,5

Répartition des agriculteurs selon le mode d'évolution

	Ensemble	Leaders
	%	%
— Petite exploitation sans croissance	15,5	1,8
— Exploitation stable	21,0	17,1
— Exploitation croissante en surface	24,0	16,5
— Exploitation en intensification	14,6	21,3
— Exploitation en développement	24,9	43,3

Tableau n° II - 9

*Probabilités de profonds changements au niveau régional et national
selon les agriculteurs*

	NIVEAU REGIONAL		NIVEAU NATIONAL	
	Ensemble %	Leaders %	Ensemble %	Leaders %
— OUI, certainement	53,1	61,0	52,1	64,6
— OUI, probablement	16,9	17,7	16,9	15,9
— Peut-être	8,0	4,9	8,6	4,9
— NON	13,0	13,4	6,2	6,7
— Ne sait pas	9,0	3,0	16,2	7,9

NOTA : Le libellé exact de la question était le suivant : « Pensez-vous que l'agriculture va connaître dans les années à venir de profonds changements ?

a — Dans votre région ?

b — Au plan national ? »

*Proportion d'agriculteurs
manifestant l'intention de poursuivre leur activité sur leur exploitation*

	Ensemble	Leaders
	%	%
— OUI	87,6	94,5
— NON	9,1	3,7
— Sans avis	3,3	1,8

LES AGRICULTEURS ET L'ÉTAT : IMPACT DES PRINCIPALES MESURES DE POLITIQUE AGRICOLE

Dans le premier chapitre, cinq catégories d'exploitations ont été définies. L'influence décisive de leurs caractéristiques sur les systèmes de production et les potentialités économiques a été soulignée. Naturellement, ces différences de structure soulèvent pour chacune des catégories d'exploitation des problèmes particuliers et spécifiques. Il est donc normal que les aides proposées par l'État à tous ne soient pas utilisées uniformément par chaque type d'agriculture : une sélectivité de fait, explicable par l'intérêt des mesures pour chaque catégorie d'exploitation, apparaît pour presque toutes les mesures étudiées (6). Elle joue en faveur des agriculteurs "modernes", au détriment des exploitations petites sans croissance. L'analyse de ces comportements met en valeur des facultés d'évolution des exploitations et des possibi-

lités d'intervention de l'État, dans les principaux domaines : protection sociale, amélioration des structures, financement des investissements, formation et diffusion des techniques, organisation économique des entreprises, mesures concernant l'élevage enfin.

En conclusion, sont présentés les souhaits des agriculteurs sur certaines actions de l'État. Sur ce point, la différenciation par catégorie d'exploitation est moins marquée. En effet, il s'agissait plus de découvrir des préférences parmi quelques grands thèmes de politique économique que de distinguer des comportements face à des mesures précises. Dès lors les agriculteurs ont répondu en fonction de préoccupation générale et non pas par rapport à leurs problèmes concrets. Ces attitudes peuvent servir à étayer une orientation nouvelle de la politique agricole.

I — PRESENTATION D'ENSEMBLE DES RESULTATS

26 mesures ont été étudiées (7) ; ce sont :

- 1 - La formation professionnelle agricole des adultes (AFPA) ;
- 2 - L'enseignement agricole : lycées techniques agricoles ;
- 3 - L'aide financière à la reconversion vers d'autres activités ;
- 4 - La protection sociale : assurances maladies et accidents, allocations familiales, retraites, etc... ;
- 5 - L'attribution préférentielle : un héritier peut, sur décision du tribunal, reprendre toute l'exploitation à condition d'indemniser les autres héritiers dans un certain délai ;
- 6 - L'indemnité viagère de départ (IVD) ;
- 7 - L'indemnité viagère de départ majorée de l'indemnité complémentaire de restructuration (IVD + ICR) ;

(6) Ce phénomène est d'autant plus important que, conséquence de leurs situations économiques inégales, les agriculteurs n'ont pas tous une information satisfaisante sur les aides de l'État (cf. première partie, II 6).

(7) Le choix de ces 26 mesures a été fait en accord avec les Directions du Ministère de l'Agriculture : seules sont retenues ici les actions les plus importantes et les plus significatives de la politique agricole des années récentes.

- 8 - Les sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural (SAFER) ;
- 9 - Le remembrement ;
- 10 - Les groupements fonciers agricoles (GFA) ;
- 11 - Les coopératives d'utilisation de matériel agricole (CUMA) ;
- 12 - Les groupements agricoles d'exploitation en commun (GAEC) ;
- 13 - Les prêts bonifiés du crédit agricole ;
- 14 - Les aides aux bâtiments d'élevage ;
- 15 - La taxe à la valeur ajoutée (TVA) ;
- 16 - La réduction de 11 % des droits d'enregistrement en cas d'achat de terres par le fermier en place ou pour l'agriculteur qui achète des terres à la SAFER ;
- 17 - Les prêts du crédit agricole pour les calamités agricoles ;
- 18 - Les groupements de vulgarisation ou de développement agricole (GVA) ;
- 19 - Les groupements de producteurs ;
- 20 - La patente des coopératives ;
- 21 - Les contrats d'élevage du fonds d'orientation et de régularisation du crédit agricole ;
- 22 - La prime aux veaux destinés à la boucherie ;

- 23 - La prime aux vaches dont le lait n'est pas commercialisé ;
- 24 - Les subventions aux investissements hydrauliques : irrigation, drainage ;
- 25 - Les subventions pour les équipements collectifs d'électrification et de voirie ;
- 26 - Les subventions pour les équipements collectifs d'adduction d'eau.

En outre, d'autres éléments de la politique agricole ont été abordés : activité de services départementaux du Ministère et de la Profession (Direction des Services Vétérinaires, Direction Départementale de l'Agriculture, Service d'Utilité Agricole du Développement), contrats de production entre agriculteurs et sociétés de transformation et de commercialisation, « plans de développement » envisagés par la Communauté Economique Européenne.

Les renseignements détenus sur ces sujets et ceux relatifs aux vingt-six mesures seront commentés conjointement (voir tableaux III - 1 et III - 2).

Pour chacune des interventions de l'Etat, l'impact actuel a été mesuré en demandant au chefs d'exploitation s'ils ont déjà bénéficié des aides, ou dans le cas contraire, s'ils ont l'intention de les utiliser. D'autre part, l'opinion des agriculteurs a été recueillie en leur demandant s'ils jugent les mesures très bonnes, bonnes, moyennes, mauvaises, très mauvaises ou s'ils sont sans avis.

Les réponses à ces questions, pour l'ensemble de l'échantillon et par mode d'évolution des exploitations sont données dans les deux tableaux suivants. (voir tableaux III - 1 et III - 2).

Les résultats d'ensemble montrent que, mis à part la protection sociale et l'indemnité viagère de départ, **l'utilisation moyenne des mesures est faible (15 %)**. Ainsi les agriculteurs profitent peu des possibilités variées qui leur sont offertes. De plus cette utilisation réduite est elle-même très inégale, puisque, en fonction des cinq modes d'évolution, des différences importantes existent. Du groupe des petites exploitations sans croissance à celui des exploitations en développement, le taux d'utilisation passe de 7 % à 29 %. Les agriculteurs des exploitations sans croissance ne sont intéressés que par l'indemnité viagère de départ. Les agriculteurs des exploitations en développement ont, au contraire, recours, pour moderniser leurs exploitations, à des aides bien plus nombreuses.

Ces différences d'utilisation obligent d'ailleurs à formuler une réserve au sujet de l'extrapolation éventuelle de ces résultats à l'ensemble de la France.

L'échantillon est constitué d'exploitations qui, par leurs structures se situent dans l'ensemble à un niveau légèrement supérieur à celui de la moyenne française ; par conséquent, le classement de toutes les exploitations françaises, selon les cinq catégories

définies ici, ferait apparaître une proportion de petites exploitations sans croissance plus importante ; **le taux d'utilisation des mesures pour l'ensemble des exploitations françaises, serait, par cette pondération différente des petites exploitations, un peu inférieur à 15 %.**

La comparaison des pourcentages d'utilisation fait ressortir les mesures beaucoup employées et celles qui le sont moins :

1. Les mesures qui sont ou seront beaucoup utilisées

— La taxe à la valeur ajoutée, les prêts bonifiés (y compris les "prêts calamités") du Crédit Agricole, le remboursement, les équipements ruraux (eau, voirie) sont les mesures les plus utilisées (pourcentages compris entre 44 et 27 %).

— Les prêts bonifiés et le remboursement resteront très demandés ; en revanche, compte tenu du nombre élevé d'agriculteurs actuellement soumis à la TVA, celle-ci ne peut s'étendre beaucoup. L'intérêt porté aux SAFER et aux subventions pour les bâtiments d'élevage, s'accroîtrait dans de très fortes proportions. Mais il ne s'agit là que d'intentions, leur réalisation est subordonnée à une augmentation des crédits d'Etat affectés à ces aides ; une limitation des aides susciterait une insatisfaction génératrice de mécontentement.

— L'utilisation actuelle de l'indemnité viagère de départ ne peut être appréciée dans une enquête auprès des chefs d'exploitation en activité mais l'utilisation prévisible est très élevée.

2. Les mesures qui sont ou seront moyennement utilisées

— Les lycées agricoles, les coopératives d'utilisation de matériel agricole, les groupements de vulgarisation, la réduction des droits d'enregistrement, les groupements de producteurs et les contrats d'élevage ont un pourcentage d'utilisation moyen (de 13 à 19 %).

— Ces trois dernières mesures et les subventions pour les investissements hydrauliques connaîtront un développement moyen.

Pour toutes les autres mesures les utilisations actuelles et futures sont très faibles.

Le rapprochement de ces résultats et du jugement porté par les agriculteurs soulève un paradoxe. Bien qu'ils se servent peu des aides de l'Etat, les agriculteurs déclarent en effet, dans une très large majorité,

que ces aides sont bonnes (8). Cette appréciation, qui ne s'appuie pas le plus souvent sur une expérience précise, ne peut ainsi avoir qu'une solidité et une portée relatives. Il serait en particulier difficile d'en déduire avec sûreté que les agriculteurs sont satisfaits de la politique agricole. Ces jugements ont donc une valeur indicative pour l'accueil réservé à chaque mesure.

Par rapport à une appréciation moyenne favorable, quelques mesures retiennent l'attention par un faible pourcentage de jugement "bon" ou par un pourcentage de jugement "mauvais" relativement important. Ce sont les SAFER, les GFA, les GAEC, la TVA et la prime à la vache dont le lait n'est pas commercialisé.

L'analyse détaillée de ces résultats oblige à recourir aux réponses classées par catégories d'exploitations et par régions. Les aides étudiées ont été regroupées autour de six thèmes compte tenu de leur objectif principal (diffusion du progrès technique, élevage, etc...). Toutefois, ce classement ne doit pas faire oublier que de nombreuses mesures ont des

effets secondaires variés. Pour cette raison, quelques mesures apparaîtront dans plusieurs chapitres à des titres divers (9).

Enfin il convient de souligner la signification économique des différences régionales, souvent signalées dans les commentaires relatifs à l'utilisation et à l'appréciation des mesures. Ces différences régionales ne sont pas des particularismes géographiques naturels ; elles traduisent au contraire des inégalités de structure d'exploitation. Les surfaces exploitées et les systèmes de production sont en effet très diversifiés, selon les régions, car les possibilités de développement économique n'ont pas été identiques.

Chaque région est ainsi représentative principalement d'un type d'exploitation, qui apparaît à l'examen de deux tableaux : le tableau n° I-3, qui indique la surface moyenne des exploitations de chaque mode d'évolution par région, et le tableau n° I-2 qui donne le nombre d'exploitations par mode d'évolution et par région. Des types dominants d'exploitations sont repérés à partir d'une distinction géographique, les différences régionales recourent et confirment la classification par mode d'évolution des entreprises.

II — LES MESURES SOCIALES

Parmi les quatre mesures d'aide sociale étudiées ici, seules les prestations sociales ont uniquement un objectif social ; leur usage est désormais généralisé et les agriculteurs s'en déclarent satisfaits. Cette opinion ne concerne toutefois que le "principe" des assurances sociales, le degré de satisfaction lié aux modalités d'application, telles que le système des cotisations ou le montant des versements, n'a pas été analysé ici.

Les trois autres mesures : indemnité viagère de départ (IVD), IVD majorée de l'indemnité complémentaire de restructuration (ICR) et les aides à la reconversion vers un emploi non agricole, ont à la fois une portée sociale et un objectif économique (compte tenu en particulier de leurs répercussions sur le marché foncier). Elles sont cependant présentées ici, car elles ont été envisagées par les agriculteurs sous l'angle d'une aide individuelle, réglant un problème de ressources pour la retraite ou un problème de transition pour changer d'emploi.

L'IVD et l'IVD majorée de l'ICR (cf. tableaux III-3) très bien connues dix ans après leur création, sont, parmi toutes les mesures, celles auxquelles les agriculteurs actuels ont l'intention d'avoir le plus recours. Plus d'un agriculteur sur deux pense demander l'IVD ; ce qui, compte tenu de l'âge des agriculteurs interrogés (la moitié a plus de 50 ans), signifie

que tous les agriculteurs proches de l'âge de la retraite souhaitent bénéficier de l'IVD.

Dans ces conditions, il est normal que l'IVD soit très bien jugée : 67 % des agriculteurs la jugent bonne, 10 % la jugent mauvaise, l'IVD majorée semble légèrement moins appréciée (pourcentages respectifs : 59 % et 16 %). L'allocation de l'IVD majorée étant supérieure à celle de l'IVD ordinaire, la réticence des agriculteurs pourrait tenir au fait que les conditions d'attribution sont plus difficiles à remplir.

La comparaison, selon les modes d'évolution des exploitations, des intentions de demande de l'IVD et de l'IVD majorée, fait apparaître le comportement particulier des agriculteurs des petites exploitations sans croissance. Bien que beaucoup d'entre eux soient près de la retraite (56 % ont plus de 55 ans) leur intention de demander l'IVD est moins élevée (41 %) que pour la moyenne de l'ensemble des agriculteurs (56 %) et leur jugement moins favorable. Ces différences pourraient provenir des difficultés qu'ils rencontrent pour remplir les conditions d'attribution, ce qui semble confirmé par la présence

(8) Les motifs de ces opinions ne pouvant malheureusement pas être cernés par l'intermédiaire du questionnaire "fermé" qui fut employé pour l'enquête.

(9) Ainsi l'indemnité viagère de départ présente parmi les mesures sociales a aussi une influence importante sur le marché foncier ; la taxe à la valeur ajoutée aligne l'agriculture sur les autres branches économiques, encourage à investir et incite à tenir une comptabilité ; les contrats "intégration" planifient la production et facilitent la commercialisation, ils procurent aussi aux agriculteurs une assistance technique.

dans les petites exploitations sans croissance d'un nombre encore très élevé d'agriculteurs âgés de plus de 65 ans, nombre bien supérieur à celui des quatre autres catégories.

Cette remarque vaut également pour les agriculteurs des exploitations en intensification, pour lesquels l'intention de demander l'IVD est, de même, inférieure à la moyenne (54 %) : leurs exploitations, fortement équipées, mais de surface plutôt restreinte, répondent imparfaitement aux conditions de restructuration, exigées pour l'attribution de l'IVD majorée.

L'aide financière à la reconversion vers d'autres activités est encore mal connue. Elle semble de toute

façon peu susceptible de se développer beaucoup dans les conditions actuelles : 4 % seulement des chefs d'exploitation qui connaissent cette mesure, envisagent d'en demander le bénéfice.

Vu le nombre des enfants pour lesquels un changement de métier est prévisible, l'aide à la reconversion semble une mesure utile et attendue. Certes, et fort heureusement, c'est dès leur scolarité que de nombreux enfants sont orientés vers une nouvelle activité professionnelle (cf. première partie, les intentions de scolarisation). Mais pour ceux qui n'ont pas été ainsi préparés, les aides à la reconversion devraient être multipliées et, dans ce but, il faut accroître l'information sur cette mesure.

III — LA CONSTITUTION DU CAPITAL FONCIER

C'est un problème majeur pour de nombreux agriculteurs : les mesures prises dans ce domaine (remembrement, société d'aménagement foncier, groupements fonciers, facilités de transmission aux héritiers) permettent-elles de réduire la concurrence entre agriculteurs pour la terre ?

1. La concurrence foncière entre agriculteurs reste vive

(tableau III. 51)

Ce sont les exploitations en développement qui ont grandi le plus rapidement au cours des dernières années : leur surface est passée de 26 ha à 48 hectares en moyenne, entre l'année d'installation de leur chef d'entreprise et 1972. Dans le même temps, la proportion des terres exploitées en faire-valoir direct a fortement augmenté, de 27 % à 43 % de la surface totale.

Cette tendance à l'achat est générale, mais beaucoup d'agriculteurs ne peuvent la satisfaire : la moitié d'entre eux déclarent avoir l'intention d'augmenter leur surface, le quart seulement en a la possibilité. Il existe donc une certaine "frustration" foncière, qui est beaucoup plus marquée chez les agriculteurs pauvres (13 % seulement disent avoir la possibilité de grandir) que chez les agriculteurs en développement (32 %).

Dans certaines régions également, la frustration foncière pourrait conduire à des conflits : l'impossibilité de grandir est particulièrement ressentie dans le nord de la Mayenne, dans le bassin de Chateaulin, en Champagne berrichonne, dans le Valois. La situation agraire de ces régions est très différente, et les remèdes que souhaitent apporter les agriculteurs, fort variables.

Dans l'ensemble, la moitié des agriculteurs (54 %) souhaiteraient que le syndicat s'occupe de l'affectation des terres libérées par les départs à la retraite. Cependant, d'une région à l'autre, cette proportion varie fortement : parfois chacun s'estime assez fort pour s'en sortir tout seul, ailleurs l'espoir semble être collectif.

La confiance accordée au syndicat pour s'occuper du devenir des terres libérées est d'autant plus forte que l'on se trouve dans des régions aux structures agraires encore archaïques, comme le nord de la Mayenne, le Haut Limousin ou le bocage des Deux-Sèvres (70 à 80 %). Percevant combien la pression démographique est encore forte, les agriculteurs semblent ici hésiter devant une concurrence qui joue au profit des mieux placés. Cependant, il ne faut pas se cacher que l'unanimité est loin d'être faite sur la meilleure destination des terres libérées : la plupart du temps, la majorité des petits agriculteurs sans croissance souhaite que ces terres soient réservées aux petits exploitants, alors que la majorité des agriculteurs modernes préfère les voir attribuer aux agriculteurs moyens. C'est également dans ces deux zones, Nord de la Mayenne et Haut Limousin, que la représentativité du syndicat est contestée, puisqu'un nombre élevé d'agriculteurs (60 à 80 %) estime que le syndicat ne défend que "certains" agriculteurs. Partout ailleurs, il n'en va pas de même, la majorité fait confiance au syndicalisme.

Dans les régions à structures évolutives, la moitié seulement des agriculteurs souhaitent encore recourir au syndicat pour régler ce problème foncier. L'unanimité se fait d'ailleurs là soit en faveur des petits exploitants (Haut Armagnac et Castrais), soit en faveur des exploitants moyens (Bassin de Chateaulin, plateau de Haute-Saône, Barrois, Champagne berrichonne).

La politique des structures a-t-elle permis, au cours des dernières années, de satisfaire les aspirations

des agriculteurs ? Les mesures prises ont des effets soit au niveau du marché foncier, soit au niveau des familles d'agriculteurs.

Trois mesures ont pour but commun d'améliorer les structures foncières : le remembrement, les sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural, et les groupements fonciers agricoles.

Deux mesures concernent des avantages accordés pour la transmission des exploitations : l'attribution préférentielle et la réduction des droits d'enregistrement.

2. Les mesures destinées à améliorer les structures foncières

a - Le remembrement

Entrepris de façon systématique depuis près de 30 ans, le remembrement a maintenant touché près du tiers des exploitations de l'échantillon. De plus, la demande prévisible de remembrement est encore forte (18 % des agriculteurs pensent le réaliser à l'avenir).

Les chiffres moyens pour l'ensemble des 10 régions recouvrent une très grande inégalité : le remembrement est presque terminé dans les régions de grande culture (Valois, Champagne berrichonne, une partie du Barrois) ; il est également assez avancé dans les régions où les exploitations moyennes sont encore orientées vers l'élevage (l'autre partie du Barrois, les plateaux de la Haute-Saône) ; mais il est à peine entrepris dans les régions de bocage, où les petites exploitations sont du type polyculture-élevage (bocage des Deux-Sèvres, nord de la Mayenne, plateau Limousin). La dimension des exploitations joue un rôle important dans la détermination des agriculteurs à réaliser un remembrement.

Au sein d'une même région, les différences de réalisation du remembrement en fonction des modes d'évolution des exploitations sont plus faibles. Dans une commune, le remembrement touche en effet la quasi totalité des agriculteurs.

Les intentions déclarées de réaliser le remembrement sont élevées :

— chez les agriculteurs des exploitations en développement, ainsi que secondairement chez les agriculteurs des exploitations en intensification et des exploitations croissantes en surface ;

— dans les trois régions où les structures foncières sont en évolution et où les exploitations sont déjà

assez grandes : Barrois, Plateau de Haute-Saône, Haut Armagnac ; les agriculteurs y ont maintenant vivement compris l'intérêt du remembrement ;

— en raison de la conjonction des deux facteurs précédents, les agriculteurs qui souhaitent le plus réaliser le remembrement sont ceux du Barrois, des plateaux de la Haute-Saône et du Haut-Armagnac.

Ainsi les agriculteurs qui modernisent leurs exploitations ressentent l'avantage d'une bonne structure foncière.

Le jugement porté par les agriculteurs sur le remembrement correspond, dans l'ensemble, aux observations précédentes. Le remembrement est jugé très bon là où les agriculteurs ont pu en profiter (Valois, Champagne berrichonne, Barrois) ; il est peu ou mal accepté dans les régions de petites exploitations, où l'élevage encore traditionnel ne le rend pas absolument nécessaire (nord de la Mayenne, Plaine d'Albi-Castres, Plateau Limousin). L'hostilité au remembrement décroît d'ailleurs au fur et à mesure que la surface ou l'intensité du capital augmente.

Enfin, dans deux régions, la progression potentielle du remembrement paraît provisoirement suspendue : dans le bassin de Chateaulin où le remembrement est déjà partiellement réalisé, les agriculteurs en sont satisfaits mais n'ont pas l'intention d'en bénéficier davantage : ceci tient au fait que les exploitations en développement représentent déjà le tiers des exploitations de la région.

Dans le bocage des Deux-Sèvres, où les réalisations et les intentions sont faibles mais où le jugement reste très bon, les exploitations croissantes en surface occupent maintenant près du tiers des terres.

b - Les sociétés d'Aménagement Foncier et d'Établissement Rural (SAFER)

Leur influence sur le marché foncier est faible, puisque moins de 9 % des agriculteurs interrogés ont bénéficié de l'action des SAFER. Cette action a surtout été développée dans le Sud (Haut-Armagnac, plaine d'Albi-Castres), en Champagne berrichonne et sur le plateau de Haute-Saône. Les attributions de terres ont été faites principalement au profit des exploitations en développement et des exploitations croissantes en surface.

Dans les régions où l'œuvre des SAFER est assez importante, cette sélection des bénéficiaires suscite des jugements souvent réservés, les quatre régions notées ci-dessus et tout particulièrement le Tarn et le Cher, sont celles où les agriculteurs sont les plus nombreux à déclarer "mauvaise" l'action des SAFER (et les moins nombreux à l'approuver). Les agriculteurs les plus hostiles sont ceux des exploitations en

intensification. Mais la nature exacte des critiques est difficile à cerner ; s'agit-il d'une opposition systématique rassemblant des agriculteurs de tous les groupes (Champagne berrichonne, Plaine d'Albi et naturellement le Valois), ou s'agit-il plutôt d'une critique "constructive" appelant à des réformes (notamment sur les conditions d'attribution) ?

Deux faits font supposer que la deuxième interprétation est la bonne : dans le Gers et la Haute-Saône, malgré les critiques, les intentions de recourir aux SAFER sont plus fortes que l'utilisation passée, déjà importante.

En outre, dans des régions où les SAFER sont peu utilisées, les agriculteurs paraissent sensibilisés à son intérêt. Il s'agit du Barrois, du bocage des Deux-Sèvres et du Nord de la Mayenne.

Dans l'ensemble les perspectives d'utilisation des SAFER seraient plutôt bonnes. Certaines modifications de leur politique d'intervention, qui restent à définir, permettraient de lever les réticences qui sont encore exprimées.

c - Les groupements fonciers agricoles (GFA)

Quinze agriculteurs seulement sont partie prenante dans un GFA, quatre-vingt-un se déclarent prêts à louer des terres à un GFA si l'occasion se présentait, quatre cent seize connaissent l'existence des GFA. Ces chiffres sont donc trop faibles pour que des indications sûres et précises en soient tirées.

Toutefois, une tendance peut être dégagée : les agriculteurs qui ont déjà été obligés de constituer un capital d'exploitation important et qui n'ont donc plus de disponibilités financières, semblent plus attirés par cette formule de location de terres que les autres. En effet, les agriculteurs les plus intéressés se trouvent :

— dans le Valois où le capital d'exploitation est très élevé (25 agriculteurs envisagent la location à un GFA et 5 louent déjà leurs terres à un GFA) ;

— dans la catégorie des exploitations en intensification.

En outre, alors que la création des GFA est récente, et que les exemples d'application sont encore rares, l'accueil fait à cette formule est actuellement moins mauvais que ce que l'on pourrait craindre. En effet, parmi ceux qui la connaissent, 36 % l'approuvent, 21 % la jugent moyenne, 7 % seulement la jugent mauvaise, et 36 % sont sans avis.

L'intérêt ainsi manifesté paraît d'autant plus sérieux que les agriculteurs "modernes" sont aussi moins attachés à la propriété de la terre, qui devient trop coûteuse. C'est en effet dans le groupe des exploitations en développement que les agriculteurs, d'ac-

cord avec l'opinion « mieux vaut être fermier que propriétaire », sont les plus nombreux.

L'objectif de la création des GFA, à savoir éviter aux agriculteurs de lourdes immobilisations dans le foncier au détriment du capital d'exploitation, semble atteint dans son principe. Il reste pour développer cette formule :

— à lancer une campagne d'information dans un milieu fortement inquiet du coût des terres ;

— à attirer les épargnants non agriculteurs ; encore faut-il constater que cette tentative va à contre-courant de l'évolution actuelle, qui enregistre de fortes ventes de terres par les propriétaires non exploitants aux agriculteurs eux-mêmes.

3. Les facilités de transmission des exploitations

a - L'attribution préférentielle

L'attribution préférentielle, par laquelle un héritier peut sur décision du tribunal reprendre toute l'exploitation à condition d'indemniser les autres héritiers, a été très peu employée : 5% des agriculteurs seulement y ont recouru, avec de très faibles variations en fonction des modes d'évolution. Manque d'information (c'est une des mesures les moins connues), attachement à l'égalité des héritiers, hésitations devant les difficultés d'une procédure judiciaire ? Toujours est-il que cette mesure, qui devrait remédier au partage anti-économique des exploitations, est délaissée et que cette situation ne sera pas renversée, car les intentions de l'utiliser sont faibles (4 % des agriculteurs envisagent cette possibilité). Il faudrait pousser les recherches sur ce sujet, pour déceler ce qui freine le développement de cette mesure. De toute façon le coût de l'indemnisation des co-héritiers resterait un obstacle à l'installation de jeunes chefs d'exploitation.

b - La réduction des droits d'enregistrement

Consentie aux fermiers achetant la terre qu'ils exploitent et aux preneurs de terre rétrocédées par les SAFER, la réduction des droits d'enregistrement, ramenés de 14,60 à 0,60 %, a profité à 15 % des agriculteurs. Cette aide directe à l'accession à la propriété est très bien jugée, et les agriculteurs qui pensent en bénéficier dans un avenir proche sont nombreux (11 %).

Les agriculteurs qui en ont le plus bénéficié sont ceux des exploitations dont la surface a augmenté : exploitations en développement et croissantes en surface. Les exploitations en intensification et stabilisées viennent ensuite ; sans accroître la surface qu'ils cultivent, les agriculteurs de ces deux catégories ont acheté les terres qu'ils exploitent.

En dernier lieu, les agriculteurs des petites exploitations sans croissance n'ont pas modifié la surface de leur exploitation et n'ont pas de ressources financières pour acheter des terres louées.

Les résultats analysés par région indiquent que les agriculteurs des grandes ou moyennes exploitations qui, précisément disposent de possibilités financières, sont les bénéficiaires de cette mesure les plus nombreux. Mis en corrélation avec l'augmentation du faire-valoir direct (cf. Chapitre I, par. II, 2) et avec l'activité des SAFER, ces résultats s'expliquent bien.

Les agriculteurs de l'Oise viennent en tête. Plusieurs raisons s'ajoutent en effet : ils sont très bien

informés, fortement intéressés à une réduction de frais d'enregistrement puisque leurs achats portent sur des surfaces importantes ; enfin la part du faire-valoir direct a augmenté de 50 %. En Haute-Saône le faire-valoir direct s'est beaucoup développé (+ 63 %), cette région se classe en tête dans ce domaine. Dans le Cher, l'augmentation du faire-valoir direct, l'intérêt d'une forte réduction de droits lors d'achats de grandes surfaces et l'activité des SAFER expliquent un nombre élevé de bénéficiaires. Enfin les pourcentages relativement importants du Gers et du Tarn sont vraisemblablement dus à la grande activité des SAFER le faire-valoir direct ayant peu augmenté dans des régions où il est prépondérant depuis longtemps.

IV — LES PRETS DU CREDIT AGRICOLE ET LA CONSTITUTION DU CAPITAL D'EXPLOITATION

Moyen indispensable pour moderniser les exploitations (et notamment pour l'agrandissement des structures foncières), le recours aux prêts du Crédit Agricole est connu par le nombre d'agriculteurs qui ont obtenu des prêts bonifiés et des prêts spéciaux "calamités" (qui sont eux aussi bonifiés).

36 % des agriculteurs déclarent avoir bénéficié des prêts bonifiés. La variation de ce pourcentage selon les méthodes d'évolution des exploitations est extrêmement caractéristique du comportement économique de chaque groupe d'agriculteurs. Le recours au crédit est plus fréquent (41 %) parmi les agriculteurs qui investissent (exploitations en intensification et en développement) ; il est moyen chez les agriculteurs "traditionnels" qui disposent d'exploitations stabilisées ou croissantes en surface ; enfin les agriculteurs des petites exploitations sont moins nombreux à emprunter (21 %).

En ce qui concerne les prêts spéciaux "calamités", un agriculteur sur deux dans la Mayenne a bénéficié de prêts calamités. Bien que les calamités frappent également tous les types d'exploitation d'une région déclarée sinistrée, les possibilités de prêts sont saisies bien plus par les agriculteurs des exploitations en développement ou en intensification. Certes, leur connaissance de ces prêts est plus fréquente (87 % des agriculteurs des exploitations en développement les connaissent contre 62 % pour les agriculteurs des petites exploitations) mais d'autres raisons plus fondamentales, expliquent également cette différence de comportement :

— dans les exploitations en intensification et en

développement, le système de production est assez spécialisé et le manque à gagner sur une production importante, provoqué par une calamité, peut remettre en cause l'équilibre économique et financier de l'exploitation. L'agriculteur doit donc emprunter pour surmonter ces difficultés accidentelles, en particulier pour continuer à réaliser ses programmes d'investissement ;

— par contre, les petites exploitations sont plus diversifiées, fondées sur le système polyculture-élevage, et elles sont moins touchées par les calamités. D'autre part, les agriculteurs de ces exploitations préfèrent restreindre leur consommation personnelle, plutôt que d'emprunter, car leurs possibilités de remboursement sont faibles.

Les résultats pour ces deux mesures sont ainsi concordants. Etroitement liés à l'évolution du capital d'exploitation, qui est à la base du classement des exploitations en cinq catégories, ces renseignements illustrent et confirment la distinction de ces différents types économiques.

Enfin l'appréciation portée sur ces deux sortes de prêts est très favorable. Avec respectivement 85 % et 79 % d'agriculteurs qui les jugent très bonnes et bonnes, ces deux mesures sont parmi les mieux jugées. Aussi est-il normal que de nombreux agriculteurs, qui n'ont pas encore eu recours à ces prêts, aient l'intention de le faire, les agriculteurs qui ont déjà emprunté pouvant d'ailleurs demander de nouveaux prêts. Il faut, dans ces conditions, s'attendre à une augmentation des demandes de crédit nécessaire à la bonification des prêts du Crédit Agricole.

V — LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET LA DIFFUSION DU PROGRÈS TECHNIQUE

Les actions entreprises en faveur de la formation professionnelle des agriculteurs sont de deux sortes : la formation professionnelle "générale" (enseignement) et la diffusion du progrès technique.

1. La formation professionnelle générale

Les informations disponibles sur la formation professionnelle font apparaître un décalage très prononcé entre la situation réelle en ce domaine et ce que les agriculteurs souhaitent.

Actuellement le nombre d'agriculteurs bénéficiaires de l'enseignement agricole et de la formation des adultes est très faible. 19 % des chefs d'exploitation ont bénéficié, pour eux-mêmes ou leurs enfants, des cours de Lycées Agricoles, 8 % pensent que leurs enfants pourront suivre ces cours (soit au total 27 %). Bien que le nombre des agriculteurs ainsi formé soit bas, la formation des adultes qui devrait remédier à cette insuffisance de formation scolaire, est elle-même encore moins répandue ; 4 % des agriculteurs ont suivi des stages pour adultes, 3 % ont l'intention de le faire (au total 7 % des agriculteurs seraient concernés par la formation professionnelle des adultes).

Or, parmi les domaines où l'action de l'État est souhaitée (cf. tableaux III - 49 et 50) la formation professionnelle agricole des jeunes et la formation des adultes sont citées respectivement par 55 % et 15 % des agriculteurs, soit dans chaque cas le double des pourcentages d'utilisations passées et futures (27 % et 7 %). De même 59 % des agriculteurs indiquent que les enfants qui veulent devenir agriculteurs devraient aller dans une école d'agriculture ou un Lycée Agricole (cf. première partie, II, 4).

Même si ces chiffres ne peuvent être exactement comparés (ni les questions, ni le choix des réponses ne sont parfaitement identiques), ils permettent de constater un écart considérable entre les souhaits et la pratique. Il semble ainsi nécessaire de rechercher les causes de cet écart (par exemple pour la formation agricole des jeunes : quels sont les obstacles rencontrés ? Quels sont les autres enseignements suivis éventuellement ? etc...).

Les utilisations de ces deux mesures, en fonction des cinq catégories d'exploitation, montrent que les agriculteurs des petites exploitations sans croissance bénéficient très peu de l'enseignement agricole et de la formation des adultes. Pour les quatre autres groupes, les utilisations des mesures sont très voisines.

	Ensemble des exploitations		Petite sans croissance		Stabilisée		Croissance en surface		Croissance en intensification		Croissance en développement	
	1	2	1	2	1	2	1	2	1	2	1	2
Lycées Agricoles	19	8	9	4	22	8	19	9	22	9	20	9
Formation professionnelle des adultes	4	3	1	2	5	4	5	4	3	2	6	2

Pour l'ensemble de l'échantillon :
 1 — Pourcentage d'agriculteurs qui ont bénéficié de la mesure
 2 — Pourcentage d'agriculteurs qui ont l'intention de bénéficier de la mesure.

Malgré une utilisation qui, par comparaison avec les souhaits, paraît insuffisante aux agriculteurs eux-mêmes, l'appréciation portée sur les deux mesures est très favorable. Les Lycées Agricoles sont jugés bons par 81 % des agriculteurs. La formation professionnelle est également jugée bonne par 71 % des agriculteurs qui connaissent cette aide ; mais il semble nécessaire de l'indiquer, l'importance et la portée de cette appréciation doivent être nuancées par la confrontation de ce pourcentage avec celui des agriculteurs qui ont bénéficié de la formation professionnelle (4 % par rapport à l'ensemble, soit 9 % par rapport aux agriculteurs qui connaissent la mesure).

Entre le nombre de bénéficiaires et celui des agriculteurs qui accueillent favorablement les mesures, se trouvent des utilisateurs potentiels ; la difficulté majeure consiste à savoir comment il serait possible de les entraîner. Une étude supplémentaire de cette population et une explication plus "fine" des résultats semblent ainsi nécessaires, en particulier pour l'enseignement agricole. Mais elles sont actuellement im-

possible. Pour qu'elle soit tentée, un dépouillement particulier de l'enquête devrait être réalisé, tenant compte principalement de l'âge des exploitants, de celui de leurs enfants, de la présence ou de l'absence de successeur et du mode d'évolution des exploitations.

2. La diffusion du progrès technique

La diffusion du progrès technique a été étudiée à travers quatre types d'activités différentes menées par les agriculteurs.

Le premier porte sur la participation aux Groupements de Vulgarisation ou de Développement Agricole (GVA, GDA). Le second a trait aux relations entre les agriculteurs et les Centres d'Etudes Techniques Agricoles (CETA) ainsi que certains services départementaux : Direction des Services Vétérinaires (DSV), Etablissement Départemental de l'Elevage (EDE) ; Service d'Utilité Agricole du Développement (SUAD).

Le troisième aspect concerne les contrats de production avec des sociétés "privées", des coopératives ou des organismes de l'Etat (Tabac, Institut National de la Recherche Agronomique). Ces productions sont le plus souvent faites avec le conseil, voire le contrôle, de techniciens employés par les sociétés et l'adhésion des agriculteurs est ici considérée comme un indice d'application d'un progrès technique.

Enfin, une quatrième question recense les agriculteurs qui sont membres de Groupements de Producteurs et qui bénéficient parfois eux aussi d'une aide technique (10).

Ces quatre sortes de groupements et de services permettent aux agriculteurs de connaître et d'adopter les techniques nouvelles : ils seront étudiés conjointement. L'ensemble de ces relations est résumé dans le tableau III - 21.

Plusieurs constatations peuvent être présentées :

a - Le nombre des agriculteurs touchés par ces canaux de diffusion du progrès qui paraissent a priori privilégiés, est en général faible. La comparaison des chiffres permet de l'évaluer entre moins de 10 % dans la Haute-Vienne et 35 à 40 % dans le Cher : exceptionnellement, il dépasse 50 % dans l'Oise.

b - La propagation du progrès technique est très inégale selon les régions (et par conséquent selon le

niveau de développement économique des exploitations). C'est dans les régions les plus riches que l'activité des organismes est la plus importante ; l'écart entre niveaux techniques va donc en s'accroissant. Dans la Haute-Vienne, et dans une moindre mesure dans la Haute-Saône, l'activité des organismes de vulgarisation est particulièrement réduite. Dans l'Oise, au contraire, les relations des agriculteurs avec l'ensemble des organisations sont très importantes.

Les différences d'intensité de ces relations permettent de repérer cinq régions où la vulgarisation est moyenne, bonne ou très bonne, soit dans l'ordre décroissant : l'Oise, le Cher, la Meuse, le Finistère et les Deux-Sèvres.

Ces régions sont précisément celles qui, parmi les dix régions étudiées, avaient en 1968 les revenus bruts d'exploitation (RBE) par exploitation, les plus élevés (11). Sans chercher là un lien de cause à effet, il est évident qu'il ne s'agit pas d'une coïncidence fortuite.

c - Les relations d'"intégration" avec un groupement de producteurs sont légèrement plus nombreuses que les relations avec les organismes chargés uniquement de la diffusion du progrès technique. Les garanties d'écoulement de la production paraissent ainsi un facteur d'acceptation du progrès technique. Cette hypothèse est d'ailleurs assez bien confirmée par la préférence exprimée par les agriculteurs pour un conseiller très spécialisé plutôt que pour un conseiller polyvalent (tableau n° III - 24).

Même si cette préférence peut paraître regrettable dans une optique de développement global de l'exploitation, il faut bien admettre que les conseillers spécialisés (le plus souvent employés d'une firme) rendent des services précis qui permettent d'améliorer la qualité des productions et facilitent ainsi leur vente.

d - L'utilisation de l'un ou l'autre des différents services et Groupements de vulgarisation (tableau III - 21) présente peu de différences régionales significatives :

- EDV et DSV sont utilisés bien évidemment dans les régions d'élevage ;
- l'activité des SUAD, GVA et CETA est développée principalement dans les régions céréalières, les GVA étant toutefois présents dans les Deux-Sèvres et la Mayenne ;
- le SUAD n'est réellement connu des agriculteurs que dans les régions riches (Oise, Cher, Meuse).

(10) Certains agriculteurs, membres de Groupements de Producteurs, pour l'une de leurs productions, se sont également déclarés, pour la même production, signataires d'un contrat de production avec une coopérative ; l'addition des agriculteurs signataires d'un contrat et des agriculteurs membres d'un groupement n'aurait donc aucune valeur. De même est-il impossible d'additionner agriculteurs signataires d'un contrat et membres de GVA, etc... Les agriculteurs soucieux de progrès participent en général à plusieurs organismes.

(11) Cf. Statistique agricole, supplément "Série Etudes", n° 75, avril 1971.

Les renseignements détaillés sur l'opinion des agriculteurs face aux GVA révèlent que ce type d'action n'est pas appelé à avoir une très grande influence. 1.246 exploitants connaissent les GVA et 374 en sont membres. Sur les 872 agriculteurs restant, 188 seulement (1/5) envisagent de participer à leur activité et 684 n'y pensent pas, alors que seuls 35 agriculteurs sont hostiles aux GVA. Le plus grand nombre approuve en principe l'action des GVA mais est en fait indifférent, et cela quel que soit le mode d'évolution des exploitations.

e - Selon le mode de croissance des exploitations, les relations des agriculteurs avec l'ensemble des sept organismes sont nettement différenciées.

Les chefs des exploitations en développement et des exploitations en intensification ont avec ces organismes des relations fréquentes ; ils peuvent adopter le progrès technique rapidement et avec efficacité :

33 % ont signé des contrats ; respectivement 17 et 20 % sont membres de Groupements de Producteurs ; 25 % des premiers et 18 % des seconds participent à un GVA.

Le second groupe est constitué par les agriculteurs des exploitations stabilisées, puis par ceux des exploitations croissantes en surface : 20 % et 17 % respectivement ont signé des contrats : 13 et 12 % sont membres de Groupements de Producteurs, 19 et 16 % participent à un GVA.

Les agriculteurs des petites exploitations sans croissance ont très peu de relations avec ces groupes et leurs possibilités d'adopter les techniques nouvelles sont limitées ; ils se situent donc effectivement en marge de l'évolution de l'agriculture. 6 % d'entre eux ont signé des contrats, 3 % sont dans des Groupements de Producteurs, 3 % dans des GVA. L'écart, par rapport au premier groupe est considérable ; la proportion va de 1 à 6.

VI — L'ORGANISATION ECONOMIQUE DES EXPLOITATIONS

Les problèmes d'organisation économique des exploitations sont abordés sous cinq aspects :

- connaissance par l'exploitant du fonctionnement interne de son exploitation
- application de la taxe à la valeur ajoutée et jugement sur cette imposition
- attitude vis-à-vis des "plans de développement" prévus par la Communauté Economique Européenne
- relation avec une organisation commerciale de la production : adhésion à un groupement de producteurs et signature de contrats de production
- élargissement de l'exploitation par la participation à un Groupement Agricole d'Exploitation en commun ou à une Coopérative d'Utilisation de Matériel Agricole.

1. L'enregistrement de données économiques et techniques

Le tableau n° III - 25 résume les renseignements demandés sur ce sujet.

Pour la conduite de leurs exploitations, les agriculteurs notent en grand nombre (69 %) des renseignements techniques, mais ils sont déjà moins nombreux (53 %) à pratiquer un véritable enregistrement de données économiques et techniques. Celui-ci implique un relevé plus systématique de données.

Dans les deux cas, la répartition par mode d'évolution montre que les agriculteurs des exploitations sans croissance suivent leur activité moins bien que les autres agriculteurs (26 % des petits agriculteurs effectuent un enregistrement contre 60 % pour les quatre autres catégories d'agriculteurs).

La même différence se retrouve pour la tenue des comptes de l'exploitation. Moins d'un agriculteur sur deux, dans les petites exploitations essaie de calculer le revenu que lui procure son exploitation. Le désintéret apparent pour une question essentielle témoigne que ce type d'agriculteur a un comportement économique particulier, qui possède ses objectifs et ses lois propres. Dans les autres catégories d'exploitations, plus d'un agriculteur sur cinq ne fait, là encore, aucun compte.

L'adhésion à un Centre de Gestion souligne bien les différences entre les cinq catégories d'agriculteurs. Celle-ci va de pair avec la volonté d'orienter et de développer l'exploitation, en utilisant un système d'analyse et de prévision rationnel. Globalement, un agriculteur sur dix seulement accomplit un tel effort, mais la proportion varie de 1 % pour les petits agriculteurs sans croissance à 20 % pour les agriculteurs des exploitations en développement. Pour les exploitations les plus grandes et les plus équipées, dans le Valois, cette proportion dépasse un tiers.

Une comparaison interrégionale redonne un classement déjà établi. Le Valois vient largement en tête (près de 25 % des agriculteurs adhèrent au Centre

de Gestion), il est suivi des quatre régions où les exploitations ont atteint une dimension moyenne assez importante (Champagne berrichonne, Barrois, Haut-Armagnac, plateaux de la Haute-Saône), les cinq autres régions où les agriculteurs ont moins de possibilités économiques viennent en troisième lieu (de 8 % des agriculteurs inscrits au Centre de Gestion dans le bassin de Chateaulin à 2 % dans le Haut-Limousin).

L'assujettissement à la taxe à la valeur ajoutée (y compris sous la forme simplifiée du forfait) peut aussi être considéré comme l'indice d'une tenue de comptes (12). 44 % des agriculteurs s'engagent par le biais de la TVA dans une comptabilité simple mais stricte, soit moins que pour un enregistrement de données économiques (53 %) sans règles précises, mais plus que pour l'adhésion au Centre de Gestion (11 %), qui exige la collecte de renseignements nombreux et une certaine aptitude à analyser des résultats économiques.

2. Assujettissement à la taxe à la valeur ajoutée

(TVA) (13)

En quatre ans, la TVA est devenue l'une des mesures les plus utilisées par les agriculteurs, même si elle n'est pas encore parvenue à susciter leur approbation. 44 % des agriculteurs sont actuellement soumis à la TVA (14). Mais l'une des remarques de l'introduction, relative à la sélectivité de fait des mesures, prend ici toute sa valeur. Cette mesure, qui a priori semble utile à tous les agriculteurs et utilisable pour tous, est en fait très différemment employée en fonction du type d'exploitation. Des petites exploitations sans croissance jusqu'aux exploitations en développement le pourcentage d'utilisation passe de 18 à 62 %. Les agriculteurs qui investissent ont bien compris le mécanisme de la TVA qui permet d'alléger le coût de l'équipement. Mais l'intérêt financier de la TVA pour les transactions commerciales, qui est théoriquement le même pour tous les agriculteurs et qui par conséquent devrait attirer aussi les petits agriculteurs, a été moins bien perçu par ces petits agriculteurs.

(12) Il est évident que les agriculteurs ne se déterminent pas pour adopter ou refuser la TVA, uniquement en fonction de l'obligation et de leurs possibilités de tenir une comptabilité partielle, néanmoins cela joue un rôle important.

(13) La question posée (êtes-vous bénéficiaire de la TVA ?) ne permettrait pas de distinguer les agriculteurs bénéficiaires du remboursement forfaitaire.

(14) Ce pourcentage est légèrement inférieur à celui qui est obtenu pour la France entière par les services fiscaux (environ 60 %) pour l'ensemble des assujettis et des bénéficiaires du remboursement forfaitaire ; la différence doit provenir de l'ambiguïté de la question posée dans l'enquête (cf. note 1). Par région, compte tenu de cette différence, les résultats concordent sauf pour la Meuse (sous-évaluation dans l'enquête).

Fréquemment adoptée dans l'ensemble, la TVA est pourtant assez mal jugée. 34 % des agriculteurs sont satisfaits de la TVA, 22 % lui sont opposés. Là encore, par mode d'évolution des exploitations, les différences sont marquées.

Les agriculteurs des petites exploitations, hostiles à la TVA, sont deux fois plus nombreux que ceux qui l'approuvent ; la proportion est renversée pour les agriculteurs qui investissent en capital. Mais pour chaque type d'exploitation, le pourcentage d'agriculteurs, qui jugent bonne cette mesure, est inférieur à celui des agriculteurs qui l'ont appliquée. Un certain nombre des agriculteurs qui l'ont adoptée, en est mécontent. La règle du butoir, qui réduit la récupération, peut expliquer cette réserve ; mais, au total, cet accueil mitigé surprend, puisque, pour la France entière, la récupération a atteint en 1971 un montant de deux milliards de francs.

Par région, les renseignements obtenus s'expliquent moins facilement. Le pourcentage d'adoption de la TVA ne semble en effet lié à aucune variable économique. Par ordre décroissant, les cinq premières régions sont l'Oise, la Haute-Vienne, la Haute-Saône, la Mayenne, le Cher. Le facteur principal d'adoption de la TVA se trouve vraisemblablement plus dans l'influence des organisations professionnelles (notamment syndicales) que dans les caractéristiques économiques des exploitations. Mais le classement par région, d'après la proportion entre jugements bons et mauvais (tableau n° III - 28, ensemble des exploitations, colonnes B et M) redonne un ordre semblable à celui qui a été obtenu à plusieurs reprises : hormis les Deux-Sèvres qui se placent en tête, parmi les cinq régions où les agriculteurs sont favorables à la TVA, se trouvent quatre régions d'exploitations grandes ou moyennes (Cher, Haute-Saône, Meuse, Oise) ; les jugements des agriculteurs se retrouvent ainsi liés aux structures de leurs exploitations.

3. Attitude vis-à-vis des « plans de développement » envisagés par la Communauté Economique Européenne

Neuf questions ont permis de recueillir l'opinion des agriculteurs sur le projet de la CEE d'instituer des plans de développement des exploitations agricoles. Bien que ce projet soit encore peu connu, il paraît assez bien accepté par les agriculteurs qui, précisément, investissent et sont à la recherche d'un système qui leur garantisse l'aide de l'Etat et la réussite de leurs efforts de modernisation. 39 % des agriculteurs des exploitations en intensification, 49 % des exploitations en développement sont prêts à ten-

ter cette expérience, 21 % sont indécis dans chaque catégorie, 25 % étant hostiles. **Pour ces deux catégories d'exploitations, 50 % des agriculteurs sont dès maintenant acquis à la formule de plans de développement.** Dans les trois autres catégories les agriculteurs, peu enclins à investir, sont plus réticents ; les agriculteurs refusant de s'engager dans un plan seraient aussi nombreux que ceux qui accepteraient.

Les avantages de ces plans ressortent bien pour tous les agriculteurs : 61 % contre 6 % estiment qu'un plan de développement permettrait de voir clairement l'avenir ; 62 % contre 4 % pensent que l'aide de l'Etat, accordée après examen de ce plan, serait ainsi plus logique. Ces affirmations ont dû paraître si évidentes aux agriculteurs que les pourcentages sont les mêmes pour tous les modes d'évolution des exploitations.

Pour mettre en place ces plans de développement, les agriculteurs sont, dans l'ensemble, disposés à tenir une comptabilité (avec, par mode d'évolution, les mêmes différences que celles relatives à la tenue actuelle d'une comptabilité). Ils sont plus hésitants à adhérer à un groupement de producteurs ; sur ce point, seuls les agriculteurs "modernes" (exploitations en intensification, ou en développement) acceptent nettement de prendre un engagement. Les réponses à cette question concordent d'ailleurs avec le comportement des agriculteurs face aux groupements de producteurs.

Pour l'établissement de ces plans, les agriculteurs ne semblent pas faire confiance aux organismes de service spécialisés (Crédit Agricole, Conseillers Agricoles, etc...) ; deux formules très différentes ont leurs préférences. D'une part, 37 % d'entre eux pensent qu'un groupe d'agriculteurs de la même commune pourrait être chargé de ce travail d'élaboration ; cette formule aurait le mérite de leur reconnaître le droit d'initiative et leur capacité à traiter par eux-mêmes de leurs problèmes. D'autre part, 42 % se réfèrent au système classique de la commission mixte réunissant membres de l'Administration et représentants professionnels.

Lors de l'agrément des plans, c'est une formule comparable qui est de nouveau préférée. 51 % des agriculteurs souhaitent que ce rôle d'approbation soit attribué à un organisme regroupant les représentants de l'Administration, de la Profession, du Crédit. De telles commissions ont évidemment l'avantage de permettre à tous les intérêts, même contradictoires, de s'exprimer et aussi de se paralyser. De cette façon, aucune catégorie d'agriculteurs ne serait menacée mais la tendance vers une politique de sélectivité s'en trouverait contrariée.

Par contre, l'agrément des plans uniquement par les Chambres d'Agriculture ou par le syndicalisme, reçoit peu de suffrages (respectivement 18 et 13 %), ce qui ne surprend pas puisque 48 % d'agriculteurs

jugent que le syndicat ne défend pas tous les agriculteurs. Les caisses de Crédit Agricole et la Direction Départementale de l'Agriculture ont encore moins de partisans (6 et 5 %).

Les deux dernières questions ont trait aux chances de réalisation de ces plans. 56 % des agriculteurs se sentiraient tenus de les suivre, 16 % au contraire ne reconnaîtraient aucune obligation (15). Les agriculteurs des petites exploitations sans croissance se sentent peu liés (36 % appliqueraient le plan, 23 % ne s'engagent pas). Le pourcentage d'agriculteurs qui se sentiraient tenus de suivre le plan (56 %) ne doit d'ailleurs pas être pris strictement, puisque 45 % seulement des agriculteurs accepteraient une vérification de son application et que 29 % la refuseraient.

4. Relations avec une organisation commerciale de la production

489 agriculteurs (22 %) ont signé des contrats d'"intégration", 291 (13 %) sont membres d'un Groupement de Producteurs. Ces chiffres sont faibles et il ne faut pas espérer une brusque augmentation : 268 agriculteurs envisagent d'adhérer à un groupement, environ 150 ont l'intention de signer un contrat. Si ces projets sont réalisés, le pourcentage des agriculteurs qui acceptent ainsi de planifier leur production en fonction, notamment, des débouchés commerciaux ne dépassera pas 30 %. Même si ce tiers est constitué par des agriculteurs importants, la majeure partie de la production restera, à moyen terme, largement incontrôlée.

Ce pourcentage de 30 % est d'ailleurs confirmé par celui des agriculteurs qui approuvent la politique des Groupements de Producteurs (39 %) ou qui estiment que l'Etat doit favoriser la signature de contrats (30 %).

Au total, ce type d'organisation économique n'est donc soutenu que par une minorité d'agriculteurs. L'opposition est assez faible : 4 % des agriculteurs sont opposés aux Groupements. L'hostilité aux contrats est plus marquée (35 %) ; elle suscite des positions plus tranchées (plus d'hostilité déclarée mais aussi plus d'adhésion qu'aux Groupements). La majorité des agriculteurs est finalement indifférente ; elle reste, consciemment ou non, attachée à un système de marché qui préserve apparemment

(15) Les engagements ainsi que les opinions admises sur le rôle du plan pour prévoir l'avenir et améliorer la logique des aides de l'Etat peuvent d'ailleurs paraître risqués et illusoire. En effet, les tentatives de planification dans un régime libéral d'économie de marché n'ont pas été, jusqu'à présent, très convaincantes. Le Plan de développement national lui-même est de moins en moins un programme économique qu'il faudrait impérativement respecter.

son indépendance de petits producteurs, même si les résultats ne lui sont pas pleinement favorables.

Les différences par région ne sont pas très significatives ; il faudrait en fait les rapprocher des cultures pratiquées et des structures d'exploitations. Mais les différences par mode d'évolution des exploitations sont plus intéressantes ; les remarques précédentes se retrouvent, amplifiées. Les pourcentages d'agriculteurs adhérant à un groupement montent de 10 % pour les petites exploitations sans croissance à 30 % pour les exploitations en intensification et en développement. Le nombre des agriculteurs déclarant que l'Etat doit favoriser la signature de contrats passe de 17 % à 40 %. Entre les très petites fermes de la Haute-Vienne (7,5 ha), et les grandes exploitations en intensification du Valois (135 ha), le nombre d'agriculteurs qui portent un jugement favorable sur les groupements de producteurs passe de 8 % à 64 %. Ces exemples illustrent suffisamment les contrastes : les agriculteurs des exploitations dites "modernes", qui ont une production importante et doivent faire face à de lourdes échéances financières, cherchent à garantir leurs ventes et leurs prix. Les agriculteurs des petites exploitations (et parfois des moyennes) qui n'ont pas à écouler de quantités importantes et dont la gamme de productions est diversifiée, ont moins de contraintes de cette nature et sont moins prêts à se prémunir contre les risques commerciaux. Ils forment encore la grande masse des agriculteurs qui échappent à ce type d'organisation.

5. « Elargissement » de l'exploitation

Deux formules ont été étudiées : les Coopératives d'Utilisation de Matériel Agricole (CUMA) et les Groupements Agricoles d'Exploitation en Commun (GAEC).

La constitution et l'utilisation des CUMA sont nettement liées aux structures foncières des exploitations. Dans les cinq régions d'exploitations petites, les agriculteurs ont peu recouru aux CUMA (le bocage des Deux-Sèvres atteint cependant la moyenne des 10 régions). Les CUMA sont nettement plus nombreuses dans les trois régions d'exploitations moyennes (plateaux de Haute-Saône, Haut-Armagnac, Barrois). Dans le Valois, ce système est fréquemment utilisé (un agriculteur sur deux). La Champagne berrichonne constitue à cet égard une exception remarquable : les CUMA y sont rares et 45 % des agriculteurs ignorent même leur existence juridique.

Les différences régionales sont en partie dues au fait que l'utilisation commune du matériel n'est possible que dans les grandes cultures. Elles exigent un matériel coûteux, employé temporairement, mieux rentabilisé sur de grandes surfaces. Les agriculteurs de petites exploitations sont souvent suréquipés.

Le même facteur explique les différences constatées par modes d'évolution. Les CUMA sont en effet peu utilisées dans les petites exploitations sans croissance, moyennement dans les exploitations croissantes en surface qui sont de dimensions inférieures aux trois autres catégories. Les agriculteurs les plus nombreux dans les CUMA sont ceux des exploitations en intensification, qui, investissant beaucoup en bâtiment et matériel d'usage courant, achètent en commun les machines dont ils peuvent partager l'utilisation.

Le pourcentage des agriculteurs qui participent à un GAEC est infime : 1,3 % ; encore est-il très supérieur au pourcentage national (environ 0,6 %).

Cette sur-représentation et la petitesse de l'échantillon obligent donc à considérer avec réserve les renseignements disponibles ; néanmoins, il semble possible de faire les remarques suivantes :

Ce type d'association est pratiquement inexistant dans les petites exploitations : 4 agriculteurs dans les 5 régions de petite exploitation, aucun dans la catégorie des exploitations petites sans croissance. Les agriculteurs y sont en général très isolés, liés à une forme de travail traditionnelle ; en outre, leurs disponibilités de travail sont en général telles qu'il ne leur est pas utile de regrouper les tâches pour les rationaliser.

En revanche, la création de GAEC serait plus intéressante pour les agriculteurs des exploitations moyennes, qui intensifient relativement peu et ne modifient pas profondément leur système de production. Deux faits en témoignent :

— la proportion de GAEC est légèrement plus importante dans les exploitations croissantes en surface (1,9 %) et dans les exploitations stabilisées (1,5 %) que dans les exploitations en développement (1,3 %) et en intensification (1,2 %) ;

— leur localisation s'est faite principalement dans l'Est (Barrois, plateaux de Haute-Saône) et Valois où ce type d'exploitation est fréquent.

C'est d'ailleurs dans les mêmes régions, auxquelles il faut ajouter le Haut-Armagnac (qui est également une région d'exploitations moyennes) que les agriculteurs ont été les plus nombreux à se déclarer intéressés par la création de GAEC.

En raison des conditions de surface que les GAEC exigent ainsi pour se développer, il est normal qu'un quart seulement des agriculteurs leur accorde un jugement favorable. La très large majorité, qui voit son statut économique entièrement fondé sur l'exploitation individuelle familiale, ne se sent pas concernée par la formule du GAEC ; elle l'ignore ou n'a pas d'avis. Quant aux 150 agriculteurs qui se disent intéressés par cette formule, l'absence de délai de réalisation ne permet pas d'apprécier la portée et la sûreté de leurs projets.

VII — UN EXEMPLE DE MESURES SPECIFIQUES : QUATRE AIDES A L'ELEVAGE

L'étude ne porte pas sur l'ensemble des mesures prises en faveur de l'élevage, mais seulement sur quatre d'entre elles :

- l'aide à la construction ou à la modernisation de bâtiments d'élevage ;
- les contrats comportant des garanties du Fonds d'Orientation et de Régularisation des Marchés Agricoles (FORMA) passés entre éleveurs et Groupements de Producteurs pour l'engraissement de jeunes animaux ;
- les primes du FORMA pour la production de veaux destinés à la boucherie ;
- les primes pour les vaches dont la production de lait, servant à l'alimentation des veaux, n'est pas commercialisée.

La comparaison de leur impact chez les divers types d'agriculteurs peut être faite à partir des renseignements donnés dans les tableaux n° III - 40 à n° III - 48.

Plusieurs observations s'en dégagent :

— **Seules les aides pour les bâtiments d'élevage sont bien connues par près des 3/4 des agriculteurs.** Les contrats FORMA et les primes pour les vaches et pour les veaux sont connus par moins d'un agriculteur sur deux (il ne peut d'ailleurs être exclu que certains agriculteurs aient confondu cette prime du FORMA pour les vaches et la prime d'abattage qui fit beaucoup parler d'elle). Les contrats d'élevage, en particulier sont pratiquement ignorés dans les deux régions où l'élevage viande est développé (Haute-Vienne et Tarn). Un effort d'information doit donc être accompli dans ce domaine.

Ces aides ont été, dans l'ensemble, peu utilisées. Comparés aux proportions d'utilisation mentionnées pour les mesures étudiées dans les paragraphes précédents, les pourcentages pour les quatre aides en faveur de l'élevage paraissent bas. Quantitativement, l'impact de ces mesures est donc faible.

Ces quatre mesures ont des objectifs différents ; elles ne s'adressent pas aux mêmes types d'élevage. Ces distinctions ressortent bien de l'usage qui est fait actuellement des mesures, les régions bénéficiaires ne sont pas les mêmes pour chacune d'elles :

— **L'aide aux bâtiments d'élevage** a essentiellement bénéficié aux régions où le cheptel a le plus augmenté (cf. en annexe, dans les caractéristiques techniques, le nombre de vaches à la date de l'installation et en 1972). C'est d'ailleurs dans ces mêmes régions que les agriculteurs sont les plus nombreux à vouloir augmenter leur troupeau de vaches laitières. Cette aide a ainsi été très utile, soit comme accompa-

gnement, soit comme incitation au développement de l'élevage, surtout laitier. C'est la raison pour laquelle les agriculteurs approuvent massivement son principe (72 % la jument bonne, 8 % seulement sont contre).

Cette opinion favorable s'explique par la vétusté des bâtiments d'élevage en France. Il y a là un besoin marqué, qui s'est trouvé bien satisfait par cette mesure.

Si, jusqu'à présent, cette subvention a servi principalement aux régions laitières, elle devrait à l'avenir bénéficier davantage aux régions d'élevage viande. En effet, les agriculteurs du Gers et des Deux-Sèvres sont nombreux à vouloir demander les aides aux bâtiments d'élevage et ont également l'intention d'accroître fortement leur troupeau de vaches reproductrices. Le Tarn et l'Oise sont dans la même situation.

Cette croissance prévisible des demandes d'aides (16 % des agriculteurs envisagent de le faire contre 8 % de bénéficiaires actuels) exigera pour y faire face que des crédits importants soient débloqués par le Ministère de l'Agriculture. Enfin, l'utilisation de cette mesure se différencie nettement selon les modes d'évolution des exploitations. Les bénéficiaires actuels se situent surtout dans la catégorie des exploitations en développement (15 %), puis dans la catégorie des exploitations en intensification (11 %). Viennent ensuite les agriculteurs des exploitations stabilisées et croissantes en surface (6 % pour chaque catégorie). Les agriculteurs des petites exploitations qui, par définition, n'investissent pas, n'ont pratiquement pas utilisé cette mesure (0,6 % d'entre eux ont été subventionnés).

— **Les contrats d'élevage intéressent manifestement un autre type d'agriculteurs.** Créés pour encourager l'engraissement des jeunes bovins, les contrats se sont multipliés dans 3 régions :

a - Le Valois et la Champagne berrichonne, zones céréalières où les agriculteurs ont été séduits par cette activité qui, à la différence des autres productions animales, paraissait novatrice et rentable (cf. les expériences des Etats-Unis).

b - La zone d'élevage de la Mayenne où les agriculteurs (qui doivent, faute de grandes surfaces, intensifier leurs productions animales pour augmenter leurs revenus) disposent d'une production de veaux importante mais mal valorisée : ces animaux sont plus souvent vendus hors du département qu'élevés sur place. En outre, la production de jeunes bovins bénéficie, en Mayenne, de l'influence d'organismes actifs en matière de développement économique : les organismes professionnels (Chambre d'Agriculture, Centre de Gestion) et le Groupement Maine-viande Socopa.

c - A l'avenir, ce type de production doit, selon les intentions déclarées des agriculteurs, continuer à se développer dans des régions semblables : le Haut-Armagnac et le Barrois sont des régions d'exploitation moyenne, à production céréalière notable et ressemblent aux zones de grande culture. Le bocage des Deux-Sèvres est, du point de vue de l'élevage, assez comparable au nord de la Mayenne.

Cette production intensive n'est pas seulement pratiquée par les agriculteurs qui investissent (exploitations en intensification et en développement) mais aussi par les agriculteurs plus traditionnels (exploitations stabilisées). Ceux-ci veulent néanmoins accomplir un minimum de progrès pour ne pas régresser. Cette préoccupation est assez vive, surtout chez les jeunes agriculteurs de cette catégorie.

— Les primes pour l'allaitement des veaux sous la mère et la non livraison de lait (prime à la vache) ont, au contraire de la mesure précédente, intéressé les agriculteurs des régions de petites exploitations

qui peuvent profiter de ces aides sans beaucoup modifier leur système de production (le Finistère, moins "traditionnel" ainsi qu'il a été noté à plusieurs reprises, étant exclu). La Haute-Vienne est ainsi, pour une fois, en tête des utilisateurs.

Les bénéficiaires de ces mesures étant ainsi définis, il serait illusoire d'espérer qu'un grand nombre d'agriculteurs puisse les mettre en œuvre. Dans ces régions de petites exploitations, ce sont les agriculteurs les plus dynamiques qui ont recouru aux aides proposées. Le nombre des bénéficiaires des aides est donc faible et l'extension prévisible limitée.

Les agriculteurs des régions de moyenne et grande exploitation ont, pour leur part, délaissé ces deux primes. Ils sont d'ailleurs bien plus hostiles à ces mesures que les agriculteurs des autres régions ; seuls ceux du Gers constituent une exception car l'élevage à viande (soutenu par ces primes) y est important.

VIII — DOMAINES D'ACTION SOUHAITES

Pour identifier les actions de l'Etat auxquelles les agriculteurs seraient le plus sensibles, une question a été posée : « dans quels domaines, à votre avis, l'Etat devrait-il, en priorité, agir ? » Seize réponses étaient proposées et chaque agriculteur était invité à choisir six d'entre elles.

Pour l'ensemble de l'échantillon, par mode d'évolution et par région, les résultats sont donnés dans les deux tableaux n° III - 49 et III - 50.

Les différences par mode d'évolution sont faibles. Ainsi que cela a déjà été indiqué, cette uniformisation tient au but de la question posée. Conçue pour mesurer un ordre de priorité, elle comporte des réponses formulées en termes généraux ; chaque agriculteur les charge d'un contenu précis ; mais l'ensemble de ces sous-entendus n'ayant pas été explicité, les différences d'attitude n'apparaissent pas (16).

1. La défense des prix

C'est "la priorité des priorités" : 85 agriculteurs sur 100 ont cité la défense des prix parmi les six

(16) D'une façon générale, d'ailleurs, les doléances soumises à l'Etat et les projets de l'Etat sont présentés sans qu'il soit question de besoins différents chez les agriculteurs, comme si les agriculteurs constituaient un ensemble homogène. Dans cette enquête et pour leurs réponses, les agriculteurs ont repris plus ou moins consciemment ce type de raisonnement et accepté la formulation "uniformisante" des réponses suggérées.

domaines qui exigent une action prioritaire. C'est aussi le type même de la réponse commune qui recouvre une grande diversité de points de vue (les prix de quels produits ? à quels niveaux ? ; avec quelle hiérarchie ? etc...)

La place privilégiée de la défense des prix parmi les préoccupations des agriculteurs est attestée par deux opinions très répandues :

— les agriculteurs, en grand nombre, sont d'accord avec l'opinion selon laquelle « les prix sont volontairement maintenus bas pour faire partir les agriculteurs » (46 % d'accord, 31 % pas d'accord, 23 % sans opinion) ;

— à la quasi-unanimité (97 %), ils ne se sentent pas maîtres des prix de leurs productions.

Il en résulte une combativité qui est exprimée dans le nombre des agriculteurs (67 %) déclarant qu'ils iraient manifester pour la défense des prix, si leur syndicat le leur demandait. Ce pourcentage est d'ailleurs le plus élevé des quatre motifs de manifestations évoqués.

Sur ce point, les agriculteurs des exploitations en intensification et en développement sont plus déterminés à manifester que les agriculteurs des petites exploitations sans croissance.

% d'agriculteurs qui iraient certainement manifester pour la défense des prix :

Ensemble des exploitations	Petites sans croissance	Stabilisées	Croissantes en surface	Croissantes en intensification	Croissantes en développement
67	41	69	70	67	79

Ces différences s'expliquent.

Endettés, vendant beaucoup plus, les agriculteurs des exploitations croissantes espèrent parvenir à une certaine rentabilité, mais redoutent la moindre baisse des prix qui compromettrait l'équilibre financier de l'exploitation.

Les agriculteurs de petites exploitations sans croissance, qui ont peu d'avenir à long terme, sont au contraire moins menacés par les fluctuations des cours. Leur système de production est diversifié ; leur revenu, quoique faible, n'est pas grevé par la nécessité de rembourser des emprunts et d'acheter des approvisionnements abondants. Enfin, ne faisant pas de comptes, ces exploitants perçoivent mal leurs médiocres résultats.

En définitive cette préférence des agriculteurs pour la défense des prix n'est pas surprenante. La modernisation des structures d'exploitation est lente et doit perpétuellement aller plus loin. L'orientation des productions est contrariée pour chaque agriculteur par des structures contraignantes, qui offrent peu de possibilités de changer les productions ; pour la même raison, une modification du rapport des prix, qui ne peut pas être un bouleversement, n'a qu'une portée limitée. Dans l'immédiat, la variation rapide des revenus dépend bien plus du niveau des prix agricoles que de la modernisation des structures ou de l'orientation des productions.

2. Faciliter le crédit

C'est après la défense des prix, le domaine d'action le plus souvent cité par les agriculteurs, la place de cette préoccupation n'étonne pas, compte tenu de la nécessité d'emprunter et de la charge des remboursements. L'obligation de recourir aux emprunts est puissamment exprimée par l'approbation donnée par 85 % des agriculteurs à l'opinion selon laquelle « sans les emprunts au Crédit Agricole on ne pourrait plus faire marcher les exploitations ».

L'analyse des réponses sur l'assouplissement des conditions de crédit indique qu'une action en ce domaine est souhaitée presque aussi intensément par les agriculteurs des cinq catégories d'exploitations.

Or les recours au crédit en fonction des catégories ayant été différents, il semble bien que les besoins en capitaux, puissants pour tous, soient moins bien satisfaits pour les agriculteurs des petites exploitations. Un renforcement de la sélectivité risquerait ainsi, de susciter un certain mécontentement.

La pénurie de capitaux pour les petites exploitations paraît également attestée par la comparaison régionale des chiffres. Très globalement la fréquence de citations de la "libéralisation" du crédit est de 62 pour 100 agriculteurs des cinq régions de petites exploitations ; cette fréquence n'est que 50 pour les cinq autres régions où les structures foncières sont meilleures. Mais une analyse plus détaillée se révèle délicate, il faudrait pour cela comparer les politiques d'attribution des prêts propres à chaque caisse régionale de Crédit Agricole, comparaison qui est difficile à faire ici.

3. L'orientation des productions

Parmi les thèmes qui intéressent directement l'activité des agriculteurs, l'orientation des productions ne vient qu'en quatrième lieu. Ce thème, qui pourrait le plus éveiller des perspectives d'avenir rationnelles, retient moins l'attention que la recherche d'une solution aux problèmes immédiats (prix, capitaux nécessaires). Peut-être aussi les agriculteurs ne fondent-ils plus d'espoir sur une orientation par l'Etat, difficile à mettre en œuvre et qui s'est souvent révélée inopérante et illusoire ?

Le contenu d'une orientation de la production serait d'ailleurs malaisé à préciser, car les agriculteurs restent très méfiants face à une direction de l'agriculture par l'Etat : 73 % s'opposent à l'opinion « l'Etat doit diriger l'agriculture », 17 % seulement sont d'accord. De même, 72 % pensent que « le Gouvernement cherche à imposer une agriculture industrielle ».

L'examen de la fréquence des citations selon les modes d'évolution des exploitations indique que les agriculteurs qui disposent déjà de bonnes structures (surface, équipement), sont plus favorables à une orientation des productions que les autres. De même, dans les cinq régions de petites exploitations, en

moyenne, 37 agriculteurs sur 100 ont cité l'orientation des productions, contre 48 dans les cinq autres régions. Les petites structures offrent certainement moins de possibilités pour spécialiser les exploitations ou modifier un système de production. Il faut d'abord que les moyens de production soient suffisants et c'est pourquoi les agriculteurs des régions de petites exploitations sont plus sensibles aux facilités de crédit qu'à l'orientation de la production. Dans les cinq autres régions au contraire, ces deux domaines d'action sont également cités.

4. L'agrandissement des exploitations

Ce domaine d'action est cité par 33 agriculteurs sur 100, ce qui le place au sixième rang des pré-occupations relatives à l'exercice de leur métier. L'importance de l'accroissement des surfaces ne doit pas être sous-estimé ; en témoigne le nombre des exploitations qui ne se sont développées qu'en surface ; en outre, même pour les exploitations en développement, qui ont suivi une croissance équilibrée (surface et équipement), l'augmentation des dimensions est considérable.

Cette pratique se relie très précisément à l'approbation de l'opinion selon laquelle « si l'on ne peut pas agrandir son exploitation, on est condamné à disparaître ». 68 % des agriculteurs sont d'accord, 25 % ne sont pas d'accord.

Favoriser l'agrandissement des exploitations est normalement cité plus souvent par les agriculteurs des exploitations croissantes en surface (40 %), puis par ceux des exploitations en développement (37 %).

Mais toute action en ce domaine devrait, selon la majorité des agriculteurs, se faire en relation avec les syndicats agricoles ; 55 % estiment que « le syndicat doit s'occuper des terres libérées par les retraites » et 32 % sont hostiles à cette formule. C'est en premier lieu sur la question des cumuls que la collaboration pourrait se développer, puisque, parallèlement au rôle des syndicats dans l'attribution des terres, les agriculteurs sont favorables (à raison de 72 %) au maintien du contrôle des cumuls de l'État.

Enfin, dernière précision concernant ces reprises de terres, malgré les charges financières qui proviennent des achats, les agriculteurs ne demandent pas que l'État avantage l'extension du fermage au détriment du faire-valoir direct. Cette mesure n'a été citée que par 9 % des agriculteurs. Il est permis de supposer que, parmi les agriculteurs qui souhaitent que l'accès au crédit soit facilité, ceux qui ont l'intention d'accroître leurs emprunts pour acheter des terres sont bien plus nombreux.

5. La formation des agriculteurs

Les agriculteurs n'accordent à ce domaine qu'une faible attention. Parmi les seize domaines soumis à leur appréciation, la formation professionnelle agricole des adultes et la vulgarisation agricole ne viennent qu'en douzième et treizième position. Elles ne sont citées respectivement que par 15 et 9 agriculteurs sur 100. Il est vrai que l'augmentation de la productivité dans l'agriculture depuis 20 ans, le rythme de l'application des techniques nouvelles montrent que les agriculteurs ont à peu près su s'adapter aux techniques nouvelles qui étaient proposées ou imposées.

6. La politique à l'égard des jeunes

Trois domaines d'action concernent particulièrement les jeunes et les agriculteurs y ont attaché une très grande importance.

Bien que les perspectives de successions soient mauvaises (cf. première partie, II, 3), 55 agriculteurs sur 100 estiment que la formation agricole des jeunes doit être développée. Ce pourcentage donne à la formation agricole des jeunes le troisième rang parmi les seize domaines d'action. Compte tenu de la faible utilisation actuelle de l'enseignement agricole, un effort considérable pourrait être accompli. Ainsi les agriculteurs sentent que la complexité des techniques nouvelles rend nécessaire la poursuite d'études spécialisées ; 25 % des agriculteurs pensent que celles-ci doivent aller jusqu'à l'école d'agriculture, 33 % jusqu'au lycée agricole.

Faciliter l'installation des agriculteurs a été cité par 27 agriculteurs sur 100. Pour les jeunes agriculteurs, il est certain que la constitution d'une exploitation viable est devenue onéreuse, et cela d'autant plus que les héritages possibles ne sont le plus souvent qu'une base de départ insuffisante. C'est d'ailleurs dans les régions de petites exploitations que la fréquence des citations est la plus élevée, et que ce type d'action figure parmi les six priorités qu'il fallait dégager. En insistant sur cette mesure, les agriculteurs ont nettement marqué leur solidarité avec les jeunes et l'importance des mesures à prendre en ce domaine.

Enfin les agriculteurs ont aussi fortement souligné la nécessité d'agir en faveur de l'enseignement général des enfants. Cité par 45 agriculteurs sur 100, ce domaine d'action s'inscrit parmi les six prioritaires. Vraisemblablement, les agriculteurs pensent ainsi faciliter le changement de métier de leurs enfants.

7. Les autres domaines d'action mentionnés

Parmi les domaines d'action non prioritaires, deux conservent une certaine importance :

— les équipements collectifs hospitaliers, culturels, sportifs, sont cités par 23 sur 100 : ils souhaitent bénéficier d'un cadre de vie comparable à celui qui est offert aux citoyens. Ces équipements tendent maintenant à prendre le relai des équipements traditionnels (électrification, voirie) qui sont en bonne partie réalisés.

— l'aide à la reconversion professionnelle et la création d'emplois non agricoles (pour lesquels 38 % des agriculteurs iraient manifester si leur syndicat le leur demandait) : il s'agit là, comme en matière d'enseignement général, d'améliorer les conditions de

la mutation professionnelle que doivent subir de nombreux agriculteurs. Un effort considérable devrait être accompli dans ce domaine car les créations d'emplois en zone rurale sont encore trop peu nombreuses et la plupart des régions ne connaissent pas de véritable développement économique.

Deux autres mesures recueillent peu de suffrages :

— l'imposition au bénéfice réel : les agriculteurs semblent redouter cette imposition, une campagne d'information appuyée sur des résultats réels devrait permettre de nourrir et de clarifier le débat ;

— le renforcement du pouvoir des coopératives pour supplanter le négoce privé : le désaveu donné à cette proposition confirme l'attachement des agriculteurs à la concurrence entre le secteur privé et la coopération. Cette opinion est révélatrice du malaise que traversent certaines coopératives : les adhérents s'y sentent mal représentés et peu en confiance.

Tableau III - 1 — *Utilisation des mesures d'aide de l'Etat*

1 - pourcentages d'agriculteurs qui ont bénéficié de la mesure

2 - pourcentages d'agriculteurs qui ont l'intention de demander le bénéfice de la mesure

	Ensemble des exploitations		Petite sans croissance		Stabilisée		Croissance en surface		Croissance en intensification		Croissance en développement	
	1	2	1	2	1	2	1	2	1	2	1	2
Formation agricole des adultes	4	3	1	2	5	4	5	4	3	2	6	2
Lycées agricoles	19	8	9	4	22	8	19	9	22	9	20	9
Reconversion vers d'autres activités	1	4	2	2	1	6	1	4	1	3	1	4
Attribution préférentielle	5	4	3	2	7	6	5	4	5	4	5	4
Indemnité viagère départ	5	56	6	41	7	58	5	63	1	54	4	59
IVD majorée	2	28	2	20	2	31	2	26	0	26	2	30
SAFER	9	17	4	9	8	21	11	17	4	17	14	18
Remembrement	31	18	18	10	31	17	29	18	35	17	38	24
Groupements fonciers agricoles . . .	1	4	0	0	0	5	1	3	2	5	1	5
CUMA	14	8	5	4	16	11	11	8	21	6	16	10
Prêts bonifiés	36	10	21	6	36	13	36	10	41	9	41	12
Subventions aux bâtiments d'élevage	8	16	1	6	6	19	6	17	11	18	15	17
TVA	44	11	18	9	36	17	46	11	50	8	62	8
Réduction des droits l'enregistrement	15	11	3	4	10	13	18	11	15	12	25	15
Prêts « calamités »	24	22	9	16	24	21	21	27	28	17	35	23
GVA	17	9	3	3	19	11	16	7	18	10	25	11
Groupements de producteurs	13	12	3	6	13	16	12	13	20	10	17	13
Contrats d'élevage	13	11	8	4	15	11	10	13	16	13	16	11
Prime aux veaux	3	9	2	5	3	11	3	10	2	9	3	10
Prime à la vache	4	8	6	5	4	11	4	8	4	6	4	7
Moyenne de l'ensemble des mesures (IVD et ICR exclus)	15	10	7	6	14	12	15	10	17	9	19	11
GAEC	1	7	0	3	2	9	2	6	1	8	1	9

Tableau III - 2 — *Appréciation des mesures par les agriculteurs*

1 - Pour l'ensemble de l'échantillon : pourcentage des agriculteurs qui connaissent la mesure

par rapport aux agriculteurs qui connaissent la mesure } B : pourcentage d'agriculteurs qui jugent la mesure très bonne ou bonne
M : pourcentage d'agriculteurs qui jugent la mesure mauvaise ou très mauvaise

	1	Ensemble des exploitations		Petite sans croissance		Stabilisée		Croissance en surface		Croissance en intensification		Croissance en développement	
		B	M	B	M	B	M	B	M	B	M	B	M
Formation agricole adultes	52	72	2	70	3	72	1	73	2	73	1	71	3
Lycées techniques agricoles	91	81	2	84	1	82	2	81	2	81	2	80	3
Reconversion vers d'autres activités	59	65	6	65	5	67	4	58	7	63	7	68	5
Attribution préférentielle	41	69	5	58	0	73	3	73	5	64	9	69	5
Indemnité viagère départ	97	67	10	57	16	69	9	69	10	66	9	71	9
IVD majorée	58	59	16	47	24	60	18	57	18	60	12	65	10
SAFER	87	32	15	25	12	34	15	34	12	32	19	34	15
Remembrement	97	60	10	47	17	61	10	61	11	61	10	68	7
Group. fonciers agricoles	19	36	7	36	4	40	5	29	9	45	5	34	9
CUMA	79	54	10	50	13	56	9	51	10	56	6	56	11
GAEC	61	38	12	37	16	38	9	39	14	37	8	40	13
Prêts bonifiés	72	85	3	86	2	87	4	83	3	80	4	86	3
Subv. bâtiments élevage	69	72	8	71	7	78	6	69	9	71	7	70	8
TVA	97	34	22	17	30	31	23	32	19	37	19	46	20
Réduction droits enreg.	47	75	9	65	6	76	7	71	9	77	7	80	10
Prêts « calamités »	78	79	4	76	3	82	3	76	6	79	5	81	3
GVA	57	68	3	64	0	71	4	59	4	76	0	69	4
Groupements producteurs	78	50	5	40	6	50	3	47	6	58	4	52	8
Contrats d'élevage	49	61	8	64	5	64	8	55	7	71	8	57	11
Prime aux veaux	39	50	15	44	7	57	11	51	16	50	16	46	20
Prime à la vache	49	36	30	33	27	40	25	35	30	38	31	33	35

Pourcentage moyen de connaissance des mesures : 64

**Tableau N° III - 3 — Indemnité viagère de départ
et indemnité viagère de départ majorée de l'indemnité complémentaire
de restructuration (ensemble de l'échantillon)**

	Ensemble des exploitations	Petite sans croissance	Stabilisée	Croissance en surface	Croissance en intensification	Croissance en développement
IVD						
% d'agriculteurs ayant l'intention de demander l'IVD	56	41	60	65	54	56
% d'agriculteurs qui jugent la mesure très bonne ou bonne	67	57	69	69	66	71
% d'agriculteurs qui jugent la mesure mauvaise ou très mauvaise	10	16	9	10	9	9
IVD + ICR						
% d'agriculteurs ayant l'intention de demander l'IVD majorée	28	20	31	28	29	30
% d'agriculteurs qui jugent la mesure très bonne ou bonne	59	47	60	57	60	65
% d'agriculteurs qui jugent la mesure mauvaise ou très mauvaise	16	24	18	18	12	10

Tableau N° III - 4 — Remembrement

- 1) Pourcentage d'agriculteurs ayant bénéficié du remembrement
 2) Pourcentage d'agriculteurs ayant l'intention de demander le remembrement

	Ensemble des exploitations		Petite sans croissance		Stabilisée		Croissance en surface		Croissance en intensification		Croissance en développement	
	1	2	1	2	1	2	1	2	1	2	1	2
Ensemble des 10 régions	31	18	18	10	31	17	29	18	35	17	38	24
FINISTERE (Chateaulin)	31	1	25	3	39	0	22	2	36	0	35	2
MAYENNE (Nord)	16	22	13	14	18	9	24	30	9	35	10	33
DEUX-SEVRES (Bocage)	4	5	4	2	3	0	2	11	5	8	4	0
Hte-VIENNE (Ht-Limousin)	4	4	1	0	0	16	8	2	4	0	3	9
TARN (Albigeois-Castrais)	53	18	8	11	19	7	6	2	6	19	12	28
MEUSE (Barrois)	10	37	52	30	41	40	67	25	46	39	51	46
Hte-SAONE (Plateaux)	41	27	47	18	55	12	39	22	42	33	36	39
GERS (Ht-Armagnac)	12	45	16	28	11	51	11	37	12	52	8	51
CHER (Champagne berrichonne)	56	12	58	0	49	14	62	17	50	12	58	11
OISE (Valois)	84	8	11	0	80	7	78	9	86	9	81	9

Tableau N° III - 5 — Remembrement

Par rapport aux agriculteurs qui connaissent la mesure } B : % d'agriculteurs qui la jugent très bonne ou bonne
 } M : % d'agriculteurs qui la jugent mauvaise ou très mauvaise.

	Ensemble des exploitations		Petite sans croissance		Stabilisée		Croissance en surface		Croissance en intensification		Croissance en développement	
	B	M	B	M	B	M	B	M	B	M	B	M
Ensemble des 10 régions	60	10	47	17	61	10	61	11	61	10	68	7
FINISTERE (Chateaulin)	59	5	59	7	71	8	47	4	56	5	63	3
MAYENNE (Nord)	38	25	31	27	32	30	48	20	44	27	38	19
DEUX-SEVRES (Bocage)	74	2	82	0	73	3	80	2	65	0	67	4
Hte-VIENNE (Ht-Limousin)	36	11	15	15	22	11	53	11	32	11	58	3
TARN (Albigeois-Castrais)	44	26	25	39	56	16	45	23	31	25	52	28
MEUSE (Barrois)	89	3	91	4	83	2	25	5	92	0	94	2
Hte-SAONE (Plateaux)	61	14	47	29	65	13	61	17	42	25	65	6
GERS (Ht-Armagnac)	44	8	48	8	42	7	42	12	56	0	39	8
CHER (Champagne berrichonne)	73	6	67	18	76	5	72	4	77	6	71	6
OISE (Valois)	83	5	82	18	80	5	78	4	81	6	90	0

**Tableau N° III - 6 — Société d'aménagement foncier
et d'établissement rural**

Par rapport aux agriculteurs (1) Pourcentage d'agriculteurs ayant bénéficié de l'action des SAFER
qui connaissent la mesure (2) Pourcentage d'agriculteurs souhaitant bénéficier de l'action des SAFER

	Ensemble des exploitations		Petite sans croissance		Stabilisée		Croissance en surface		Croissance en intensification		Croissance en développement	
	1	2	1	2	1	2	1	2	1	2	1	2
Ensemble des 10 régions	9	17	4	9	8	21	11	17	4	17	14	18
FINISTERE (Chateaulin)	1	13	0	6	0	16	0	10	0	15	2	17
MAYENNE (Nord)	4	21	3	7	7	25	8	24	0	27	0	38
DEUX-SEVRES (Bocage)	5	21	2	16	10	22	6	19	3	22	0	33
Hte-VIENNE (Ht-Limousin)	3	3	1	0	3	7	3	3	7	0	3	6
TARN (Albigeois-Castrais)	20	10	8	6	21	9	27	10	3	9	28	12
MEUSE (Barrois)	6	19	4	0	0	17	8	20	0	15	7	24
Hte-SAONE (Plateaux)	11	15	0	12	3	9	13	13	0	17	16	20
GERS (Ht-Armagnac)	21	45	24	44	11	54	26	40	8	52	41	31
CHER (Champagne berrichonne)	16	7	8	0	14	8	11	11	18	6	20	7
OISE (Valois)	3 (1)	15	0	18	5	12	0	17	1	15	4	16

(1) Aucune SAFER n'existe dans l'Oïse ; ce pourcentage résulte donc d'une erreur due à la méconnaissance des SAFER et à une confusion avec d'autres organismes, il peut s'expliquer par les rapports que ces agriculteurs ont pu avoir avec les SAFER dans d'autres régions où ils auraient une exploitation.

**Tableau N° III - 7 — Société d'aménagement foncier
et d'établissement rural**

Par rapport aux agriculteurs } B : % d'agriculteurs qui la jugent très bonne ou bonne
qui connaissent la mesure (M : % d'agriculteurs qui la jugent mauvaise ou très mauvaise

	Ensemble des exploitations		Petite sans croissance		Stabilisée		Croissance en surface		Croissance en intensification		Croissance en développement	
	B	M	B	M	B	M	B	M	B	M	B	M
Ensemble des 10 régions	32	15	25	12	34	15	34	12	32	19	34	15
FINISTERE (Chateaulin)	29	10	28	4	50	6	20	10	28	14	23	14
MAYENNE (Nord)	38	5	23	11	47	0	30	8	56	0	57	0
DEUX-SEVRES (Bocage)	48	9	56	5	50	13	54	6	35	8	39	13
Hte-VIENNE (Ht-Limousin)	16	11	9	14	17	13	22	6	29	0	10	20
TARN (Albigeois-Castrais)	24	29	16	19	24	29	30	23	21	50	25	28
MEUSE (Barrois)	38	9	10	30	33	14	39	7	30	10	43	7
Hte-SAONE (Plateaux)	37	14	13	19	36	13	38	16	25	17	44	13
GERS (Ht-Armagnac)	25	15	25	8	18	19	28	16	28	12	31	13
CHER (Champagne berrichonne)	29	21	20	20	32	27	32	11	33	30	25	20
OISE (Valois)	32	21	50	17	34	18	29	12	28	28	34	18

Tableau N° III - 8 — Groupement foncier agricole

	Ensemble des 10 régions	Finistère	Mayenne	Deux-Sèvres	Haute-Vienne	Tarn	Meuse	Haute-Saône	Gers	Cher	Oise
Nombre d'agriculteurs louant des terres à un GFA	15	0	3	0	0	3	0	1	1	2	5
Nombre d'agriculteurs souhaitant louer des terres à un GFA	81	9	8	2	0	3	3	9	18	4	25

Pour l'ensemble de l'échantillon :

	Ensemble des exploitations	Petite sans croissance	Stabilisée	Croissance en surface	Croissance en intensification	Croissance en développement
Nombre d'agriculteurs louant des terres à un GFA	15	1	2	3	6	3
Nombre d'agriculteurs souhaitant louer des terres à un GFA	81	1	23	15	16	26

Par rapport au nombre d'agriculteurs (416) qui connaissent la mesure, pourcentage de ceux qui la jugent :

Très bonne ou bonne	36	36	40	29	45	34
Moyenne	21	20	24	18	24	21
Mauvaise ou très mauvaise	7	4	5	9	5	9
% d'agriculteurs sans avis	36	40	31	44	26	36

Tableau N° III - 9 — Attribution préférentielle

- 1 Pourcentage d'agriculteurs qui ont bénéficié de la mesure
 2 Pourcentage d'agriculteurs qui ont l'intention de bénéficier de la mesure

	Ensemble des exploitations		Petite sans croissance		Stabilisée		Croissance en surface		Croissance en intensification		Croissance en développement	
	1	2	1	2	1	2	1	2	1	2	1	2
Ensemble des 10 régions	5	4	3	2	7	6	5	4	5	4	5	4
FINISTERE (Chateaulin)	6	1	3	0	8	3	2	0	13	0	3	0
MAYENNE (Nord)	4	3	3	1	5	5	2	6	9	0	5	0
DEUX-SEVRES (Bocage)	1	1	2	0	0	3	0	0	0	0	0	0
Hte-VIENNE (Ht-Limousin)	4	2	3	0	10	3	5	3	0	0	3	3
TARN (Albigeois-Castrais)	5	2	0	3	9	2	4	2	3	6	5	0
MEUSE (Barrois)	4	4	0	0	2	2	7	2	0	8	5	7
Hte-SAONE (Plateaux)	7	7	6	18	3	3	8	5	8	0	8	9
GERS (Ht-Armagnac)	13	12	8	8	16	14	12	16	12	4	10	10
CHER (Champagne berrichonne)	2	3	0	0	3	5	4	4	0	3	1	1
OISE (Valois)	7	8	9	0	10	10	4	4	6	10	7	5

Tableau N° III - 10 — Attribution préférentielle

- Par rapport aux agriculteurs qui connaissent la mesure } B : Pourcentage d'agriculteurs qui jugent la mesure très bonne ou bonne
 M : Pourcentage d'agriculteurs qui jugent la mesure très mauvaise ou mauvaise

	Ensemble des exploitations		Petite sans croissance		Stabilisée		Croissance en surface		Croissance en intensification		Croissance en développement	
	B	M	B	M	B	M	B	M	B	M	B	M
Ensemble des 10 régions	69	5	58	0	73	3	73	5	64	9	69	5
FINISTERE (Chateaulin)	70	0	—	—	71	0	69	0	74	0	68	0
MAYENNE (Nord)	64	11	—	—	82	0	55	18	78	11	—	—
DEUX-SEVRES (Bocage)	83	0	—	—	83	0	70	0	—	—	—	—
Hte-VIENNE (Ht-Limousin)	35	0	14	0	43	0	45	0	46	0	50	0
TARN (Albigeois-Castrais)	64	4	—	—	69	8	80	0	46	0	63	7
MEUSE (Barrois)	60	11	67	0	50	13	65	15	50	33	62	5
Hte-SAONE (Plateaux)	83	3	92	0	70	4	84	5	89	0	84	3
GERS (Ht-Armagnac)	83	5	—	—	87	3	84	4	64	21	80	0
CHER (Champagne berrichonne)	70	7	—	—	94	0	61	0	62	15	66	11
OISE (Valois)	67	5	—	—	74	3	—	—	60	11	61	3

Tableau N° III - 11 — Réduction des droits d'enregistrement

- 1 Pourcentage d'agriculteurs qui ont bénéficié de la mesure
 2 Pourcentage d'agriculteurs qui ont l'intention de bénéficier de la mesure

	Ensemble des exploitations		Petite sans croissance		Stabilisée		Croissance en surface		Croissance en intensification		Croissance en développement	
	1	2	1	2	1	2	1	2	1	2	1	2
Ensemble des 10 régions	15	11	3	4	10	13	18	11	15	12	25	15
FINISTERE (Chateaulin)	6	5	0	0	0	8	6	2	5	5	15	8
MAYENNE (Nord)	9	8	3	1	5	9	12	8	12	9	24	29
DEUX-SEVRES (Bocage)	1	15	0	4	0	10	2	13	3	27	4	29
Hte-VIENNE (Ht-Limousin)	5	2	3	0	7	7	5	2	12	4	6	0
TARN (Albigeois-Castrais)	10	8	0	8	7	5	21	10	6	3	12	12
MEUSE (Barrois)	50	11	22	0	43	14	60	13	39	8	56	12
Hte-SAONE (Plateaux)	17	15	0	12	15	9	15	15	0	17	26	13
GERS (Ht-Armagnac)	14	23	4	16	5	23	18	23	16	20	28	28
CHER (Champagne berrichonne)	14	7	0	8	14	3	11	6	18	6	17	10
OISE (Valois)	26	20	9	9	15	23	30	9	32	16	33	26

Tableau N° III - 12 — Réduction des droits d'enregistrement

Par rapport aux agriculteurs qui connaissent la mesure } **B** : pourcentage d'agriculteurs qui jugent la mesure très bonne ou bonne
M : Pourcentage d'agriculteurs qui jugent la mesure mauvaise ou très mauvaise

	Ensemble des exploitations		Petite sans croissance		Stabilisée		Croissance en surface		Croissance en intensification		Croissance en développement	
	B	M	B	M	B	M	B	M	B	M	B	M
Ensemble des 10 régions	75	9	65	6	76	7	71	9	77	7	80	10
FINISTERE (Chateaulin)	83	2	78	0	100	0	79	0	80	0	79	6
MAYENNE (Nord)	85	1	85	0	82	0	83	0	90	0	86	7
DEUX-SEVRES (Bocage)	70	2	67	0	67	0	67	0	80	7	70	0
Hte-VIENNE (Ht-Limousin)	28	4	0	13	25	0	35	0	57	14	14	0
TARN (Albigeois-Castrais)	78	4	67	0	73	13	75	4	70	0	92	0
MEUSE (Barrois)	44	39	18	27	41	38	42	40	46	31	50	42
Hte-SAONE (Plateaux)	89	3	100	0	84	0	90	0	90	10	88	6
GERS (Ht-Armagnac)	90	0	100	0	92	0	88	0	73	0	96	0
CHER (Champagne berrichonne)	92	1	100	0	89	6	95	0	88	0	92	0
OISE (Valois)	80	5	60	20	79	3	44	11	80	8	92	0

Tableau N° III - 13 — Prêts bonifiés

- 1 Pourcentage d'agriculteurs qui ont bénéficié de la mesure
 2 Pourcentage d'agriculteurs qui ont l'intention de demander le bénéfice de la mesure

	Ensemble des exploitations		Petite sans croissance		Stabilisée		Croissance en surface		Croissance en intensification		Croissance en développement	
	1	2	1	2	1	2	1	2	1	2	1	2
Ensemble des 10 régions	36	10	21	6	36	13	36	10	41	9	41	12
FINISTERE (Chateaulin)	17	6	0	3	29	8	10	6	21	10	23	5
MAYENNE (Nord)	67	4	59	3	73	5	68	2	71	3	71	10
DEUX-SEVRES (Bocage)	31	24	18	11	30	23	39	24	35	35	38	33
TARN (Albigeois-Castrais)	51	8	31	8	47	7	67	8	28	3	66	10
MEUSE (Barrois)	41	6	0	0	36	12	47	7	46	0	49	5
Hte-SAONE (Plateaux)	23	12	12	6	21	9	24	8	17	8	25	18
GERS (Ht-Armagnac)	26	15	16	12	24	16	21	18	40	12	31	13
CHER (Champagne berrichonne)	40	10	8	8	38	14	40	6	53	6	40	11
OISE (Valois)	60	15	36	27	53	22	74	13	62	7	63	14

Tableau N° III - 14 — Prêts bonifiés

- Par rapport aux agriculteurs qui connaissent la mesure } B : Pourcentage d'agriculteurs qui jugent la mesure très bonne ou bonne
 M : Pourcentage d'agriculteurs qui jugent la mesure très mauvaise ou mauvaise

	Ensemble des exploitations		Petite sans croissance		Stabilisée		Croissance en surface		Croissance en intensification		Croissance en développement	
	B	M	B	M	B	M	B	M	B	M	B	M
Ensemble des 10 régions	85	3	86	2	87	4	83	3	80	4	86	3
FINISTERE (Chateaulin)	89	1	88	0	91	3	85	0	87	3	93	0
MAYENNE (Nord)	96	0	95	0	98	0	96	0	94	0	100	0
DEUX-SEVRES (Bocage)	92	0	90	0	96	0	96	0	87	0	91	0
Hte-VIENNE (Ht-Limousin)	51	0	38	0	44	0	57	0	67	0	60	0
TARN (Albigeois-Castrais)	73	3	75	4	86	3	66	5	55	0	77	4
MEUSE (Barrois)	87	6	77	15	87	7	91	4	92	8	86	4
Hte-SAONE (Plateaux)	79	4	86	0	63	0	78	8	80	0	82	2
GERS (Ht-Armagnac)	90	2	91	0	89	0	83	8	100	0	95	0
CHER (Champagne berrichonne)	83	3	67	0	88	3	83	0	78	0	84	5
OISE (Valois)	80	10	100	0	83	14	73	5	71	13	88	4

Tableau N° III - 15 -- Prêts spéciaux "calamités"

- 1 Pourcentage d'agriculteurs qui ont bénéficié de la mesure
 2 Pourcentage d'agriculteurs qui ont l'intention de demander le bénéfice de la mesure

	Ensemble des exploitations		Petite sans croissance		Stabilisée		Croissance en surface		Croissance en intensification		Croissance en développement	
	1	2	1	2	1	2	1	2	1	2	1	2
Ensemble des 10 régions	24	22	9	16	24	21	21	27	28	17	35	23
FINISTERE (Chateaulin)	3	21	0	3	3	21	4	29	5	13	3	28
MAYENNE (Nord)	49	8	24	10	66	2	56	12	56	3	71	14
DEUX-SEVRES (Bocage)	2	17	0	11	2	12	4	26	3	16	0	21
Hte-VIENNE (Ht-Limousin)	2	40	1	17	3	23	0	64	0	42	6	56
TARN (Albigeois-Castrais)	29	20	3	19	30	16	29	23	25	16	44	21
MEUSE (Barrois)	29	8	13	0	29	5	23	7	23	8	38	12
Hte-SAONE (Plateaux)	21	15	18	18	15	6	18	12	25	8	28	23
GERS (Ht-Armagnac)	31	53	12	52	19	66	26	58	52	32	56	33
CHER (Champagne berrichonne) .	36	14	17	8	35	14	28	11	35	12	44	18
OISE (Valois)	43	21	0	46	38	17	39	30	42	20	58	19

Tableau N° III - 16 — Prêts spéciaux "calamités"

Par rapport aux agriculteurs qui connaissent la mesure } B : Pourcentage d'agriculteurs qui jugent la mesure très bonne ou bonne
 } M : Pourcentage d'agriculteurs qui jugent la mesure très mauvaise ou mauvaise

	Ensemble des exploitations		Petite sans croissance		Stabilisée		Croissance en surface		Croissance en intensification		Croissance en développement	
	B	M	B	M	B	M	B	M	B	M	B	M
Ensemble des 10 régions	79	4	76	3	82	3	76	6	79	5	81	3
FINISTERE (Chateaulin)	85	0	90	0	90	0	68	0	95	0	88	0
MAYENNE (Nord)	83	2	72	3	87	0	85	2	91	3	91	0
DEUX-SEVRES (Bocage)	79	9	95	0	67	14	73	15	75	6	90	0
Hte-VIENNE (Ht-Limousin)	63	1	54	0	64	0	69	2	69	0	54	0
TARN (Albigeois-Castrais)	74	9	67	13	76	8	73	11	77	4	76	9
MEUSE (Barrois)	66	8	77	15	70	5	62	13	36	9	70	4
Hte-SAONE (Plateaux)	89	3	100	0	86	4	86	3	100	0	90	3
GERS (Ht-Armagnac)	78	2	78	0	80	0	76	6	78	9	76	0
CHER (Champagne berrichonne) .	81	3	73	0	86	0	80	0	78	9	82	4
OISE (Valois)	86	3	89	0	93	2	76	10	78	3	90	2

Tableau N° III - 17 — *Formation professionnelle agricole*

- 1 Pourcentage d'agriculteurs qui ont bénéficié de la mesure
 2 Pourcentage d'agriculteurs qui ont l'intention de bénéficier de la mesure

	Ensemble des exploitations		Petite sans croissance		Stabilisée		Croissance en surface		Croissance en intensification		Croissance en développement	
	1	2	1	2	1	2	1	2	1	2	1	2
Ensemble des 10 régions	4	3	1	2	5	4	5	4	3	2	6	2
FINISTERE (Chateaulin)	4	3	0	0	11	5	6	6	0	0	2	2
MAYENNE (Nord)	4	3	1	1	5	5	4	2	9	6	5	0
DEUX-SEVRES (Bocage)	1	1	2	0	0	2	0	4	0	0	4	0
Hte-VIENNE (Ht-Limousin)	5	1	1	1	7	7	8	0	0	0	6	0
TARN (Albigeois-Castrais)	9	1	0	0	7	2	13	2	3	0	18	2
MEUSE (Barrois)	6	2	0	0	12	2	7	2	0	0	5	1
Hte-SAONE (Plateaux)	2	6	0	6	0	3	3	6	0	0	3	8
GERS (Ht-Armagnac)	5	9	0	0	7	14	5	7	8	12	3	8
CHER (Champagne berrichonne)	4	1	0	0	5	0	4	7	0	0	4	0
OISE (Valois)	5	2	0	18	3	0	0	9	6	0	9	2

Tableau N° III - 18 — *Formation professionnelle agricole*

- Par rapport aux agriculteurs qui connaissent la mesure | **B** : Pourcentage d'agriculteurs qui jugent la mesure très bonne ou bonne
M : Pourcentage d'agriculteurs qui jugent la mesure très mauvaise ou mauvaise

	Ensemble des exploitations		Petite sans croissance		Stabilisée		Croissance en surface		Croissance en intensification		Croissance en développement	
	B	M	B	M	B	M	B	M	B	M	B	M
Ensemble des 10 régions	72	2	70	3	72	1	73	2	73	1	71	3
FINISTERE (Chateaulin)	93	0	91	0	95	0	96	0	94	0	88	0
MAYENNE (Nord)	59	2	58	3	54	0	53	3	68	0	69	0
DEUX-SEVRES (Bocage)	88	1	88	0	100	0	79	0	100	0	73	9
Hte-VIENNE (Ht-Limousin)	72	0	69	0	54	0	80	0	75	0	78	0
TARN (Albigeois-Castrais)	49	5	50	7	42	4	55	0	47	0	50	9
MEUSE (Barrois)	64	4	—	—	65	0	59	0	67	17	67	6
Hte-SAONE (Plateaux)	62	3	—	—	58	0	67	5	—	—	57	2
GERS (Ht-Armagnac)	85	2	86	0	89	2	77	3	93	0	82	0
CHER (Champagne berrichonne)	74	4	—	—	68	0	86	4	72	0	73	3
OISE (Valois)	76	3	—	—	79	0	70	10	67	3	84	4

Tableau N° III - 19 — Lycées techniques agricoles

- 1 Pourcentage d'agriculteurs qui ont bénéficié de la mesure
 2 Pourcentage d'agriculteurs qui ont l'intention de bénéficier de la mesure

	Ensemble des exploitations		Petite sans croissance		Stabilisée		Croissance en surface		Croissance en intensification		Croissance en développement	
	1	2	1	2	1	2	1	2	1	2	1	2
Ensemble des 10 régions	19	8	9	4	22	8	19	9	22	9	20	9
FINISTERE (Chateaulin)	18	6	3	0	24	5	10	14	18	5	30	5
MAYENNE (Nord)	26	2	18	1	39	2	26	2	32	3	14	0
DEUX-SEVRES (Bocage)	20	25	4	18	23	22	22	30	24	27	25	33
Hte-VIENNE (Ht-Limousin)	5	1	3	0	3	7	10	2	0	0	9	0
TARN (Albigeois-Castrais)	29	6	24	0	30	12	42	6	25	3	28	8
MEUSE (Barrois)	15	7	4	0	17	2	17	3	15	8	16	11
Hte-SAONE (Plateaux)	8	6	6	0	18	0	6	6	0	0	8	13
GERS (Ht-Armagnac)	23	7	8	12	26	7	26	7	20	8	26	3
CHER (Champagne berrichonne) .	16	5	0	0	19	3	19	6	21	3	14	7
OISE (Valois)	27	13	27	9	15	10	26	13	30	15	37	14

Tableau N° III - 20 — Lycées techniques agricoles

Par rapport aux agriculteurs qui connaissent la mesure

B : Pourcentage d'agriculteurs qui jugent la mesure très bonne ou bonne
M : Pourcentage d'agriculteurs qui jugent la mesure très mauvaise ou mauvaise

	Ensemble des exploitations		Petite sans croissance		Stabilisée		Croissance en surface		Croissance en intensification		Croissance en développement	
	B	M	B	M	B	M	B	M	B	M	B	M
Ensemble des 10 régions	81	2	84	1	82	2	81	2	81	2	80	3
FINISTERE (Chateaulin)	94	0	96	0	89	0	98	0	88	0	96	0
MAYENNE (Nord)	71	1	68	2	74	0	65	0	81	3	72	0
DEUX-SEVRES (Bocage)	95	1	93	0	98	0	94	0	97	3	87	4
Hte-VIENNE (Ht-Limousin)	95	0	95	0	94	0	97	0	92	0	94	0
TARN (Albigeois-Castrais)	68	4	87	4	67	5	58	2	75	4	67	4
MEUSE (Barrois)	75	3	71	0	72	8	81	0	75	0	73	4
Hte-SAONE (Plateaux)	83	4	88	0	82	4	80	10	100	0	82	0
GERS (Ht-Armagnac)	81	1	79	0	87	0	76	4	74	0	81	3
CHER (Champagne berrichonne) .	74	4	80	10	69	3	73	3	68	3	78	5
OISE (Valois)	76	3	80	10	83	2	80	0	71	4	74	4

Tableau N° III - 21 — Diffusion du progrès technique

- 1 - % d'agriculteurs membres d'un GVA
- 2 - % d'agriculteurs en relation avec le SUAD
- 3 - % d'agriculteurs en relation avec un CETA
- 4 - % d'agriculteurs en relation avec l'EDE
- 5 - % d'agriculteurs en relation avec la DSV
- 6 - % d'agriculteurs ayant signé des contrats de production
- 7 - % d'agriculteurs membres d'un groupement de producteurs (GP)

	1-GVA	2-SUAD	3-CETA	4-EDE	5-DSV	6-Contrats	7-GP
Ensemble des 10 régions	17	4	7	12	37	22	13
FINISTERE (Chateaulin)	16	1	5	13	62	38	16
MAYENNE (Nord)	16	1	1	12	28	7	8
DEUX-SEVRES (Bocage)	23	1	5	7	44	16	9
HAUTE-VIENNE (Haut-Limousin)	0	1	1	1	12	7	2
TARN (Albigeois-Castrais)	21	4	6	30	32	17	12
MEUSE (Barrois)	29	6	2	31	29	21	6
HAUTE-SAONE (Plateaux)	12	5	5	6	28	11	14
GERS (Haut-Armagnac)	12	3	8	6	46	14	18
CHER (Champagne berrichonne)	24	5	6	2	68	22	10
OISE (Valois)	16	9	30	10	24	69	36
Ensemble des exploitations de l'échantillon (2.200)	17	4	7	12	37	22	13
Petite sans croissance	3	1	0	5	22	6	3
Stabilisée	19	2	7	11	41	20	13
Croissance en surface	16	3	5	10	37	17	12
Croissance en intensification	18	6	13	11	38	33	20
Croissance en développement	25	6	9	18	43	33	17

Tableau N° III - 22 — Groupement de vulgarisation agricole

- 1 Pourcentage d'agriculteurs qui ont bénéficié de l'action des GVA
 2 Pourcentage d'agriculteurs ayant l'intention de suivre les activités d'un GVA

	Ensemble des exploitations		Petite sans croissance		Stabilisée		Croissance en surface		Croissance en intensification		Croissance en développement	
	1	2	1	2	1	2	1	2	1	2	1	2
Ensemble des 10 régions	17	9	3	3	19	11	16	7	18	10	25	11
FINISTERE (Chateaulin)	16	6	3	0	21	8	14	2	23	8	15	12
MAYENNE (Nord)	16	6	4	3	21	11	10	4	29	6	38	5
DEUX-SEVRES (Bocage)	23	20	0	9	32	18	22	22	27	19	42	38
Hte-VIENNE (Ht-Limousin)	1	1	0	0	1	0	0	1	0	0	0	0
TARN (Albigeois-Castrais)	21	4	6	0	26	7	25	6	16	0	28	5
MEUSE (Barrois)	29	3	4	0	24	0	23	2	23	0	44	6
Hte-SAONE (Plateaux)	12	10	0	12	3	6	9	8	17	0	21	15
GERS (Ht-Armagnac)	12	17	4	8	12	20	14	14	0	28	23	13
CHER (Champagne berrichonne)	24	4	0	0	22	3	28	0	24	9	27	6
OISE (Valois)	16	16	9	9	17	15	26	17	16	13	12	21

Tableau N° III - 23 — Groupement de vulgarisation agricole

Par rapport aux agriculteurs qui connaissent les GVA

B : Pourcentage d'agriculteurs qui jugent la mesure très bonne ou bonne
 M : Pourcentage d'agriculteurs qui jugent la mesure très mauvaise ou mauvaise

	Ensemble des exploitations		Petite sans croissance		Stabilisée		Croissance en surface		Croissance en intensification		Croissance en développement	
	B	M	B	M	B	M	B	M	B	M	B	M
Ensemble des 10 régions	68	3	64	0	71	4	59	4	76	0	69	4
FINISTERE (Chateaulin)	84	0	88	0	92	0	67	0	78	0	89	0
MAYENNE (Nord)	61	2	61	0	66	3	55	3	80	0	42	5
DEUX-SEVRES (Bocage)	88	1	82	0	95	0	80	2	92	0	92	0
Hte-VIENNE (Ht-Limousin)	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
TARN (Albigeois-Castrais)	57	7	—	—	40	20	52	4	73	0	69	3
MEUSE (Barrois)	45	8	27	0	43	3	41	9	25	0	53	11
Hte-SAONE (Plateaux)	61	5	80	0	61	6	54	7	—	—	62	3
GERS (Ht-Armagnac)	66	0	60	0	67	0	53	0	73	0	78	0
CHER (Champagne berrichonne)	68	3	—	—	60	8	65	0	78	0	70	4
OISE (Valois)	80	0	57	0	84	0	82	0	72	0	90	0

Tableau N° III - 24 — *Préférence pour un conseiller technique*

S : très spécialisé — P : polyvalent

	Ensemble des exploitations		Petite sans croissance		Stabilisée		Croissance en surface		Croissance en intensification		Croissance en développement	
	S	P	S	P	S	P	S	P	S	P	S	P
Ensemble des 10 régions	46	39	33	33	49	40	42	44	51	37	54	37
FINISTERE (Chateaulin)	35	51	22	35	45	53	24	61	49	36	35	60
MAYENNE (Nord)	35	44	27	41	34	48	30	46	47	47	52	33
DEUX-SEVRES (Bocage)	73	27	87	13	70	30	69	32	62	38	79	21
Hte-VIENNE (Ht-Limousin)	35	27	14	24	39	13	49	34	31	31	56	27
TARN (Albigeois-Castrais)	43	41	25	44	40	49	54	33	53	34	41	41
MEUSE (Barrois)	58	36	26	57	57	41	48	47	69	23	73	23
Hte-SAONE (Plateaux)	46	33	41	29	57	24	40	41	50	42	58	29
GERS (Ht-Armagnac)	38	43	36	36	42	45	35	42	32	40	41	46
CHER (Champagne berrichonne) .	36	59	17	67	24	70	26	68	35	62	48	47
OISE (Valois)	63	28	46	18	67	27	48	26	68	25	61	37

Le complément à 100 % est constitué de sans-avis et de non-réponse.

Tableau N° III - 25 —

Entregistrement de données économiques et techniques

Ensemble de l'échantillon (en pourcentage)

	Ensemble des exploitations	Petite sans croissance	Stabilisée	Croissance en surface	Croissance en intensification	Croissance en développement
Agriculteurs notant des renseignements techniques	69	52	75	68	72	75
Agriculteurs pratiquant un enregistrement économique simple	53	26	58	55	59	61
Agriculteurs tenant les comptes de l'exploitation	71	44	79	71	76	79
Agriculteurs en relation avec un Centre de Gestion	11	1	6	10	16	19
Agriculteurs assujettis à la TVA	34	17	31	31	37	46

Tableau N° III - 26 —

Enregistrement de données économiques et techniques

E - Pourcentage d'agriculteurs pratiquant un enregistrement simple de données économiques

G - Pourcentage d'agriculteurs en relation avec un centre de Gestion

	Ensemble des exploitations		Petite sans croissance		Stabilisée		Croissance en surface		Croissance en intensification		Croissance en développement	
	E	G	E	G	E	G	E	G	E	G	E	G
Ensemble des 10 régions	53	11	26	1	58	6	55	10	59	16	61	19
FINISTERE (Chateaulin)	57	8	38	0	66	10	59	8	59	13	60	8
MAYENNE (Nord)	67	7	54	1	82	2	70	10	77	18	57	24
DEUX-SEVRES (Bocage)	58	7	24	0	58	0	63	9	76	14	79	25
Hte-VIENNE (Ht-Limousin)	28	2	7	1	42	7	49	0	19	4	29	0
TARN (Albigeois-Castrais)	61	5	31	0	79	2	75	6	50	3	62	8
MEUSE (Barrois)	54	13	9	0	52	12	55	13	39	8	68	17
Hte-SAONE (Plateaux)	36	24	6	6	18	12	32	20	25	17	54	37
GERS (Ht-Armagnac)	61	11	24	0	66	4	60	11	56	20	77	23
CHER (Champagne berrichonne) .	54	11	17	0	43	5	53	8	59	12	61	16
OISE (Valois)	56	23	9	0	50	8	44	13	70	32	58	35

Tableau N° III - 27 — *Taxe à la valeur ajoutée*

1 Pourcentage d'agriculteurs bénéficiant de la TVA

2 Pourcentage d'agriculteurs envisageant l'assujettissement à la TVA

	Ensemble des exploitations		Petite sans croissance		Stabilisée		Croissance en surface		Croissance en intensification		Croissance en développement	
	1	2	1	2	1	2	1	2	1	2	1	2
Ensemble des 10 régions	44	11	18	9	36	17	46	11	50	8	62	8
FINISTERE (Chateaulin)	43	7	19	3	26	13	61	2	36	10	57	8
MAYENNE (Nord)	45	13	27	10	41	25	50	8	59	12	81	10
DEUX-SEVRES (Bocage)	40	20	16	11	38	28	39	28	60	8	58	17
Hte-VIENNE (Ht-Limousin)	50	4	30	3	36	7	74	8	42	0	71	0
TARN (Albigeois-Castrais)	24	10	6	11	23	5	27	13	13	6	38	13
MEUSE (Barrois)	35	11	0	4	24	19	35	7	23	8	52	13
Hte-SAONE (Plateaux)	49	4	18	0	36	6	41	4	50	0	68	5
GERS (Ht-Armagnac)	39	26	4	40	31	34	44	23	36	24	72	10
CHER (Champagne berrichonne) .	44	7	8	0	27	11	32	15	59	3	57	4
OISE (Valois)	71	5	27	0	67	7	61	0	74	6	86	4

Tableau N° III - 28 — *Taxe à la valeur ajoutée*

Par rapport aux agriculteurs
qui connaissent la TVA

B : Pourcentage d'agriculteurs qui jugent la mesure très bonne ou bonne
M : Pourcentage d'agriculteurs qui jugent la mesure très mauvaise
ou mauvaise

	Ensemble des exploitations		Petite sans croissance		Stabilisée		Croissance en surface		Croissance en intensification		Croissance en développement	
	B	M	B	M	B	M	B	M	B	M	B	M
Ensemble des 10 régions	34	22	17	30	31	23	32	19	37	19	46	20
FINISTERE (Chateaulin)	21	16	12	16	26	21	13	13	27	11	24	17
MAYENNE (Nord)	30	27	18	47	33	12	30	22	38	21	52	14
DEUX-SEVRES (Bocage)	58	7	44	9	53	9	62	8	65	3	75	4
Hte-VIENNE (Ht-Limousin)	14	11	5	12	19	11	23	7	9	17	13	13
TARN (Albigeois-Castrais)	18	56	0	82	16	49	15	46	16	52	34	56
MEUSE (Barrois)	36	17	21	21	28	25	33	20	15	8	50	12
Hte-SAONE (Plateaux)	43	18	6	0	33	30	44	19	33	17	55	16
GERS (Ht-Armagnac)	25	21	24	15	18	22	19	23	20	32	49	15
CHER (Champagne berrichonne) .	47	14	8	33	41	22	44	11	56	6	54	14
OISE (Valois)	43	28	30	60	37	32	22	35	49	24	54	23

Tableau N° III - 29 — *Accepteriez-vous de vous engager à suivre un plan de développement ?*

1 Pourcentage de oui — 2 Pourcentage de non

	Ensemble des exploitations		Petite sans croissance		Stabilisée		Croissance en surface		Croissance en intensification		Croissance en développement	
	1	2	1	2	1	2	1	2	1	2	1	2
Ensemble des 10 régions	36	29	19	39	35	28	31	30	39	28	49	24
FINISTERE (Chateaulin)	40	26	16	50	61	10	31	26	46	31	43	22
MAYENNE (Nord)	30	31	17	55	41	23	32	42	35	35	38	38
DEUX-SEVRES (Bocage)	35	41	36	56	27	42	37	39	32	35	54	29
Hte-VIENNE (Ht-Limousin)	13	31	1	52	16	32	16	13	23	35	18	15
TARN (Albigeois-Castrais)	40	26	17	39	40	28	39	23	36	16	54	23
MEUSE (Barrois)	41	41	26	44	29	57	37	42	54	31	54	34
Hte-SAONE (Plateaux)	52	21	35	24	45	18	41	24	75	17	65	19
GERS (Ht-Armagnac)	26	12	16	8	22	15	28	12	20	16	44	8
CHER (Champagne berrichonne) .	39	28	25	25	35	24	28	34	44	32	47	26
OISE (Valois)	43	37	46	46	43	30	26	70	43	37	47	28

Tableau N° III - 30 —

*Opinions et comportements sur les plans de développement
(Ensemble de l'échantillon)*

1 Pourcentage de oui — 2 Pourcentage de non

Ensemble des exploitations		Petite sans croissance		Stabilisée		Croissance en surface		Croissance en intensification		Croissance en développement	
1	2	1	2	1	2	1	2	1	2	1	2

Accepteriez-vous de tenir une comptabilité ?

55	27	25	50	59	23	53	27	61	24	68	18
----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----

Accepteriez-vous d'adhérer à un Groupement de producteurs ?

39	32	16	52	38	25	37	32	44	28	52	27
----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----

Vous sentiriez-vous tenus de suivre ces plans ?

55	16	36	23	56	15	56	15	61	15	66	13
----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----

Accepteriez-vous une vérification de la réalisation du plan ?

45	29	20	49	46	24	44	31	49	26	58	21
----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----

Tableau N° III - 31 — *Qui devrait établir les plans de développement ?*
(Ensemble de l'échantillon)

	Ensemble des exploitations	Petite sans croissance	Stabilisée	Croissance en surface	Croissance en intensification	Croissance en développement
Le Crédit Agricole	1	0	1	1	1	1
La Coopérative	1	0	1	2	0	2
Le Syndicat	2	2	1	3	1	2
Un ingénieur de la D.D.A. (1)	2	1	2	2	2	2
Un conseiller de gestion	3	2	3	2	4	5
Un conseiller agricole	8	7	8	10	8	9
Un groupe d'agriculteurs de la commune	37	39	39	39	37	31
Une commission administration- - profession	42	43	41	38	44	45
Non réponse	4	6	4	3	3	3
Ensemble	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %

Qui devrait agréer les plans de développement?
(Ensemble de l'échantillon)

La D.D.A.	5	5	5	4	7	6
La CRCA (2)	6	6	6	7	7	5
La FDSEA (3)	13	7	15	14	11	16
La Chambre d'agriculture	18	19	17	21	16	17
Un organisme les regroupant	51	47	51	48	55	52
Autres organismes et non réponse ...	7	16	6	6	4	4
Ensemble	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %

(1) Direction départementale de l'agriculture

(2) Caisse Régionale de Crédit Agricole

(3) Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles.

Tableau N° III - 32 — *Agriculteurs signataires de contrats de production et agriculteurs membres d'un groupement de producteurs*

	Ensemble des exploitations	Petite sans croissance	Stabilisée	Croissance en surface	Croissance en intensification	Croissance en développement	
Nombre d'agriculteurs signataires de contrats avec	une société privée	166	9	33	23	38	63
	une coopérative	202	4	40	46	37	75
	société privée et coopérative ou autres contractants	121	7	20	23	31	40
Total	489	20	93	92	106	173	
Pourcentage par rapport à l'ensemble de l'échantillon	22	6	20	17	33	33	
Pourcentage d'agriculteurs membres d'un groupement de producteurs	13	3	13	12	20	17	

Tableau N° III - 33 — *Nombre d'agriculteurs signataires de contrats*

	Ensemble des exploitations	Petite sans croissance	Stabilisée	Croissance en surface	Croissance en intensification	Croissance en développement
Ensemble des 10 régions	489	20	93	92	106	178
FINISTERE (Chateaulin)	83	2	19	14	21	27
MAYENNE (Nord)	16	3	2	2	8	1
DEUX-SEVRES (Bocage)	36	3	4	10	9	10
Hte-VIENNE (Ht-Limousin)	15	1	3	6	2	3
TARN (Albigeois-Castrais)	38	2	5	10	4	17
MEUSE (Barrois)	45	0	7	11	3	24
Hte-SAONE (Plateaux)	25	1	1	8	1	14
GERS (Ht-Armagnac)	31	1	11	8	2	9
CHER (Champagne berrichonne)	49	3	5	9	5	27
OISE (Valois)	151	4	36	14	51	46

Tableau N° III - 34 -- Groupements de producteurs

- 1 Nombre d'agriculteurs bénéficiaires de la mesure
2 Nombre d'agriculteurs qui ont l'intention de bénéficier de la mesure

	Ensemble des exploitations		Petite sans croissance		Stabilisée		Croissance en surface		Croissance en intensification		Croissance en développement	
	1	2	1	2	1	2	1	2	1	2	1	2
Ensemble des 10 régions	291	268	11	21	59	74	62	69	64	33	95	71
FINISTERE (Chateaulin)	35	19	1	2	11	2	6	8	5	2	12	5
MAYENNE (Nord)	18	16	2	2	2	4	3	4	7	3	4	3
DEUX-SEVRES (Bocage)	19	41	0	3	4	13	6	12	4	10	5	3
Hte-VIENNE (Ht-Limousin)	5	5	0	1	2	0	1	2	2	0	0	2
TARN (Albigeois-Castrais)	27	15	4	0	4	2	6	3	4	1	9	9
MEUSE (Barrois)	14	26	0	0	3	4	3	7	1	1	7	14
Hte-SAONE (Plateaux)	31	22	2	1	2	2	11	7	1	1	15	11
GERS (Ht-Armagnac)	40	89	0	9	9	39	15	21	6	7	10	13
CHER (Champagne berrichonne) .	22	10	2	0	3	2	1	3	4	1	12	4
OISE (Valois)	80	25	0	3	19	6	10	2	30	7	21	7
Ensemble des 10 régions (Pourcentage)	13	12	3	6	13	16	12	13	20	10	17	13

Tableau N° III - 35 -- Groupements de producteurs

Par rapport aux agriculteurs
qui connaissent les GP

B : Pourcentage d'agriculteurs qui jugent la mesure très bonne ou bonne
M : Pourcentage d'agriculteurs qui jugent la mesure très mauvaise
ou mauvaise

	Ensemble des exploitations		Petite sans croissance		Stabilisée		Croissance en surface		Croissance en intensification		Croissance en développement	
	B	M	B	M	B	M	B	M	B	M	B	M
Ensemble des 10 régions	50	5	40	6	50	3	47	6	58	4	52	8
FINISTERE (Chateaulin)	75	2	93	0	88	3	60	0	87	0	67	6
MAYENNE (Nord)	36	7	28	9	40	0	29	9	52	9	41	6
DEUX-SEVRES (Bocage)	48	4	51	8	42	0	48	4	49	3	52	9
Hte-VIENNE (Ht-Limousin)	21	3	15	3	15	5	38	0	18	0	16	11
TARN (Albigeois-Castrais)	40	6	38	6	28	6	37	9	43	0	49	6
MEUSE (Barrois)	41	11	29	14	29	9	46	9	55	0	43	14
Hte-SAONE (Plateaux)	40	11	27	9	39		42	12	33	8	41	15
GERS (Ht-Armagnac)	61	3	47	0	64	2	64	2	62	5	57	6
CHER (Champagne berrichonne) .	59	1	75	0	57	0	47	3	59	0	64	1
OISE (Valois)	67	6	78	0	64	7	61	6	72	8	64	2

Tableau N° III - 36 — *Coopérative d'utilisation du matériel agricole*

- 1 Pourcentage d'agriculteurs membres d'une CUMA
 2 Pourcentage d'agriculteurs qui ont l'intention d'adhérer à une CUMA

	Ensemble des exploitations		Petite sans croissance		Stabilisée		Croissance en surface		Croissance en intensification		Croissance en développement	
	1	2	1	2	1	2	1	2	1	2	1	2
Ensemble des 10 régions	14	8	5	4	16	11	11	8	21	6	16	10
FINISTERE (Chateaulin)	5	7	0	3	8	13	2	2	8	8	5	8
MAYENNE (Nord)	9	6	6	0	11	5	10	8	9	9	14	14
DEUX-SEVRES (Bocage)	14	7	0	2	22	8	6	9	35	3	8	17
Hte-VIENNE (Ht-Limousin)	1	1	0	1	3	0	2	2	0	0	0	3
TARN (Albigeois-Castrais)	6	6	6	3	0	7	2	6	9	3	10	10
MEUSE (Barrois)	17	4	9	0	12	2	17	7	15	8	23	2
Hte-SAONE (Plateaux)	20	9	29	6	21	3	15	9	8	0	24	13
GERS (Ht-Armagnac)	18	32	8	28	12	35	19	30	32	16	26	44
CHER (Champagne berrichonne) .	5	2	0	8	5	5	9	0	3	3	4	1
OISE (Valois)	46	8	27	9	50	8	52	9	46	6	40	9

Tableau N° III - 37 — *Coopérative d'utilisation du matériel agricole*

- Par rapport aux agriculteurs qui connaissent les CUMA
- B : Pourcentage d'agriculteurs qui jugent les CUMA très bonnes ou bonnes
 M : Pourcentage d'agriculteurs qui jugent les CUMA très mauvaises ou mauvaises

	Ensemble des exploitations		Petite sans croissance		Stabilisée		Croissance en surface		Croissance en intensification		Croissance en développement	
	B	M	B	M	B	M	B	M	B	M	B	M
Ensemble des 10 régions	54	10	50	13	56	9	51	10	56	6	56	11
FINISTERE (Chateaulin)	43	6	35	0	7	0	30	3	41	12	45	10
MAYENNE (Nord)	41	13	34	22	43	20	35	7	53	3	48	10
DEUX-SEVRES (Bocage)	93	0	91	0	43	0	96	0	97	0	86	0
Hte-VIENNE (Ht-Limousin)	6	43	8	58	0	40	12	41	0	22	11	33
TARN (Albigeois-Castrais)	48	16	69	0	37	23	46	17	46	12	50	17
MEUSE (Barrois)	40	12	25	6	41	14	36	7	46	0	46	18
Hte-SAONE (Plateaux)	43	16	43	14	39	19	38	18	25	0	53	17
GERS (Ht-Armagnac)	65	3	65	0	60	0	64	6	62	10	78	3
CHER (Champagne berrichonne) .	57	3	67	17	60	0	55	3	41	6	61	2
OISE (Valois)	71	4	89	0	75	0	86	10	64	5	67	8

Tableau N° III - 38 — *Groupement agricole d'exploitation en commun*

- 1 Nombre d'agriculteurs membres d'un GAEC
2 Nombre d'agriculteurs qui ont l'intention de constituer un GAEC

	Ensemble des exploitations		Petite sans croissance		Stabilisée		Croissance en surface		Croissance en intensification		Croissance en développement	
	1	2	1	2	1	2	1	2	1	2	1	2
Ensemble des 10 régions	28	156	0	10	7	40	10	34	4	24	7	48
FINISTERE (Chateaulin)	0	5	0	0	0	0	0	1	0	2	0	2
MAYENNE (Nord)	1	7	0	0	0	2	1	1	0	3	0	1
DEUX-SEVRES (Bocage)	3	7	0	1	0	2	0	2	1	1	2	1
Hte-VIENNE (Ht-Limousin)	0	1	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0
TARN (Albigeois-Castrais)	0	12	0	0	0	3	0	2	0	2	0	5
MEUSE (Barrois)	6	15	0	0	1	4	3	4	0	1	2	6
Hte-SAONE (Plateaux)	7	18	0	2	1	3	4	3	1	0	1	10
GERS (Ht-Armagnac)	0	63	0	6	0	20	0	18	0	8	0	11
CHER (Champagne berrichonne) .	2	2	0	0	0	0	0	0	1	0	1	2
OISE (Valois)	9	26	0	1	5	6	2	2	1	7	1	10

Tableau N° III - 39 — *Groupement agricole d'exploitation en commun*

Par rapport aux agriculteurs
qui connaissent les GAEC

B : Pourcentage d'agriculteurs qui jugent cette formule très bonne ou bonne
M : Pourcentage d'agriculteurs qui jugent cette formule très mauvaise
ou mauvaise

	Ensemble des exploitations		Petite sans croissance		Stabilisée		Croissance en surface		Croissance en intensification		Croissance en développement	
	B	M	B	M	B	M	B	M	B	M	B	M
Ensemble des 10 régions	38	12	37	16	38	9	39	14	37	8	40	13
FINISTERE (Chateaulin)	15	30	0	46	18	29	17	30	19	30	13	25
MAYENNE (Nord)	27	24	14	39	29	21	17	27	32	12	53	13
DEUX-SEVRES (Bocage)	46	2	54	3	38	2	58	2	31	0	50	0
Hte-VIENNE (Ht-Limousin)	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
TARN (Albigeois-Castrais)	39	6	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
MEUSE (Barrois)	33	11	27	9	28	10	27	8	30	10	40	13
Hte-SAONE (Plateaux)	36	19	20	30	41	7	28	27	27	9	43	18
GERS (Ht-Armagnac)	41	6	43	0	36	5	55	12	41	0	25	8
CHER (Champagne berrichonne) .	41	10	60	0	28	6	59	7	38	6	36	14
OISE (Valois)	66	3	100	0	73	0	65	6	58	6	65	2

Tableau N° III - 40 --- *Mesures en faveur de l'élevage*
Ensemble de l'échantillon

- 1 Pourcentage d'agriculteurs qui ont obtenu une aide
2 Pourcentage d'agriculteurs qui ont l'intention de demander une aide

	Ensemble des exploitations		Petite sans croissance		Stabilisée		Croissance en surface		Croissance en intensification		Croissance en développement	
	1	2	1	2	1	2	1	2	1	2	1	2
Subvention aux bâtiments d'élevage	8	16	1	6	6	19	6	17	11	18	15	17
Contrats d'élevage	13	11	8	4	15	11	10	13	16	13	16	11
Prime aux veaux	3	9	2	5	3	11	3	10	2	9	3	10
Prime à la vache	4	8	6	5	4	11	4	8	4	6	4	7

Tableau N° III - 41 — *Aide aux bâtiments d'élevage*

- 1 Pourcentage d'agriculteurs qui ont obtenu une aide
2 Pourcentage d'agriculteurs qui ont l'intention de demander une aide

	Ensemble des exploitations		Petite sans croissance		Stabilisée		Croissance en surface		Croissance en intensification		Croissance en développement	
	1	2	1	2	1	2	1	2	1	2	1	2
Ensemble des 10 régions	8	16	1	6	6	19	6	17	11	18	15	17
FINISTERE (Chateaulin)	11	13	0	3	11	18	8	12	8	23	20	10
MAYENNE (Nord)	10	11	1	4	2	14	4	12	35	12	29	24
DEUX-SEVRES (Bocage)	13	35	0	18	7	40	11	39	24	46	38	29
Hte-VIENNE (Ht-Limousin)	3	3	0	1	3	7	5	5	8	0	3	3
TARN (Albigeois-Castrais)	6	12	0	3	0	9	6	15	6	3	12	23
MEUSE (Barrois)	15	14	0	0	7	19	10	15	15	8	26	16
Hte-SAONE (Plateaux)	10	16	0	12	3	6	6	17	0	17	19	20
GERS (Ht-Armagnac)	7	36	0	20	12	35	2	40	8	36	10	41
CHER (Champagne berrichonne) .	4	4	0	0	0	3	9	0	0	12	6	4
OISE (Valois)	5	16	9	9	7	13	0	17	3	15	5	21

Tableau N° III - 42 — Aide aux bâtiments d'élevage

Par rapport aux agriculteurs qui connaissent la mesure : B : Pourcentage d'agriculteurs qui jugent la mesure très bonne ou bonne
M : Pourcentage d'agriculteurs qui jugent la mesure très mauvaise ou mauvaise

	Ensemble des exploitations		Petite sans croissance		Stabilisée		Croissance en surface		Croissance en intensification		Croissance en développement	
	B	M	B	M	B	M	B	M	B	M	B	M
Ensemble des 10 régions	72	8	71	7	78	6	69	9	71	7	70	8
FINISTERE (Chateaulin)	89	4	93	0	92	6	85	0	81	7	92	4
MAYENNE (Nord)	70	6	62	8	78	3	62	5	75	3	80	10
DEUX-SEVRES (Bocage)	97	1	95	0	99	0	98	2	97	0	100	0
Hte-VIENNE (Ht-Limousin)	58	3	35	10	56	0	77	0	67	0	75	0
TARN (Albigeois-Castrais)	50	18	42	21	57	29	46	24	42	11	56	9
MEUSE (Barrois)	77	9	75	13	78	5	79	10	83	8	73	10
Hte-SAONE (Plateaux)	61	8	86	0	63	0	54	13	56	0	65	9
GERS (Ht-Armagnac)	81	6	83	6	87	0	75	10	72	0	83	11
CHER (Champagne berrichonne) .	60	7	75	0	63	5	52	12	75	6	56	5
OISE (Valois)	56	15	83	0	70	15	50	13	55	18	42	16

Tableau N° III - 43 — Contrats d'élevage FORMA

- 1 Pourcentage d'agriculteurs qui ont bénéficié de la mesure
- 2 Pourcentage d'agriculteurs qui ont l'intention de demander le bénéfice de la mesure

	Ensemble des exploitations		Petite sans croissance		Stabilisée		Croissance en surface		Croissance en intensification		Croissance en développement	
	1	2	1	2	1	2	1	2	1	2	1	2
Ensemble des 10 régions	13	11	8	4	15	11	10	13	16	13	16	11
FINISTERE (Chateaulin)	8	11	3	3	11	13	8	10	8	15	10	10
MAYENNE (Nord)	39	8	32	3	55	7	34	10	47	6	24	24
DEUX-SEVRES (Bocage)	12	17	2	7	8	17	9	24	24	22	25	17
Hte-VIENNE (Ht-Limousin)	3	0	1	0	3	0	5	2	0	0	6	0
TARN (Albigeois-Castrais)	5	2	0	0	2	0	2	2	3	6	7	3
MEUSE (Barrois)	10	11	0	0	12	7	8	18	0	15	15	9
Hte-SAONE (Plateaux)	8	10	0	24	3	0	5	13	25	0	11	9
GERS (Ht-Armagnac)	6	30	8	8	5	32	5	30	4	44	5	28
CHER (Champagne berrichonne) .	23	4	0	0	22	5	13	2	24	3	32	6
OISE (Valois)	18	15	9	18	25	8	13	13	13	12	21	26

Tableau N° III - 44 --- Contrats d'élevage *FORMA*

Par rapport aux agriculteurs
qui connaissent la mesure

B : Pourcentage d'agriculteurs qui jugent la mesure très bonne ou bonne
M : Pourcentage d'agriculteurs qui jugent la mesure très mauvaise
ou mauvaise

	Ensemble des exploitations		Petite sans croissance		Stabilisée		Croissance en surface		Croissance en intensification		Croissance en développement	
	B	M	B	M	B	M	B	M	B	M	B	M
Ensemble des 10 régions	61	8	64	5	64	8	55	7	71	8	57	11
FINISTERE (Chateaulin)	73	3	69	0	75	11	52	0	89	0	71	2
MAYENNE (Nord)	77	4	77	0	84	6	72	0	83	4	69	13
DEUX-SEVRES (Bocage)	77	5	55	9	79	4	76	7	91	9	86	0
Hte-VIENNE (Ht-Limousin)	73	9	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
TARN (Albigeois-Castrais)	14	20	—	—	—	—	—	—	—	—	18	29
MEUSE (Barrois)	56	13	100	0	45	10	63	7	43	29	56	15
Hte-SAONE (Plateaux)	12	13	67	0	42	8	42	13	50	17	38	16
GERS (Ht-Armagnac)	60	5	58	8	67	5	49	6	53	12	67	0
CHER (Champagne berrichonne) .	57	4	50	0	61	0	44	9	67	0	58	6
OISE (Valois)	62	14	57	29	62	8	50	17	64	12	63	18

Tableau N° III - 45 — Primes aux veaux

1 Pourcentage d'agriculteurs qui ont bénéficié de la mesure

2 Pourcentage d'agriculteurs qui ont l'intention de demander le bénéfice de la mesure

	Ensemble des exploitations		Petite sans croissance		Stabilisée		Croissance en surface		Croissance en intensification		Croissance en développement	
	1	2	1	2	1	2	1	2	1	2	1	2
Ensemble des 10 régions	3	9	2	5	3	11	3	10	2	9	3	10
FINISTERE (Chateaulin)	1	9	3	3	0	8	0	10	0	8	0	12
MAYENNE (Nord)	3	6	1	1	5	7	2	8	3	0	5	24
DEUX-SEVRES (Bocage)	7	28	4	20	7	32	6	24	8	32	13	38
Hte-VIENNE (Ht-Limousin)	9	3	3	0	7	7	10	7	4	0	27	3
TARN (Albigeois-Castrais)	2	5	0	0	2	2	4	0	3	9	2	12
MEUSE (Barrois)	2	5	0	0	2	2	2	8	0	8	2	5
Hte-SAONE (Plateaux)	0	9	0	6	0	0	0	9	0	8	0	13
GERS (Ht-Armagnac)	1	19	0	12	4	13	0	16	0	28	0	13
CHER (Champagne berrichonne) .	0	2	0	0	0	0	0	4	0	0	0	2
OISE (Valois)	1	7	9	9	0	8	4	9	0	4	0	9

Tableau N° III - 46 — *Prime aux veaux*

Par rapport aux agriculteurs
qui connaissent la mesure

B : Pourcentage d'agriculteurs qui jugent la mesure très bonne ou bonne
M : Pourcentage d'agriculteurs qui jugent la mesure très mauvaise
ou mauvaise

	Ensemble des exploitations		Petite sans croissance		Stabilisée		Croissance en surface		Croissance en intensification		Croissance en développement	
	B	M	B	M	B	M	B	M	B	M	B	M
Ensemble des 10 régions	50	15	44	7	57	11	51	16	50	16	46	20
FINISTERE (Chateaulin)	69	12	70	0	68	16	63	11	86	5	59	19
MAYENNE (Nord)	50	13	64	9	46	31	47	12	39	8	56	6
DEUX-SEVRES (Bocage)	59	9	42	3	72	9	56	15	56	12	70	0
Hte-VIENNE (Ht-Limousin)	24	3	10	10	32	5	38	0	0	0	27	0
TARN (Albigeois-Castrais)	51	15	—	—	50	17	42	0	73	9	46	27
MEUSE (Barrois)	35	37	0	100	33	11	47	37	20	20	33	42
Hte-SAONE (Plateaux)	40	26	100	0	25	13	42	37	50	0	35	27
GERS (Ht-Armagnac)	68	6	63	13	79	3	68	7	63	0	57	14
CHER (Champagne berrichonne) .	21	23	—	—	—	—	—	—	—	—	24	24
OISE (Valois)	47	28	75	0	59	9	46	36	33	46	52	22

Tableau N° III - 47 — *Prime à la vache*

1 Pourcentage d'agriculteurs qui ont bénéficié de la mesure

2 Pourcentage d'agriculteurs qui ont l'intention de demander le bénéfice de la mesure

	Ensemble des exploitations		Petite sans croissance		Stabilisée		Croissance en surface		Croissance en intensification		Croissance en développement	
	1	2	1	2	1	2	1	2	1	2	1	2
Ensemble des 10 régions	4	8	6	5	4	11	4	8	4	6	4	7
FINISTERE (Chateaulin)	1	6	0	3	0	8	0	10	3	3	2	7
MAYENNE (Nord)	8	4	13	1	5	5	6	4	6	0	10	14
DEUX-SEVRES (Bocage)	10	29	9	20	13	35	7	24	8	32	13	38
Hte-VIENNE (Ht-Limousin)	9	2	4	0	7	7	8	2	4	0	27	3
TARN (Albigeois-Castrais)	7	3	11	0	9	5	6	2	9	0	3	7
MEUSE (Barrois)	—	2	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Hte-SAONE (Plateaux)	2	8	0	6	0	9	4	8	0	0	1	9
GERS (Ht-Armagnac)	1	19	0	16	3	20	2	21	0	20	0	13
CHER (Champagne berrichonne) .	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1
OISE (Valois)	2	5	9	9	0	7	4	0	3	1	2	7

Tableau N° III - 48 — Prime à la vache

Par rapport aux agriculteurs qui connaissent la mesure

B : Pourcentage d'agriculteurs qui jugent la mesure très bonne ou bonne
M : Pourcentage d'agriculteurs qui jugent la mesure très mauvaise ou mauvaise

	Ensemble des exploitations		Petite sans croissance		Stabilisée		Croissance en surface		Croissance en intensification		Croissance en développement	
	B	M	B	M	B	M	B	M	B	M	B	M
Ensemble des 10 régions	36	30	33	27	40	25	35	30	38	31	33	3
FINISTERE (Chateaulin)	60	24	67	0	60	33	61	17	71	18	52	31
MAYENNE (Nord)	16	59	19	62	8	63	13	68	23	54	25	25
DEUX-SEVRES (Bocage)	58	9	46	3	67	10	52	17	56	12	71	0
Hte-VIENNE (Ht-Limousin)	22	4	9	9	32	5	33	0	0	10	27	0
TARN (Albigeois-Castrais)	42	24	60	0	37	21	44	13	50	30	3	43
MEUSE (Barrois)	25	55	33	67	18	46	30	48	40	20	19	68
Hte-SAONE (Plateaux)	15	36	33	0	10	24	19	31	11	33	13	50
GERS (Ht-Armagnac)	58	16	60	20	71	3	52	23	50	14	55	23
CHER (Champagne berrichonne) .	20	23	—	—	—	—	—	—	—	—	24	24
OISE (Valois)	37	37	50	0	45	21	33	44	28	47	39	39

Tableau N° III - 49 —

Dans quels domaines, à votre avis, l'État devrait-il agir en priorité ?

Ensemble de l'échantillon

	Ensemble des exploitations	Petite sans croissance	Stabilisée	Croissance en surface	Croissance en intensification	Croissance en développement
La formation des agriculteurs adultes	15	9	13	18	17	17
La formation agricole des jeunes	55	53	50	56	55	62
L'enseignement général des enfants . .	45	49	39	45	50	44
La reconversion vers d'autres activités	18	19	17	16	18	19
L'installation des chefs d'exploitation .	27	24	28	28	24	27
L'agrandissement des exploitations . .	33	25	31	40	30	37
L'extension du fermage au détriment du faire-valoir direct	9	7	10	8	10	9
L'assouplissement des conditions de crédit	56	51	50	51	56	58
L'imposition proportionnelle au bénéfice réel	9	5	8	11	9	10
La vulgarisation agricole	9	4	10	8	10	12
Le renforcement des coopératives pour qu'elles prennent la place du négoce privé	5	4	6	5	4	6
Le soutien des prix	86	82	89	88	83	86
L'orientation des productions	42	32	47	38	48	46
La limitation des produits de traitement pour protéger les consommateurs	19	19	22	20	14	20
La création d'emplois non agricoles . .	19	22	15	17	21	20
Les équipements collectifs (hospitaliers, sportifs, culturels)	23	19	18	25	31	24
Non réponse	130	176	147	126	120	103

Tableau N° III - 50 —
Dans quels domaines, à votre avis, l'Etat devrait-il agir en priorité ?

Ensemble de l'échantillon (*)

		FINISTERE (Chateaulin)	MAYENNE (Nord)	DEUX-SEVRES (Bocage)	HAUTE-VIENNE (Ht-Limousin)	TARN (Albigeois- Castrats)	MEUSE (Barrois)	HAUTE-SAONE (Plateaux)	GERS (Ht-Armagnac)	CHER (Champagne berriçonne)	OISE (Valois)
La formation des agriculteurs adultes	15	16	22	11	21	10	15	14	10	20	15
La formation agricole des jeunes	55	56	61	46	66	44	57	62	55	62	47
L'enseignement général des enfants	45	31	47	71	87	26	49	23	28	46	39
La reconversion vers d'autres activités	18	33	21	10	14	12	26	17	7	20	18
L'installation des chefs d'exploitation	27	44	46	42	28	18	29	9	14	24	13
L'agrandissement des exploitations	33	42	24	44	46	34	31	30	28	33	22
L'extension du fermage au détriment du faire-valoir direct	9	7	7	4	24	10	7	5	3	11	12
L'assouplissement des conditions de crédit	56	71	72	48	68	50	61	37	42	56	52
L'imposition proportionnelle au bénéfice réel	9	6	7	3	6	9	11	12	9	14	12
La vulgarisation agricole	9	10	11	4	1	7	11	7	10	21	11
Le renforcement des coopératives pour qu'elles prennent la place du négoce privé	5	1	6	3	2	8	4	6	8	9	7
Le soutien des prix	86	89	88	96	77	82	89	90	91	85	72
L'orientation des productions	42	64	36	33	22	29	52	33	46	60	50
La limitation des produits de traitement pour protéger le consommateur	19	7	16	6	3	23	38	25	30	27	19
La création d'emplois non agricoles		21	22	21	22	11	23	18	19	17	13
Les équipements collectifs (hospitaliers, sportifs, culturels)	23	21	17	23	56	13	15	16	19	26	26

(*) En réponse à la question posée (dans quels domaines, à votre avis, l'Etat devrait-il agir en priorité ?), chaque agriculteur pouvait citer 6 domaines d'action. Le total des citations pour 100 agriculteurs est donc égal à 600. Les chiffres portés dans les tableaux III - 49 et III - 50 représentent, pour 100 agriculteurs, le nombre de fois où une mesure a été citée.

Tableau N° III - 51 — *La concurrence foncière entre agriculteurs*

REGION	Part des terres occupées par des exploitations stables	Intention d'augmenter la SAU %	Possibilité d'augmenter la SAU %	% FVD	Dispersion du niveau de vie entre moderne et traditionnel (100)	ROLE DU SYNDICAT				Proportion d'agriculteurs prêts à manifester contre un cumul (%)
						Le syndicat défend certains agriculteurs %	Le syndicat doit s'occuper des terres libérées par les départs %	Le syndicat doit réserver ces terres		
								aux petits	aux moyens	
Nord de la Mayenne	54	40	12	30	157	59	70	oui	oui	15 - 43
Haut-Limousin	34	50	35	70	184	79	88	oui	oui	37 - 53
Bocage - Deux-Sèvres	42	60	31	38	126	27	70	oui	non	22 - 54
Haut-Armagnac	39	55	25	77	124	24	55	oui	non	20 - 46
Castrais - Albigeois	28	45	26	70	139	51	50	oui	non	42 - 52
Bassin de Chateaulin	26	50	14	57	118	44	45	non	oui	16 - 62
Plateau de Haute-Saône	14	65	35	59	128	52	55	non	oui	59 - 71
Barrois (Meuse)	18	45	30	50	144	23	40	non	oui	13 - 56
Champagne berrichonne	20	65	20	49	167	38	40	non	oui	50 - 61
Valois	30	70	14	33	123	28	40	oui	non	54 - 54
Ensemble échantillon	28	50	24	44	126	43	54	65 % oui	41 % oui	27 - 57

Tableau N° III - 52 — Opinions sur des problèmes fonciers particuliers

REGION	ROLE DE LA SAFER		IMPORTANCE DES AGRICULTEURS QUI SOUHAITENT QUE L'ETA?		OPINION VIS A VIS DES GROUPEMENTS FONCIERS AGRICOLES proportion des agriculteurs		Proportion des agriculteurs qui pensent que les différences avec les " gros " vont augmenter à l'avenir
	utilisation %	agriculteurs qui la jugent bonne %	facilite l'installation des jeunes	facilite l'agrandissement actuel des exploitations	qui les jugent " bons "	sans avis	
Nord de la Mayenne	4	38	46	24	30	42	67
Haut-Limousin	2	16	28	46	13	53	96
Bocage - Deux-Sèvres	2	48	42	44	40	23	16
Haut-Armagnac	21	25	14	28	37	40	46
Castrais - Albigeois	20	24	18	34	22	42	70
Bassin de Chateaulin	1	29	44	42	23	46	54
Plateau de Haute-Saône	11	37	9	30	39	20	58
Barrois (Meuse)	6	38	29	31	34	34	76
Champagne berrichonne	16	29	27	35	35	52	57
Valois	—	32	13	22	58	17	40
Ensemble échantillon	9	32	27	33	36	35	58